

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

Département des Politiques Economiques



RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

Juin 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	5
1.1. Production.....	5
1.2. Prix et inflation.....	6
1.3. Evolution des taux d'intérêt et des marchés de changes	7
1.4. Evolution des cours des matières premières	8
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES	10
2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN	10
2.1.1. PRODUCTION.....	10
2.1.2. PRIX ET INFLATION	12
2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	12
2.1.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	13
2.1.5. SITUATION MONÉTAIRE.....	13
2.1.6. ETAT DE CONVERGENCE.....	14
2.1.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15
2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	17
2.2.1. PRODUCTION.....	17
2.2.2. PRIX ET INFLATION	19
2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	19
2.2.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	20
2.2.5. SITUATION MONETAIRE.....	21
2.2.6. ETAT DE CONVERGENCE.....	22
2.2.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23
2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE	25
2.3.1. PRODUCTION.....	25
2.3.2. PRIX ET INFLATION	26
2.3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	28
2.3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	29
2.3.5. SITUATION MONETAIRE.....	29
2.3.6. ETAT DE CONVERGENCE.....	29
2.3.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	31
2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE BISSAU	33
2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	33
2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	35
2.4.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	40
2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	41
2.5.1. PRODUCTION.....	41
2.5.2. PRIX ET INFLATION	43
2.5.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	43
2.5.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	44
2.5.5. SITUATION MONETAIRE.....	45
2.5.6. ETAT DE CONVERGENCE.....	46
2.5.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47
2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER.....	49
2.6.1. PRODUCTION.....	49
2.6.2. PRIX ET INFLATION	50
2.6.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	50
2.6.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	52
2.6.5. SITUATION MONETAIRE.....	53
2.6.6. ETAT DE CONVERGENCE.....	53

2.6.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	55
2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	57
2.7.1. PRODUCTION.....	57
2.7.2. PRIX ET INFLATION	58
2.7.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	59
2.7.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	60
2.7.5. SITUATION MONETAIRE.....	61
2.7.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	61
2.7.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	63
2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	65
2.8.1. PRODUCTION.....	65
2.8.2. PRIX ET INFLATION	66
2.8.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	67
2.8.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	68
2.8.5. SITUATION MONÉTAIRE.....	69
2.8.6. ÉTAT DE LA CONVERGENCE	69
2.8.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	71
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION.....	72
3.1. PRODUCTION.....	72
3.2. PRIX ET INFLATION	73
3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	73
3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	74
3.5. SITUATION MONETAIRE.....	76
3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE.....	77
3.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	79
4. ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LES ETATS MEMBRES DE L'UNION AU TITRE DE L'ANNEE 2006.....	82
4.1. RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES	82
4.2. COMPETITIVITE EXTERIEURE ET DIVERSIFICATION DES ECONOMIES DE L'UEMOA	84
4.2.1. Causes des déficits structurels des balances commerciales au sein de l'UEMOA.....	84
4.2.2. Propositions de mesures.....	86
4.3. PROMOUVOIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE TIREE PAR LE SECTEUR PRIVE	87

INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale procède à l'évaluation des performances économiques et financières des Etats membres et de l'Union ainsi qu'à celle de l'état de convergence en 2004. Il fournit des indications sur les prévisions pour l'année 2005, à la lumière de l'évolution de la conjoncture, puis, propose aux Etats membres de l'Union, des orientations de politique économique pour l'année 2006.

L'économie mondiale a enregistré en 2004, la meilleure performance économique depuis vingt ans. Le produit intérieur brut de l'économie mondiale a progressé de 5,1 %, en dépit de la baisse du cours du dollar, de la flambée du prix du pétrole et l'environnement géopolitique difficile, avec la détérioration de la situation en Irak. La croissance du commerce mondial, en hausse de 10 % a été le principal moteur de la croissance mondiale qui s'est étendue, à des degrés divers, à toutes les régions du monde.

En 2005, un ralentissement de l'activité économique semble inévitable. Le durcissement des politiques fiscales en vue d'enrayer l'explosion du déficit public de 2004, devrait inciter les entreprises à relâcher leurs efforts d'équipement. La consommation devrait à son tour perdre de sa vigueur. Sur l'année 2005, le taux de croissance s'établirait à 4,3 %.

En 2004, l'Union n'a pas pu tirer pleinement profit de l'expansion au niveau mondial. Malgré l'amorce d'une reprise en Côte d'Ivoire, la situation économique a été marquée par un ralentissement. En effet, la croissance du PIB est estimée à 3,0 % en 2004 contre 3,2 % en 2003. Toutefois, en 2005, une accélération est attendue avec un taux de croissance de 3,7 %. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,5 % en 2004 contre 1,3 % en 2003.

La situation des finances publiques s'est détériorée en rapport avec l'accroissement des dépenses publiques. Des tensions de trésorerie ont persisté et ont débouché, dans certains pays, sur des accumulations d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. En conséquence, pour la plupart des économies de l'Union, l'état de convergence s'est dégradé. En 2005, il est attendu une amélioration de la situation des finances publiques en liaison avec une contraction des dépenses publiques. Cependant, l'état de convergence reste préoccupante à six mois de l'échéance.

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale s'articule autour des points suivants :

- L'environnement international,
- La situation économique et financière des Etats membres de l'Union,
- La situation économique et financière de l'Union,
- Les propositions d'orientations de politique économique pour l'année 2006.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2004, l'activité économique mondiale a progressé de 5,1 % contre 4,0 % en 2003, en dépit de la baisse du cours du dollar, de l'envolée du prix du pétrole et d'un environnement géopolitique difficile, avec la détérioration de la situation en Irak. La croissance du commerce mondial de 10,0 % a été le principal moteur de la croissance.

Pour l'année 2005, les prévisions font ressortir un taux de croissance de l'économie mondiale de 4,3 %. Le ralentissement de l'activité économique s'expliquerait par la baisse de la production industrielle et le repli du commerce mondial, consécutive aux politiques monétaires et budgétaires plus restrictives et aux cours élevés des produits pétroliers.

1.1. Production¹

Aux Etats-Unis, la croissance économique, impulsée par les baisses simultanées des taux d'intérêt et des impôts, a été de 4,4 % en 2004 contre 3,0 % en 2003. Ces mesures ont dopé la consommation des ménages et les investissements des entreprises, qui, par ailleurs, ont profité de mesures d'amortissement avantageuses pour renouveler leurs machines et leurs matériels informatiques. En 2005, un ralentissement de l'activité économique semble inévitable. La croissance s'établirait à 4,3 %. Le durcissement des politiques fiscales, en vue d'enrayer l'explosion du déficit public de 2004, devrait inciter les entreprises à relâcher leurs efforts d'équipement et la consommation devrait également perdre de sa vigueur.

Au Japon Le taux de croissance a été de 2,6 % en 2004 contre 1,4 % en 2003. Les investissements privés ont été le principal moteur de la croissance. De même, une augmentation modérée mais constante de la consommation a également contribué à la reprise de l'activité économique. En 2005, la croissance du PIB serait faible. Elle s'établirait à 0,8 % en liaison avec un ralentissement de la demande intérieure et une contribution nulle du commerce extérieur.

Dans la zone Euro, la reprise qui semblait prometteuse s'est essouffée. Le taux de croissance du PIB a été estimé à 2,0 % en 2004 contre une prévision initiale de 3,0 %. L'amélioration du commerce mondial n'a profité qu'à quelques pays de la Zone Euro notamment, l'Allemagne, la Belgique, la Finlande et l'Irlande. En 2005, la modeste reprise de l'investissement attendue dans la Zone ne suffirait pas à éviter un ralentissement de l'activité économique. Le renchérissement des prix du pétrole aurait un impact plus récessif qu'inflationniste. En effet, la concurrence est telle que les entreprises plutôt que d'augmenter leurs prix de vente pour compenser leurs coûts d'approvisionnement, réduiraient leurs charges, notamment salariales. Ainsi le renchérissement des prix du pétrole devrait coûter près d'un demi point de croissance à la Zone Euro, situant le taux de croissance du PIB à 1,6 % en 2005.

En France, l'activité économique a amorcé une reprise en 2004, avec un taux de croissance de 2,3 % contre 0,5 % en 2003. La croissance a été soutenue par une demande intérieure, tandis que la contribution du commerce extérieur est restée négative. En 2005, du fait de la progression lente de la productivité du travail, la croissance ralentirait pour se situer à 2,0 %.

¹ Les estimations et prévisions de croissance sont celles du World Economic Outlook d'avril 2005 du FMI.

En Allemagne, malgré la baisse du cours du dollar et la flambée des prix du pétrole et des matières premières, qui ont freiné le commerce extérieur, principal moteur de la croissance, le taux de croissance du PIB s'est situé à 1,7 % contre -0,1 % en 2003. En 2005, le taux de croissance serait de 0,8 %. Dans le cadre du pacte de stabilité, l'Allemagne risque de ne pas tenir ses engagements, notamment en matière de déficit public.

Dans les pays émergents d'Asie, le taux de croissance de l'activité économique a atteint 7,8 % en 2004 contre 7,4 % en 2003, soit la plus grande performance depuis la crise asiatique. Ce résultat est dû essentiellement à la reprise de l'activité intervenue en fin 2003 et au début de l'année 2004. Pour 2005, les coûts de reconstruction, liés à la catastrophe du « TSUNAMI » qui a affecté l'Indonésie, le Sri Lanka, la Thaïlande, en fin 2004, pèseront sur les finances publiques et les comptes extérieurs de ces pays. Cependant, leur impact sur la croissance économique en 2005 serait faible. Les prévisions indiquent un taux de croissance de 7,0 % en 2005.

En Amérique latine, la croissance économique n'a jamais été aussi forte depuis trente ans. En 2004, le taux de croissance de l'activité économique est ressorti à 5,7 % contre 2,2 % en 2003. Cette performance s'explique par la flambée des cours des matières premières qui a induit une forte augmentation des revenus d'exportation. Il s'agit notamment du pétrole, des métaux ferreux et précieux ainsi que des denrées agricoles. Les politiques budgétaires et les réformes économiques ont également contribué à cette performance. En 2005, la croissance ressortirait à 4,1 % du fait d'un environnement international moins porteur.

En Afrique au sud du Sahara, le taux de croissance a atteint 5,1 % en 2004 contre 4,2 % en 2003. Ce record inégalé depuis dix ans, s'explique par la reprise de l'activité économique mondiale, l'amélioration des politiques macro-économiques et la poursuite des réformes structurelles. La croissance a été portée surtout par les pays producteurs de pétrole. En 2005, le taux de croissance serait de 5,2 %.

1.2. Prix et inflation

Dans les pays industrialisés, en dépit de la hausse des prix du pétrole, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a été maîtrisée au cours de l'année 2004 en se stabilisant en moyenne annuelle à 2,0 % contre 1,8 % en 2003. Dans les pays émergents, elle a baissé pour se situer à 5,7 % contre 6,0 % en 2003.

Aux Etats-Unis, la hausse des prix du pétrole et la dépréciation du dollar ont fait craindre l'apparition d'une inflation trop élevée. Sur l'année 2004, le taux de croissance du niveau général des prix s'est situé à 2,7 % contre 2,3 % en 2003. En 2005, le taux d'inflation se stabiliserait autour de 2,7 %. Cependant, avec la persistance de la hausse des prix, des tensions inflationnistes ne seraient pas exclues.

Au Japon, les prix continuent de baisser. En 2004, des mesures appropriées ont permis de contenir le taux de croissance du niveau général des prix à des niveaux proches de zéro. En 2005, il baisserait pour s'établir à -0,2 %.

Dans la Zone Euro, en dépit de l'envolée des cours des matières premières, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est demeurée assez stable, en s'établissant à 2,2 % en 2004 contre 2,1 % en 2003. En 2005, l'orientation favorable des prix de l'alimentation, le léger reflux des prix de l'énergie et sous l'hypothèse d'un prix du

brent se repliant progressivement à 40 dollars le baril à mi-2005 et d'un taux de change stabilisé à 1,30 dollar pour un euro, l'inflation refluerait à 1,6 %.

Dans les pays émergents d'Asie, le taux de croissance du niveau général des prix a augmenté mais demeure modéré. Il est ressorti à 4,0 % en 2004 contre 2,4 % en 2003. Dans certains cas, particulièrement en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande, cette évolution reflète les subventions sur le prix du pétrole et la détérioration notoire de la situation des finances publiques consécutive aux coûts de reconstruction après la catastrophe de « TSUNAMI ». En 2005, l'inflation replierait pour s'établir à 3,2 %.

En Amérique Latine, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a été maîtrisée au cours de l'année 2004. Le taux de croissance du niveau général des prix est ressorti à 6,5 % contre 10,6 % en 2003. En 2005, il se stabiliserait autour de 6,0 %.

En Afrique au sud du Sahara, le taux d'inflation continue de décroître, atteignant un chiffre le plus bas depuis trois décennies. En 2004, la hausse des prix à la consommation a atteint 9,1 % contre 13,7 % en 2003. En 2005, elle se stabiliserait à 9,2 %.

1.3. Evolution des taux d'intérêt et des marchés de changes

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve (Fed), a poursuivi le resserrement monétaire entamé en juin 2004 en relevant successivement son taux directeur de 0,25 point le 14 décembre 2004 et le 02 février 2005, l'amenant ainsi à 2,50 %. Ce resserrement graduel de la politique monétaire s'est paradoxalement accompagné d'une baisse des taux longs. En 2005, anticipant une croissance économique de 4,3 %, supérieure à la croissance potentielle et accompagnée d'une inflation de 2,7 %, la Fed pourrait poursuivre durablement cette stratégie de relèvement systématique du taux d'intérêt d'un quart de point. Ce taux pourrait passer à environ 3,5 % au troisième trimestre 2005.

En Zone Euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu son taux directeur inchangé à 2,0 %. Cependant, il a été observé une baisse des taux longs de l'ordre de 80 % entre juin 2004 et janvier 2005. En l'absence de tensions inflationnistes significatives dans la Zone, la BCE n'aurait pas à relever ses taux durant le premier semestre 2005.

Au Japon, la politique monétaire de l'Institut d'émission, est demeurée très accommodante avec des taux d'intérêt nuls. Pour 2005, cette politique devrait se poursuivre tant que la déflation ne serait pas définitivement enrayée.

Dans les pays émergents d'Asie, les Banques Centrales, notamment celles de la Chine et de la Corée du Sud, ont procédé à des achats importants de dollars américains, pour éviter que leurs monnaies s'apprécient face au dollar américain au risque d'éroder la compétitivité des prix de leurs exportations.

Sur le marché des changes, l'euro a gagné plus de 3,0 % depuis le 1^{er} janvier 2004, 24,0 % depuis le 1^{er} janvier 2003 et 48,0 % depuis le 1^{er} janvier 2002. Cette dépréciation du dollar est en liaison avec le creusement des déficits public et extérieur américain. Toutefois, il est noté depuis le deuxième trimestre 2005, un redressement du cours du dollar.

1.4. Evolution des cours des matières premières

Depuis mars 2004, l'indice HWW des prix des matières premières (y compris énergie), en dollars, a augmenté de près de 21 %. L'augmentation des prix des métaux a été plus forte ; la hausse a dépassé 50,0 % pour le fer, le cuivre, le plomb et l'étain. Par contre, l'évolution des cours des matières premières agricoles est restée modérée, suite à une récolte exceptionnelle en 2004. Pour l'année 2005, la conjoncture des marchés de matières premières resterait dominée par la flambée des cours du pétrole, dans un contexte de fermeté et de la volatilité des cours des matières premières industrielles.

En ce qui concerne les principales matières premières exportées par les pays membres de l'UEMOA, les cours ont globalement été orientés à la baisse en 2004.

Pour le cacao, les cours ont baissé depuis janvier 2004. Ils ont diminué de 13,0 % en passant de 1 022,6 Fcfa le kg en 2003 à 816,8 Fcfa le kg en 2004. En 2005, la morosité du marché persisterait en raison d'une offre excédentaire par rapport à la demande. En mars 2005, les cours ont augmenté pour se situer à 872,2 Fcfa le kg, suite aux rumeurs de sécheresse dans les principaux pays producteurs d'Afrique de l'Ouest.

Pour le café arabica, le marché s'est trouvé, pour la première fois depuis 1998, en situation de déficit suite à la baisse d'environ 40,0 % de la production brésilienne, induisant un rebond d'environ de 13,5 % des cours en 2004. De 823,0 Fcfa le kg en 2003, les cours ont remonté pour s'établir à 934,4 Fcfa le kg en 2004. En 2005, il est prévu de faibles niveaux. L'extension des surfaces plantées au Brésil, le premier producteur mondial apparaîtrait comme un facteur susceptible d'empêcher un rebond durable des cours.

Pour les huiles d'arachide et de palme, le mouvement de baisse des cours, observé depuis la mi-2003 s'est poursuivi au cours de l'année 2004. Ils sont respectivement passés de 722,5 Fcfa le kg et 257,2 Fcfa le kg en 2003 à 611,9 Fcfa le kg et 248,8 Fcfa le kg en 2004, soit des baisses respectives de 15,3 % et 3,3 %. Au cours du premier trimestre de l'année 2005, les cours se sont redressés en s'établissant à 571,4 Fcfa le kg pour l'huile d'arachide et à 198,5 Fcfa le kg pour l'huile de palme et pourraient davantage s'orienter à la baisse pour le reste de l'année.

Pour le sucre, la révision des perspectives de production mondiale, annoncée par l'Organisation Internationale du Sucre, a orienté les cours à la baisse. Ils sont passés de 91,2 Fcfa le kg en 2003 à 83,3 Fcfa le kg en 2004, soit une baisse de près de 8,7 %. Les prévisions de consommation à la hausse, soutenues par une forte augmentation des importations chinoises ont conduit à un déficit sur le marché du sucre. Au cours du premier trimestre 2005, les cours sont remontés pour se situer 97,6 Fcfa le kg. Sur l'année 2005, une nouvelle hausse des cours du sucre serait attendue.

Pour le coton, sur fond de condamnation par l'OMC des subventions accordées aux producteurs de coton aux Etats-Unis, les prix ont connu une baisse de près de 30,0 % entre janvier et septembre 2004. Au total sur l'année 2004, les cours ont baissé de 11,1 %, en passant de 810,7 Fcfa le kg en 2003 à 720,5 Fcfa le kg en 2004. Pour 2005, aucune amélioration des déterminants du marché n'est attendue. En effet, selon le Comité Consultatif International du Coton, la production mondiale rebondirait de 12,0 % en 2005, à près de 107 millions de tonnes pour une consommation estimée à 100 millions de tonnes. Avec une hausse de près de 33,0 % de la production de la Chine, la déprime des cours du coton se poursuivrait.

Pour le pétrole, le calme relatif observé sur le marché pétrolier début 2004 ne s'est pas poursuivi. Dès le début du mois de juin, les cours du pétrole sont entrés dans une nouvelle phase haussière, atteignant des niveaux supérieurs à 50 dollars en août et octobre 2004. En définitive, entre leurs niveaux de janvier et d'octobre 2004, les cours du pétrole ont augmenté d'environ 65,0 %, entraînant avec eux les prix de principales matières premières énergétiques comme le charbon et le gaz.

En 2005, les cours du pétrole se stabiliseraient à leur niveau de 2004 en liaison avec l'augmentation des capacités de production des principaux pays producteurs d'environ 2,5 millions de barils par jour et de la décélération de la croissance de la demande mondiale de 2,0 %, soit 1,5 millions de barils par jour, consécutive au ralentissement de l'économie mondiale.

Pour la noix de cajou, les cours ont fortement augmenté en 2004. Ils sont passés de 261,6 Fcfa le kg en 2003 à 343,0 Fcfa le kg en 2004, soit une hausse de 41,1 %.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En 2004, l'activité économique a été marquée par un ralentissement de la croissance avec un taux de 2,7 % contre 3,9 % en 2003. Ce ralentissement est imputable aux contre-performances des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire. Cette activité économique a été réalisée dans un contexte de maîtrise de l'évolution des prix, avec un taux d'inflation annuel moyen de 0,9 % contre 1,5 % en 2003.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est détériorée suite à une faible progression des recettes budgétaires par rapport à celle des dépenses totales. Le déficit global s'est établi à 2,6 % du PIB contre 2,5% en 2003.

S'agissant des comptes extérieurs, leur évolution a été caractérisée par une amélioration du déficit courant hors transferts officiels qui a représenté 6,3 % du PIB contre 9,7 % en 2003 en rapport avec l'évolution favorable de la balance commerciale.

A fin décembre 2004, la situation monétaire a été marquée par une baisse des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur. La masse monétaire a diminué de 8,2 % par rapport à fin décembre 2003.

En ce qui concerne l'état de la convergence, les quatre critères de premier rang ont été respectés. En outre, le critère de second rang relatif au ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales a été respecté.

2.1.1. PRODUCTION

Le taux de croissance de l'activité économique s'est établi à 2,7 % en 2004 contre 3,9 % en 2003. Ce ralentissement de la croissance est lié à l'atonie observée dans les secteurs secondaire et tertiaire, consécutive principalement aux mesures de restrictions sur les réexportations du Bénin à destination du Nigeria.

Le secteur primaire a progressé de 4,6 % contre 2,2 % en 2003. Cette évolution est imputable à une amélioration de la production vivrière et à une reprise des activités de la pêche. Par contre, la production du coton a enregistré une baisse en liaison avec les dysfonctionnements de la filière qui réduisent son attrait pour les producteurs. Les difficultés rencontrées sont relatives au non-versement des acomptes par certains égreneurs, à la vente hors circuit du coton et à la livraison des intrants inappropriés aux producteurs. Ces éléments ont contrarié en partie la réalisation de l'objectif d'un taux de croissance du secteur primaire de 5,7 %, retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006, basé sur une hausse importante de la production du coton.

Le secteur secondaire a régressé de 0,5 % en 2004 contre une hausse de 3,0 % en 2003. Ce secteur a été marqué par le ralentissement des activités des usines d'égrenage de coton suite à une baisse de la production cotonnière et à l'arrêt temporaire de certaines unités de production et de transformation de coton.

S'agissant du secteur tertiaire, sa progression a été de 2,1 % contre 5,5 % en 2003. Ce résultat est imputable au faible dynamisme enregistré au niveau des branches, notamment "Commerce", "Banques et Assurances" et "Transport et Télécommunications". En outre,

ce secteur a subi, les effets néfastes des mesures restrictives prises par le Nigeria conjugués à la chute du Naira et la faible compétitivité du Port Autonome de Cotonou.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de 1,7 point, -0,1 point et 1,1 point.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée principalement par l'investissement global qui a progressé de 4,4 % contre 15,6 % en 2003. L'investissement public a connu une hausse de 10,0 % contre 8,1 % un an plus tôt. Cette évolution est en liaison avec l'exécution des projets et programmes en cours dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Quant à l'investissement privé, il n'a progressé que de 1,0 % après une hausse exceptionnelle de 20,7 % en 2003.

S'agissant de la consommation finale, elle a augmenté de 0,2 % contre 5,2 % l'année précédente en rapport avec une faible progression de la consommation privée de 0,7 %. La dégradation du pouvoir d'achat des ménages consécutive à la baisse des revenus tirés du coton et la hausse des prix liée à l'évolution des cours du pétrole, sont à la base de cette évolution de la consommation privée. Quant à la consommation finale publique, elle a baissé de 3,1 %, reflétant les efforts de maîtrise des dépenses de l'État.

En ce qui concerne la demande extérieure, les volumes des importations et des exportations ont baissé respectivement de 6,0 % et de 1,5 % en 2004. Il en est résulté une réduction du déficit commercial qui est passé de 53,7 milliards en 2003 à 36,9 milliards. L'évolution des importations est imputable à la baisse des biens de consommation tandis que celle des exportations est due aux produits du coton. Au total, les contributions à la croissance de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs ont été respectivement de 0,2 point, 0,7 point et 1,8 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est établi à 12,5 % contre 11,1 % en 2003. Quant à l'investissement global, son taux est resté stable à 20,2 % d'une année à l'autre, malgré les lenteurs observées dans la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques et à la faiblesse de la demande intérieure.

Les perspectives économiques pour l'année 2005 affichent un taux de croissance économique de 4,1 %. Cette croissance économique serait tirée par l'ensemble des secteurs de l'économie. Le secteur primaire progresserait de 4,4 % sous l'impulsion de la hausse de 4,6 % de la production agricole. Quant au secteur secondaire, il augmenterait de 4,9 %, en liaison avec l'accroissement de 5,0 % des industries extractives et des bâtiments et travaux publics. S'agissant du secteur tertiaire, la croissance s'établirait à 3,7 %, tirée par les services non marchands qui enregistreraient une hausse de 4,0 %.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient, respectivement, de 1,7 point, 0,7 point et 1,7 point.

Du côté de la demande, la croissance serait impulsée exclusivement par la consommation qui progresserait de 4,1 %. La croissance de la consommation finale serait essentiellement portée par sa composante privée qui augmenterait de 4,9 %.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance sont respectivement de 4,1 points, de 0,8 point et de -0,8 point.

2.1.2. PRIX ET INFLATION

Au cours de l'année 2004, l'activité économique a été réalisée dans un contexte marqué par une inflation modérée avec un taux d'inflation annuel moyen de 0,9 % contre 1,5 % en 2003, confirmant ainsi la tendance à la maîtrise de l'évolution des prix à la consommation amorcée depuis 2002. Cette évolution du niveau général des prix était principalement imputable au type de consommation «Produits alimentaires, boissons et tabac», suite à une offre suffisante des produits alimentaires sur le marché, notamment, les céréales et les tubercules.

En glissement annuel sur les deux premiers mois de l'année 2005, l'inflation a été de 2,7 % contre 0,9 % au cours de la même période en 2003. Si cette tendance se poursuivait en 2005, le taux d'inflation annuel moyen serait de 2,3 %.

2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières de l'État s'est traduite par une dégradation du solde global hors dons résultant d'une faible progression des recettes budgétaires. Par contre, le solde global s'est stabilisé à la faveur d'une hausse des dons.

Les recettes budgétaires ont progressé de 2,2 % pour représenter 16,5 % du PIB contre 16,6 % en 2003. Cette performance traduit l'amélioration du recouvrement au niveau des régies financières à travers la mise en œuvre d'un plan d'action. Celui-ci comprend notamment, l'intensification de la lutte contre la fraude sur l'ensemble du territoire national. En ce qui concerne les dons, ils se sont inscrits en hausse de 23,6 %.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils se sont inscrits en hausse de 4,6 % et ont représenté 21,4 % du PIB contre 21,2 % en 2003. Cette évolution des dépenses totales est en rapport avec la hausse des dépenses en capital financées sur ressources extérieures de 30,8 %, les dépenses courantes ayant baissé de 0,3 %. L'évolution des dépenses courantes résulte de la baisse des transferts et subventions de 30,6 % et de la hausse de 14,8 % de la masse salariale.

Au total, le déficit global hors dons s'est établi à 4,9 % du PIB contre 4,5 % en 2003. Quant au déficit global, il s'est situé à 2,6 % du PIB à la faveur d'une augmentation des dons de 23,6 %. S'agissant du solde budgétaire de base, hors dépenses financées sur ressources PPTTE, il s'est établi à 0,5 % du PIB contre un déficit de 0,2 % en 2003.

En 2005, les prévisions en matière de finances publiques tablent sur une progression des recettes budgétaires de 10,6 % qui représenteraient 17,2 % du PIB. Cet objectif serait atteint à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de relance de l'économie et du plan d'actions d'amélioration de recouvrement ainsi que le renforcement des administrations fiscale et douanière. Ainsi, les recettes fiscales s'accroîtraient de 13,3 %. En ce qui concerne les dons, ils s'inscriraient en hausse de 30,4 % en s'établissant à 65,2 milliards, soit 2,9 % du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 4,4 % pour représenter 21,1 % du PIB. Cette évolution serait principalement imputable à la hausse de 9,4 % des dépenses en capital, les dépenses courantes augmentant de 1,9 %.

Au total, le déficit global hors dons s'améliorerait en s'établissant à 3,9 % du PIB contre 4,9 % en 2004. Quant au déficit budgétaire global, il ressortirait à 1,0 % du PIB.

L'excédent du solde budgétaire de base s'établirait à 0,8 % du PIB, en raison de la maîtrise des dépenses de base.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours rapporté au PIB s'est établi à 41,1 % du PIB comme en 2003. Le service de la dette extérieure a représenté 10,0 % des recettes budgétaires totales. Le pays continue de bénéficier des allègements de sa dette extérieure, après avoir atteint le point d'achèvement en 2003 dans le cadre de l'Initiative PPTE.

2.1.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 43,2 milliards en 2004 contre 135,1 milliards en 2003, soit une amélioration de 91,9 milliards. Cette performance est principalement liée à la réduction du déficit de la balance des transactions courantes et à une bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières.

Le solde déficitaire des transactions courantes s'est établi, en effet, à 114,4 milliards en 2004 contre 192,5 milliards un an plus tôt, faisant passer le ratio du déficit du compte courant, hors dons, rapporté au PIB de 9,7 % à 6,3 % d'une année à l'autre. Cette évolution favorable est principalement le fait de la compression du déficit commercial, ramené de 161,5 milliards à 131,6 milliards en 2004, en liaison avec une contraction de 51,9 milliards des importations consécutive aux mesures de restriction commerciales prises par le Nigeria. Le solde déficitaire des services, en relation avec l'évolution des importations, s'est replié de 24,0 milliards pour se situer à 23,5 milliards contre 47,4 milliards en 2003. Le déficit des revenus, s'est réduit en s'établissant à 11,3 milliards contre 22,1 milliards une année auparavant. Par ailleurs, l'excédent des transferts courants, en passant de 38,6 milliards en 2003 à 52,0 milliards en 2004, a progressé de 13,4 milliards, sous l'effet essentiellement des mobilisations de ressources publiques et privées.

Le compte de capital et d'opérations financières est passé d'un excédent de 62,4 milliards en 2003 à 71,2 milliards en 2004, soit une amélioration de 8,8 milliards. Cette performance résulte exclusivement du compte de capital dont le solde s'est amélioré de 42,7 milliards pour ressortir à 79,7 milliards, en liaison avec d'importantes mobilisations de ressources au titre des financements de projets. Le compte d'opérations financières est ressorti déficitaire de 8,5 milliards contre un excédent de 25,4 milliards en 2003, du fait du recul des investissements directs et des sorties nettes au titre des autres investissements.

2.1.5. SITUATION MONÉTAIRE

En s'établissant à 236,6 milliards à fin décembre 2004, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une baisse de 43,2 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par le repli de 51,5 milliards de la position extérieure nette de la BCEAO, celle des banques ayant augmenté de 8,3 milliards.

L'encours du crédit intérieur est ressorti à 213,3 milliards à fin décembre 2004, en hausse de 15,9 milliards, soit 8,1 % par rapport à fin décembre 2003.

La position nette créditrice du Gouvernement s'est établie à -98,8 milliards à fin décembre 2004 contre -96,5 milliards à fin décembre 2003, soit une amélioration de 2,3 milliards. Les dépôts publics ont enregistré une baisse de 6,5 milliards, tandis que les engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire ont baissé de 8,8 milliards.

L'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 18,2 milliards (6,2 %) pour ressortir à 312,1 milliards. Cette évolution est imputable aux crédits ordinaires qui ont progressé de 32,3 milliards, les crédits de campagne s'étant contractés de 14,1 milliards. Les crédits ordinaires de court terme ont augmenté de 23,1 milliards et ceux à moyen et long terme de 9,2 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de mises en place de crédits en faveur d'entreprises des secteurs pétrolier, de l'énergie et des télécommunications ainsi qu'aux unités d'égrenage de coton.

La masse monétaire s'est repliée de 36,5 milliards ou 8,2 % durant l'année 2004, pour s'établir à 407,9 milliards. Cette évolution s'est traduite par un recul de 45,0 milliards ou 56,3 % de la circulation fiduciaire, atténué par la hausse de 8,5 milliards ou 2,2 % des dépôts en banque.

En 2005, la situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets de 25 milliards, une progression de 12,8 milliards du crédit intérieur et, conséquemment, un accroissement de la masse monétaire de 6,4 %.

2.1.6 ETAT DE CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base hors PPTTE rapporté au PIB nominal** s'est établi à 0,5 % en 2004, pour un objectif de 0,1 % fixé dans le programme pluriannuel 2004-2006. Ce résultat a été obtenu en liaison avec une baisse des dépenses en capital sur ressources intérieures et à la maîtrise des dépenses courantes hors salaires et traitements. En 2005, ce ratio s'établirait à 0,8 % du PIB, pour un objectif de 0,3% dans le programme 2005-2007.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 0,9 % contre 1,5 % en 2003 pour un objectif de 2,7 % retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006. Cette performance est liée à la disponibilité des produits vivriers sur les marchés suite aux bons résultats de la campagne agricole. Les perspectives de l'année 2005 indiquent un taux d'inflation annuel moyen de 2,3 %.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est établi à 41,1 % en 2004 comme en 2003. Ce ratio reste en ligne avec les allègements obtenus au titre de l'Initiative PPTTE après l'atteinte du point d'achèvement de mars 2003. L'objectif visé en 2005 est de 43,7 %.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs** sur la période de la gestion courante a été respectée en 2004 ;
 - **non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs** sur la période de la gestion courante a été respectée en 2004.

En 2005, le Bénin ne prévoit pas une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** a été de 38,0 % en 2004 pour un objectif de 31,6 %. L'évolution de ce ratio en 2004 s'explique par les charges supplémentaires induites par les nouveaux recrutements, la poursuite du dégel de l'incidence financière des avancements et la satisfaction de certaines revendications catégorielles. En 2005, ce ratio serait de 36,1 % pour un objectif de 34,9 % dans le programme 2005-2007.
- **Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 21,5 % en 2004 contre à 23,2 % en 2003 et pour un objectif de 24,4 %. Ce résultat est en liaison avec l'abattement des ressources destinées à ces investissements suite à l'anticipation d'une baisse des recettes fiscales. L'objectif visé en 2005 est de 24,1% comme prévu dans le programme pluriannuel 2005-2007.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été de 6,3 % en 2004 pour un objectif de 4,5 %. Ce ratio n'est pas respecté de manière structurelle. Toutefois, des progrès ont été enregistrés dans ce domaine, car en 2003, ce ratio était de 8,2 %. En 2005, il s'établirait à 5,3 % pour un objectif de 5,7%, en rapport avec les prévisions de bonnes performances des exportations du coton.
- **Le taux de pression fiscale** s'est établi à 14,6 % contre 14,9 % en 2003. Ce résultat demeure inférieur à l'objectif de 14,7 % et à la norme communautaire de 17 % minimum. En 2005, le taux s'établirait à 15,6% pour un objectif de 14,9% dans le programme 2005-2007.

2.1.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Globalement la situation économique et financière du Bénin a été atonique en 2004 en rapport avec les effets néfastes de la conjoncture sous-régionale et internationale. Les conséquences de cette situation ont entraîné un ralentissement de l'activité économique, à travers la contre-performance des secteurs secondaire et tertiaire. En 2005, la situation pourrait s'améliorer avec une accélération de la croissance, mais cette perspective optimiste risquerait d'être affaiblie d'une part, par l'évolution des cours du coton et du pétrole et d'autre part, par le dysfonctionnement de la filière coton et le maintien de la politique commerciale du Nigeria.

S'agissant de l'état de la convergence en 2004, il ressort que les quatre critères du premier rang ont été respectés. Le critère clé a été respecté malgré l'évolution peu satisfaisante des recettes fiscales et la hausse importante des dépenses courantes, notamment, les traitements et salaires. La situation des finances publiques reste fragile, ainsi, pour améliorer le profil du solde budgétaire de base en fin 2005, horizon de convergence, les mesures visant le renforcement de la convergence en 2005 devraient porter principalement sur les actions permettant l'amélioration des recettes et la maîtrise des dépenses courantes. En conséquence, des dispositions devraient être prises pour :

- une poursuite de l'assainissement des finances publiques à travers d'une part, le renforcement du rendement fiscal grâce à la mise en œuvre effective du plan d'actions

d'amélioration du recouvrement et de lutte contre les fraudes fiscales et d'autre part, la maîtrise des dépenses courantes notamment la masse salariale ;

- une accélération de la mise en œuvre de la politique de diversification de la production en mettant en place les mesures d'accompagnement prévues ;
- une accélération des réformes structurelles touchant les secteurs de l'énergie et du coton. En particulier, les réformes concernant la filière coton devraient s'inscrire en droite ligne de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton textile de l'UEMOA.

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2004, le rythme de progression de l'activité économique a enregistré une décélération. Le taux de croissance a été de 4,6 % contre 8,0 % en 2003, en liaison essentiellement avec la baisse de la production céréalière. Ce ralentissement du rythme de la croissance s'est réalisé dans un contexte de baisse du niveau général des prix à la consommation avec un taux d'inflation annuel moyen de -0,4 % contre 2,0 % en 2003.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation du déficit global qui a représenté 4,3 % du PIB contre 2,9 % en 2003, du fait de la forte augmentation des dépenses en capital.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le ratio du solde courant hors dons rapporté au PIB a connu une légère amélioration en passant de -12,9 % en 2003 à -12,0 % en 2004.

S'agissant de la situation monétaire, elle a été caractérisée à fin décembre 2004, par une baisse des avoirs extérieurs nets, une hausse du crédit intérieur et une progression de la masse monétaire de 0,2 %.

En matière de convergence, tous les critères de premier rang ont été respectés en 2004, à l'exception de celui relatif au solde budgétaire de base.

2.2.1. PRODUCTION

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 4,6 % en 2004 contre 8,0 % en 2003. Ce ralentissement est essentiellement imputable à la baisse de la production céréalière. En effet, la croissance du secteur primaire est ressortie à -3,3 % en raison, d'une part, des conditions climatiques moins favorables, caractérisées par un début tardif et un arrêt précoce des précipitations et, d'autre part, des invasions de criquets dans la région septentrionale du pays.

En outre, les conditions météorologiques n'ont pas été favorables à une intervention optimale du programme SAAGA².

Il en est résulté une baisse de la production de céréales de 19,4 %, la production de céréales se situant à 2,9 millions de tonnes au cours de la campagne agricole 2004/2005 contre 3,6 millions en 2003-2004. Cette baisse a particulièrement affecté le maïs, le riz, le mil et le sorgho avec des reculs respectifs de 31,1 %, 22,0 %, 20,8 % et 13,1 %.

Malgré ce contexte, la production céréalière a été, pour la quatrième année consécutive, globalement excédentaire.

D'autres productions agricoles ont également diminué. Il s'agit notamment du niébé et du voandzou dont la production a baissé de 38,1 % pour se situer à 304 000 tonnes, de l'arachide dont la production a été de 236 000 tonnes contre 344 000 tonnes en 2003.

A l'inverse, la production de coton a progressé de 33,4 % pour atteindre 641 000 tonnes. Cette évolution est principalement liée à la hausse du prix payé aux producteurs qui est passé de 185 F/kg au cours de la campagne 2003/2004 à 210 F en 2004/2005. La hausse de 13,5 % du prix au producteur est essentiellement liée aux résultats financiers

² Programme de provocation artificielle des pluies.

satisfaisants de la campagne 2003/2004 qui ont permis le reversement de ristournes de 35 F/kg aux producteurs.

La valeur ajoutée de l'élevage a bénéficié d'une hausse des exportations de bétail même si ces exportations restent largement en deçà des niveaux atteints en 2001. Cette performance est liée à la réouverture de la frontière avec la Côte d'Ivoire, associée à la réorganisation des flux commerciaux du pays qui transitent désormais par les autres pays voisins.

La croissance du secteur secondaire a été de 10,2 %, sous l'impulsion principalement des industries manufacturières, des industries extractives et des BTP. L'activité des industries manufacturières a progressé de 10,6 %, en rapport avec la transformation du coton graine de la campagne agricole 2003-2004. Au niveau des BTP, la croissance a été de 9,1 %, sous l'effet des travaux réalisés au titre du Sommet de l'Union Africaine sur l'emploi, du Xe Sommet de la Francophonie ainsi que de la construction de routes et d'ouvrages réalisés dans le cadre du programme d'investissement public de l'Etat. La valeur ajoutée des industries manufacturières a progressé de 11,7 %.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il a progressé de 8,1 %, essentiellement sous l'impulsion des services marchands. En effet, la croissance des services marchands a été de 9,4 %. Elle s'explique principalement par les performances au niveau des branches "Transport, entrepôts et communications" et "Commerce" avec des taux de progression de 16,4 % et 8,0 %, respectivement. En particulier, les télécommunications ont profité de la progression de la téléphonie mobile et le commerce a bénéficié de la montée des échanges informels avec le centre et le nord de la Côte d'Ivoire. Quant aux services non marchands, leur valeur ajoutée a progressé de 5,9 %.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de -1,3 point, 1,8 point et 4,1 points.

Du côté de la demande, la consommation privée a progressé de 7,0 % en relation avec la hausse du revenu disponible des ménages. Quant à la consommation publique, elle a régressé de 0,7 %. Les investissements ont baissé du fait des stocks. En effet, la formation brute de capital fixe a progressé de 6,0 % sous l'impulsion des deux composantes, la composante publique ayant progressé de 5,8 % et la composante privée de 6,3 %.

Les investissements publics ont été impulsés par les travaux d'infrastructures et les préparatifs des différents sommets organisés dans le pays. Quant aux investissements privés, ils ont été portés par les dépenses effectuées dans la filière coton et dans le domaine des télécommunications. Les exportations ont progressé de 14,8 %, suite à la bonne tenue des exportations de coton. S'agissant des importations, elles ont été en hausse de 3,7 %, en rapport avec l'accroissement des importations de biens d'équipement.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 4,8 point, -1,2 points et 1,0 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est contracté pour se situer à 10,7 % contre 13,5 % en 2003, du fait de la progression de la consommation privée. Le taux d'investissement s'est situé à 18,1 % contre 21,0 %.

Pour 2005, la croissance serait de 3,5 %. Cette prévision est basée sur l'hypothèse d'une baisse des prix au producteur de coton à 175 F le kilogramme, en rapport avec la baisse des cours du coton. En outre, la hausse prolongée des cours du pétrole et l'appréciation de l'euro pourraient affecter la compétitivité de l'économie.

La croissance proviendrait essentiellement des performances des secteurs secondaire et tertiaire dont le dynamisme sera poursuivi par les mesures prises en faveur de l'investissement privé et qui ont permis de ramener le délai moyen de création d'entreprise à environ 15 jours contre deux à trois mois auparavant. Au titre de ces mesures, il convient de citer la création du Centre de Formalité des Entreprises qui aidera les promoteurs privés dans l'accomplissement des formalités nécessaires à la création d'entreprise.

2.2.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à -0,4 % en rapport essentiellement avec la baisse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, des boissons alcoolisées et tabacs, du logement et des télécommunications.

Toutefois, bien que la campagne céréalière 2004/2005 soit excédentaire, une hausse des prix des produits céréaliers serait enregistrée en 2005, en raison des difficultés d'acheminement des zones à excédents vers les zones à déficit et de la reconstitution des stocks. En effet, en glissement annuel sur les quatre premiers mois de l'année, le taux d'inflation s'est situé à 4,5 % contre -0,7 % sur les quatre premiers mois en 2004 sous l'effet essentiellement, des hausses enregistrées au niveau de la fonction "produits alimentaires et boissons non alcoolisées", en liaison avec la baisse de production céréalière en 2004 et de la fonction "transport" en rapport avec la hausse des cours du pétrole. Si cette tendance se maintenait, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 3,7 % et la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum ne serait pas respectée.

2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En 2004, l'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par une détérioration des soldes budgétaires globaux, du fait de la forte hausse des dépenses et prêts nets par rapport aux recettes.

En effet, les recettes budgétaires, portées par les recettes fiscales, ont progressé de 14,5 % pour représenter 13,0 % du PIB contre 12,3 % en 2003. Cette bonne performance traduit l'efficacité des différentes mesures mises en œuvre pour améliorer le recouvrement, notamment, l'examen plus rigoureux des exonérations, le renforcement des vérifications des factures et l'intensification de la lutte contre la fraude.

Il convient d'ajouter que les recettes douanières ont bénéficié de la hausse des cours du pétrole, la quantité importée n'ayant pas diminué, et de la réduction des importations en provenance de la Côte d'Ivoire au profit d'importations extra communautaires. En effet, les importations de produits d'origine communautaire, celles de la Côte d'Ivoire par exemple, ne sont pas assujetties aux droits de douanes, contrairement aux importations extra communautaires. S'agissant des dons, ils sont ressortis à 117,3 milliards représentant 4,4 % du PIB contre 5,4 % en 2003.

Les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 13,8 % pour représenter 21,8 % du PIB contre 20,6 % en 2003. Cette progression est imputable principalement aux dépenses en capital et, dans une moindre mesure, aux dépenses courantes. En effet, les dépenses en capital ont progressé de 33,0 %, en raison des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, des travaux réalisés dans le cadre des sommets organisés dans le pays.

Cette hausse a été portée par la composante financée sur ressources internes, en progression de 61,7 %. Cette croissance aurait été plus importante n'eût été l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature budgétaire à partir de janvier 2004, en vertu de laquelle les dépenses d'équipement des administrations (matériel roulant, matériel informatique, ...) sont désormais considérées comme des dépenses courantes. En 2004, les dépenses de cette nature se sont élevées à 8,9 milliards.

La progression des dépenses courantes a été de 9,6 %, sous l'effet des dépenses de matériel et des dépenses de transfert. Cette évolution s'explique également par les 8,9 milliards de dépenses d'équipement incorporées aux dépenses courantes conformément à la nouvelle nomenclature.

Au total, le déficit global hors dons s'est aggravé pour représenter 8,8 % du PIB contre 8,4 % en 2003. Quant au déficit global, il est passé de 2,9 % du PIB à 4,3 % en 2004.

En 2005, il est attendu une dégradation des principaux soldes budgétaires, en relation avec la forte progression des dépenses comparée à celle des recettes. En effet, les recettes budgétaires progresseraient de 9,6 % grâce à l'intensification des enquêtes et des vérifications, un meilleur ciblage des contribuables avec la création de la Division chargée des grandes entreprises, l'opérationnalisation d'un nouvel identifiant fiscal unique (IFU) qui facilitera les recoupements entre les régions, l'extension de SYDONIA à douze bureaux de douane, un meilleur suivi du transit et des exonérations.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 12,5 %, essentiellement sous l'impulsion des dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes progresseraient de 20,8 %, en liaison avec la hausse de la masse salariale de 13,8 % et des dépenses à effectuer dans le cadre des élections prévues pour novembre 2005. Ce niveau élevé de la masse salariale serait due à la poursuite des recrutements dans la fonction publique, à la revalorisation du point indiciaire des agents de l'Etat et à la hausse des taux des indemnités accordées au personnel des secteurs sociaux. Il en résulterait un déficit global hors dons et un déficit global qui représenteraient 9,7 % et 4,3 % du PIB, respectivement.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours s'est établi à 1 249 milliards, soit 47,1% du PIB contre 48,7 % en 2003. Le service de la dette publique totale rapporté aux recettes budgétaires a été de 15,0 % contre 18,9 % en 2003. Ces résultats satisfaisants sont consécutifs à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2002. La nouvelle initiative d'annulation de la dette multilatérale devrait améliorer sensiblement ces ratios et lever les inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette du pays au regard de l'évolution des cours du coton et des taux d'intérêt.

2.2.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements a dégagé un déficit de 2,4 milliards en 2004 contre un excédent de 20,3 milliards enregistré en 2003. Cette évolution est essentiellement liée à

l'accroissement du déficit courant, conjuguée au repli de 2,4 milliards du compte de capital et d'opérations financières.

Le déficit du compte courant extérieur s'est accentué de 25,1 milliards pour ressortir à 238,5 milliards en 2004 contre 213,2 milliards en 2003, sous l'effet essentiellement d'une aggravation du déficit commercial et d'une baisse des entrées nettes des transferts courants publics. Toutefois, le ratio du solde courant hors dons rapporté au PIB a connu une légère amélioration en revenant de -12,9 % en 2003 à -12,0 % en 2004.

Les transactions commerciales se sont soldées en 2004 par un déficit de 214,7 milliards contre 212,0 milliards en 2003, résultant de l'accroissement des importations. Celles-ci se sont élevées en effet à 448,8 milliards en 2004, en progression de 50,5 milliards, du fait notamment des achats de produits pétroliers et de biens d'équipement, en particulier l'acquisition de véhicules lourds de transports destinés à pallier le blocage du chemin de fer. Quant aux recettes d'exportation, en s'établissant à 234,1 milliards en 2004, elles ont enregistré une hausse de 47,8 milliards, imputable aux ventes de coton fibre et, dans une moindre mesure, à celles des produits de l'élevage.

Consécutivement à la hausse du poste du fret et de l'assurance en relation avec l'évolution des importations, la balance des services s'est détériorée de 3,1 milliards entre 2003 et 2004. En outre, le solde des revenus s'est dégradé de 1,2 milliard, du fait de la hausse des paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure.

Nonobstant le repli de 20,0 milliards du compte de capital imputable aux transferts au titre des dons projets, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières ne s'est contracté que de 2,4 milliards pour ressortir à 234,0 milliards. En effet, les flux nets positifs des opérations financières se sont renforcés de 17,6 milliards pour se situer à 134,5 milliards en 2004, compensant largement l'évolution défavorable de l'excédent du compte de capital.

En 2005, le solde global de la balance des paiements dégagerait un excédent de 25 milliards contre un déficit de 2,4 milliards en 2004. Le déficit du solde courant se contracterait pour se situer à 184,9 milliards contre 238,5 milliards en 2004. Cette contraction résulte essentiellement de l'amélioration de la balance des transferts publics qui passerait de 78,3 milliards en 2004 à 116,3 milliards en 2005, de la baisse des déficits de la balance des services et de la balance des revenus nets. La hausse des exportations serait de 24,5 milliards et celle des importations de 32,4 milliards. Il en résulterait une aggravation du déficit commercial qui passerait de 120,5 milliards en 2004 à 129,2 milliards en 2005. Quant au solde courant hors dons il se réduirait pour se situer à 301,2 milliards, soit 10,6 % du PIB contre 316,8 milliards en 2004.

2.2.5. SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont inscrits en baisse de 2,4 milliards, en s'établissant à 163,8 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution a concerné l'Institut d'émission dont les avoirs extérieurs nets ont diminué de 6,9 milliards, ceux des banques ayant augmenté de 4,5 milliards.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en hausse de 15,5 milliards pour se situer à 385,3 milliards à fin décembre 2004.

La position nette du gouvernement s'est améliorée de 25,5 milliards, pour se situer à 3,4 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution est consécutive à une hausse de 24,6 milliards des dépôts publics, conjuguée à une baisse de 0,9 milliard des engagements vis-à-vis du système bancaire.

Les crédits à l'économie se sont chiffrés à 381,9 milliards, en hausse de 41,0 milliards, à la suite d'une progression de 66,0 milliards, des concours ordinaires et d'un recul de 25,0 milliards des crédits de campagne. Les crédits ordinaires de court terme ont augmenté de 9,6 milliards et ceux à moyen et long terme de 56,4 milliards. L'accroissement des crédits ordinaires résulte de concours à des groupements de producteurs de coton, à des sociétés cotonnières ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'énergie, des télécommunications et du BTP.

La masse monétaire a augmenté de 0,8 milliard pour s'établir à 509,3 milliards, se traduisant par la hausse de 31,6 milliards des dépôts en banque et le repli de 30,8 milliards de la circulation fiduciaire.

Pour 2005, les avoirs extérieurs nets sont attendus en amélioration de 25,0 milliards, tandis que le crédit intérieur progresserait de 9,4 milliards. Reflétant ses contreparties, la masse monétaire s'accroîtrait de 6,5 %.

2.2.6. ETAT DE CONVERGENCE

La situation de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal**, hors dépenses financées sur ressources PPTTE, est passé de -0,7 % en 2003 à -1,6 % en 2004, en liaison avec la hausse des dépenses d'investissement financées sur ressources internes de 61,7 %. Pour 2005, ce solde passerait à -1,9 % pour un objectif de 0,2 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. L'objectif retenu ne serait pas atteint du fait essentiellement de la forte progression de la masse salariale et de la faible progression des recettes.
- **le taux d'inflation annuel moyen** a été de -0,4 % en 2004 contre 2,0 % en 2003, en liaison essentiellement avec les excédents céréaliers de la campagne agricole 2003-2004. Pour 2005, il serait de 3,7 % pour une norme communautaire de 3 % maximum. La norme ne serait pas respectée, en raison de la hausse des prix des produits céréaliers et des cours du pétrole. La hausse des prix des céréales serait liée à la baisse de la production de la campagne 2004-2005.
- **L'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est situé à 47,1 % contre 48,7 % en 2003. En 2005, il se situerait à 42,4 % pour un objectif de 40,5 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2004 et le serait en 2005;

- **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2004 et le serait en 2005.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** est passé de 41,6 % en 2003 à 37,3 % en 2004. Cette évolution est essentiellement imputable à la non prise en compte, dans la masse salariale de 2004, des salaires versés aux agents des Etablissements Publics de l'Etat. En 2005, ce ratio serait de 38,7 %, pour un objectif de 34,9 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Le non respect de l'objectif serait lié à la revalorisation des salaires des agents de l'Etat et des indemnités accordées au personnel des secteurs sociaux. Ces mesures ayant été prises après la transmission du programme pluriannuel, leur incidence financière n'a pu être prise en compte dans ledit programme.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 46,2 % contre 33,1 % en 2003. Ce résultat est lié à la progression des investissements sur ressources internes de 61,7 %, en liaison avec les travaux effectués dans le cadre des sommets organisés dans le pays. Pour 2005, il se situerait à 37,7 % pour un objectif de 26,7 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007 .
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été de 12,0 % contre 12,9 % en 2003. Cette évolution est liée à la forte progression des exportations. Il se situerait à 10,8 % en 2005 pour un objectif de 10,3 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.
- **Le taux de pression fiscale** a été de 12,0 % contre 11,0 % en 2003. Cette progression s'explique par l'application des mesures de recouvrement des recettes fiscales retenues dans le programme pluriannuel 2004-2006. Il se situerait à 12,5 % en 2005 pour un objectif de 12,8 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.

Le Burkina a respecté en 2004, quatre critères dont trois de premier rang. Parmi les critères de premier rang, seul celui relatif au solde budgétaire de base n'a pas été respecté. S'agissant des critères de second rang, celui relatif aux investissements financés sur ressources intérieures a été respecté. En 2005, le pays ne pourrait pas respecter le critère clé. Le déficit du solde budgétaire de base s'aggraverait alors que l'objectif du programme pluriannuel visait un excédent représentant 0,2 % du PIB. Cette évolution serait due à une croissance économique plus faible que prévue, une faible progression de la pression fiscale, une forte hausse de la masse salariale et à des appuis budgétaires de plus en plus importants.

2.2.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation économique et financière du Burkina a été dans l'ensemble satisfaisante en 2004 en dépit du ralentissement de la croissance. Ces performances ont été affectées par les difficultés de la production céréalière, en liaison avec les conditions climatiques. En 2005, la situation pourrait être difficile en rapport avec l'évolution des cours du coton et du pétrole. Ces résultats montrent la forte dépendance de l'économie du Burkina aux conditions climatiques ainsi que sa faible diversification.

Le respect du critère clé reste le principal obstacle à la convergence économique en 2005, horizon de convergence. Cette situation est le reflet de la faiblesse du taux de pression fiscale.

Afin de maintenir l'économie du Burkina sur le sentier de la convergence, les Autorités sont invitées à :

- poursuivre les efforts en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales qui constitue la principale contrainte pour le respect de la norme associée au solde budgétaire de base ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale ;
- poursuivre les politiques sectorielles et les réformes structurelles dans le secteur de l'eau, de l'électricité et de la télécommunication en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et la diversification de la production ;
- poursuivre les initiatives entreprises en vue d'accroître le potentiel de production agricole, notamment en matière d'irrigation et de fertilisation des sols afin de réduire l'impact des aléas climatiques sur les performances du secteur primaire ;
- poursuivre les réformes entreprises dans la filière coton pour renforcer sa compétitivité et accroître la professionnalisation des acteurs de la filière.

.

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

Après une récession de trois ans, la conjoncture économique a été caractérisée en 2004 par une reprise de l'activité économique. En dépit des répercussions de la crise de novembre 2004, le taux de croissance du PIB a été estimé à 1,6 % contre -1,7 % en 2003. Cette rupture de tendance est liée essentiellement au dynamisme des secteurs primaire et secondaire. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 1,4 % contre 3,3 % en 2003 en rapport avec une baisse des prix des produits alimentaires, notamment.

La situation des finances publiques s'est relativement améliorée en dépit des difficultés de mobilisation de ressources extérieures et des perturbations des activités du secteur privé, liées à la lenteur du processus de normalisation. Le déficit global a été de 1,6 % du PIB en 2004 contre 2,6 % en 2003.

Au niveau des échanges extérieurs, l'excédent du solde courant hors dons s'est renforcé. Il a représenté 1,8 % du PIB contre 2,0 % en 2003.

La situation monétaire a été marquée par une augmentation simultanée des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire s'est accrue de 38,2 milliards, soit 1,7 % pour s'établir à 2 288,0 milliards à fin décembre 2004.

La pression sur les ressources intérieures a affecté négativement l'état de convergence en 2004. Ainsi, seuls les critères relatifs au taux d'inflation et au solde extérieur courant hors dons ont été respectés.

2.3.1. PRODUCTION

Le redressement de l'activité économique en 2004, a été impulsé par les secteurs primaire et secondaire. En effet, la production du secteur primaire a augmenté de 2,9 %. Cette performance a été portée par l'agriculture vivrière en hausse de 2,6 % et celle des produits à l'exportation en progression de 8,5 %. La production du cacao, principal produit d'exportation du pays a été de 1 377 700 tonnes contre 1 247 400 tonnes en 2003. Quant à celle de la banane, elle s'est accrue de 6,5 % pour se fixer à 280 500 de tonnes. La production de l'huile de palme a augmenté de 12,6 % avec un tonnage de 292 800.

Dans le secteur secondaire, l'activité a progressé de 1,4 % contre un repli de 8,4 % en 2003. Cette évolution reflète la bonne orientation de l'activité pétrolière en augmentation de 34,3 % suite à la mise en exploitation de puits pétroliers du champ Espoir. Elle s'explique également par la progression de 4,7 % de la production de la branche énergie contre une baisse de 4,3 % en 2003 et par le redressement de 1,5 % des activités des BTP et de 1,6 % de celles de la branche agroalimentaire.

La bonne tenue des secteurs primaire et secondaire s'est répercutée sur l'activité dans le secteur tertiaire. Sa production a progressé de 1,0% en 2004 après avoir fléchi de 0,3 % en 2003. Ce résultat est lié aux performances réalisées dans les branches "télécommunications" et "commerce". Les activités de ces branches ont progressé respectivement de 8,1 % et 4,0%. Par contre, la branche " transports" a été en baisse de 2,0 % en rapport avec la hausse des prix du carburant et la branche "services financiers" a réplé de 6,8 %. Les services financiers et les transports seraient les principales branches affectées par la conjoncture aggravée par la crise de novembre 2004.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB ont été respectivement de 0,8 point, 0,3 point et 0,5 point.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée essentiellement par la demande extérieure. Les exportations portées par les produits primaires (café, cacao), les biens manufacturiers et les produits pétroliers, ont progressé de 14,2 %. Les importations affichent également une hausse de 11,4 % grâce aux commandes de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Quant aux investissements, ils ont reculé de 2,0 % en rapport avec le repli de 23,6 % de l'investissement public, reflétant ainsi l'absence de financements extérieurs. La consommation a baissé de 1,6 % après une augmentation de 1,8 % en 2003.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et du solde commercial à la croissance du PIB ont été respectivement de -1,1 point, -0,2 point et 2,9 points.

Pour 2005, sous l'hypothèse de la réunification du pays, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 1,0 %. Cet objectif est fondé sur la reconstitution progressive des outils de production endommagés et sur la mise en œuvre du programme de reconstruction post conflit. Dans ce contexte, la production du secteur primaire devrait croître de 1,9 % sous l'impulsion de la branche "agriculture vivrière" et la branche "Elevage". Le secteur secondaire, bien qu'éprouvé par le climat d'insécurité des dernières années et les tentatives de redéploiement de certaines unités de production vers d'autres pays, pourrait progresser de 0,4 %. Quant au secteur tertiaire, sa production devrait progresser de 0,8 % en rapport avec le dynamisme de la branche télécommunication (+10,1 %) et dans une moindre mesure de la branche du commerce (+1,0 %).

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 0,5 point, 0,1 point et 0,4 point.

Du côté de la demande, la croissance serait impulsée exclusivement par la demande extérieure. En effet, la formation brute de capital fixe (FBCF) stagnerait en liaison avec l'attentisme du secteur privé et la réduction de 14,1 % des dépenses en capital de l'Etat. La consommation baisserait de 0,5 %. Cette évolution résulterait de la baisse de la consommation des ménages de 1,0 % et de l'augmentation de 1,5 % de la consommation publique en rapport avec les besoins relatifs au redéploiement de l'Administration. Quant aux exportations, elles augmenteraient de 3,4 %. Les importations progresseraient également de 2,5 % en rapport avec la poursuite de l'achat modéré des biens d'équipements et des biens intermédiaires.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et du solde commercial à la croissance du PIB ont été respectivement de -0,4 point, 0,5 point et 0,9 point.

2.3.2. PRIX ET INFLATION

La reprise économique a été accompagnée d'un repli sensible de l'inflation en rapport avec l'abondance de l'offre des produits alimentaires. En effet, le taux d'inflation annuel moyen a été de 1,4 % contre 3,3 % en 2003. En glissement annuel sur les quatre premiers mois de 2005, l'inflation a été de 4,4 % contre 0,3 % au cours de la même période en 2003. Cette hausse des prix est impulsée essentiellement par les deux fonctions de consommation que sont "logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" et "transports".

Pour l'ensemble de l'année 2005, le taux d'inflation annuel moyen est projeté à 3,2 %. Ainsi, le respect de la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum pourrait être compromis si la tendance des prix, observée en début d'année, se poursuivait.

2.3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En dépit des difficultés de mobilisation des ressources extérieures, la situation des finances publiques s'est améliorée légèrement en 2004. Cette évolution s'explique principalement par la progression de 6,2 % des recettes budgétaires qui se sont établies à 17,6 % du PIB contre 16,9 % en 2003. L'amélioration des recettes budgétaires est liée d'une part, à l'augmentation de 4,2 % des recettes fiscales qui ont représenté 15,2 % du PIB contre 14,9 % en 2003, et d'autre part, à l'accroissement de 21,0 % des recettes non fiscales dopées par les redevances téléphoniques et les revenus de pétrole et de gaz.

Les recettes fiscales sont portées essentiellement par les impôts sur le commerce extérieur qui ont progressé de 8,2 %. Les recettes liées aux revenus et bénéfices ont stagné et celles relatives aux impôts sur biens et services ont progressé de 2,9 %. La baisse de la consommation, le développement de la contrebande et la partition du territoire sont autant d'éléments qui ralentissent les performances attendues au niveau des régies financières.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont progressé de 2,1 % pour s'établir à 20,1% du PIB contre 20,2 % en 2003. Cette évolution s'explique par l'accroissement de 6,8 % des dépenses en capital contre une baisse de 19,4 % en 2003. Les dépenses courantes ont connu une augmentation modérée de 1,2 % en rapport avec la stagnation relative de la masse salariale et la contraction de 14,4 % des dépenses liées au paiement des intérêts de la dette publique.

Reflétant la progression des recettes budgétaires, le solde budgétaire de base s'est établi à -1,1 % du PIB contre -2,0 % en 2003. Le solde global hors dons et le solde global ont été respectivement de -2,6 % du PIB contre -3,2 % en 2003 et de -1,6 % du PIB contre 2,6 % en 2003.

En 2005, la gestion prudente des finances publiques sera poursuivie. En effet, les recettes totales ne progresseraient que de 0,4 %. Cette évolution résulterait d'une augmentation des recettes non fiscales de 20,0 % et d'une régression des recettes fiscales de 1,6 %. Les dépenses totales se contracteraient de 6,3 %. Ce repli résulterait des baisses simultanées des dépenses courantes et des dépenses en capital respectivement de 1,8 % et 29,2 %. Cette évolution révèle que dans un contexte de conflit, les arbitrages budgétaires ont été souvent faits au détriment des dépenses en capital. La gestion prudente des dépenses devrait conduire à l'enregistrement de soldes budgétaires en nette amélioration. En particulier, le déficit du solde global hors dons s'établirait à 1,2 % du PIB et celui relatif au solde global à 0,6 %.

En ce qui concerne la situation de la dette publique, elle demeure préoccupante. A fin décembre 2004, l'encours de la dette publique totale est estimé à 6 881,6 milliards, soit 84,1 % du PIB nominal contre 82,7 % en 2003. En 2004, le montant des arriérés de la dette extérieure serait de 448,6 milliards et celui des arriérés de paiement intérieurs de 72,9 milliards. Le montant total du stock des arriérés de paiement de la dette publique est estimé à 1317,3 milliards dont 1094 milliards au titre de la dette extérieure. Le service de la dette publique a représenté 34 % des recettes budgétaires en 2004 contre 42,4 % en 2003. En 2005, il serait de 28,0 %.

Dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, la Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le point de décision. Cette situation s'explique par l'absence de programme financier avec les institutions de Bretton Woods, liée à la persistance de la crise.

2.3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs ont été marqués par une amélioration de l'excédent global de la balance des paiements. Cet excédent est estimé à 83,0 milliards en 2004 contre 40,0 milliards en 2003. Cette situation est liée à l'évolution favorable des exportations due à une progression de 24,8 % du tonnage écoulé, atténué par un fléchissement des prix moyens de cession de 13,1 %. En particulier, les cours internationaux du cacao, exprimés en F.CFA, ont replié de 19,9 %.

Parallèlement, le déficit des transferts s'est amélioré du fait de la baisse des envois de fonds des travailleurs étrangers établis en Côte d'Ivoire. Le déficit des revenus s'est également contracté d'environ 10,7 milliards, en liaison avec la baisse des intérêts dus au titre de la dette publique consécutive à la suspension du règlement d'une partie de la dette extérieure. Enfin, du fait de l'accumulation d'arriérés de paiement au titre de la dette publique extérieure, le déficit du compte capital et d'opérations financières s'est replié pour ressortir à 93,1 milliards contre 112,3 milliards en 2003.

En 2005, l'excédent du solde global de la balance des paiements s'améliorerait en passant de 83,0 milliards en 2004 à 120,0 milliards. Cette évolution favorable serait imputable essentiellement au repli de 67,0 milliards de la balance des services en rapport avec le repli des importations.

2.3.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est établie à 999,2 milliards à fin décembre 2004, en hausse de 83,1 milliards par rapport à fin décembre 2003, en liaison avec l'accroissement de 85,1 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et du repli de 1,9 milliard de ceux des banques. Le crédit intérieur a progressé de 16,4 milliards, soit 1,1 % par rapport à son niveau de décembre 2003, pour s'inscrire à 1 517,7 milliards à fin décembre 2004.

Cette évolution résulte de l'accroissement 7,4 % des crédits à l'économie tirés par les crédits ordinaires dont la progression est imputable essentiellement à des mises en place au profit d'entreprises des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'agro-industrie. La position nette du Gouvernement s'est améliorée de 64,6 milliards sur la période sous revue. La masse monétaire s'est accrue de 38,2 milliards, soit 1,7 % pour s'établir à 2 288,0 milliards à fin décembre 2004.

En 2005, la situation monétaire serait caractérisée par une amélioration de 120,0 milliards des avoirs extérieurs nets et un repli de 75,6 milliards du crédit intérieur. La masse monétaire enregistrerait un accroissement de 4,3 %.

2.3.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'est établi à -1,1 % en 2004 contre -2,0 % en 2003. Cette évolution favorable est liée à l'augmentation des recettes budgétaires en rapport avec la poursuite de la sécurisation des recettes fiscales, l'exploitation optimale du potentiel fiscal ainsi que les mesures mises en

œuvre par les régies financières pour lutter contre la fraude. En 2005, le solde serait de - 0,6 %.

- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 1,4 % en 2004 contre 3,3 % en 2003. En 2005, il serait de 3,2 %, au cas où la tendance des premiers mois de l'année se maintiendrait.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** serait de 84,1 % contre 82,7 % en 2003. En 2005, le taux d'endettement serait de 79,3 % pour une norme communautaire de 70 %, maximum.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : la réalisation de cet objectif a été contrariée par les tensions de trésorerie et le gel des financements extérieurs lié à l'absence d'un programme financier appuyé par les institutions de Bretton Woods. Le montant accumulé est estimé à 72,9 milliards.
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs sur la gestion de la période courante** : Ce critère n'a pas été respecté. Le montant accumulé est estimé à 448,6 milliards. En 2005, le pays pourrait être contraint à accumuler des arriérés de paiement à hauteur de 311,3 milliards.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'est établi à 44,0 % en 2004 contre 45,3 % en 2003 pour un objectif de 45,4 % retenu dans le programme minimum annuel de convergence de 2004. Cette amélioration traduit une maîtrise de l'évolution de la masse salariale malgré la revalorisation des traitements au profit de certaines catégories de personnel de la fonction publique.

En 2005, du fait de nouveaux recrutements, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, le ratio serait de 46,5 %.

- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 9,8 % en 2004 contre 10,5 % en 2003. Cette situation est en rapport avec la persistance de la crise socio-politique. En 2005, le ratio serait de 9,6 % pour une norme communautaire de 20 % minimum.
- **Le ratio du solde extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été de 1,8 % en 2004 contre 2,0 % en 2003. En 2005, le ratio serait de 2,4 %. Ce relèvement serait en rapport avec l'accroissement attendu des exportations. La norme communautaire a été toujours respectée du fait de la structure avantageuse du commerce extérieur du pays.
- **Le taux de pression fiscale** a été de 15,2 % en 2004 contre 14,9 % en 2003. Cette évolution est liée aux efforts de recouvrement des régies financières. En 2005, il devrait s'établir à 14,3 %.

La Côte d'Ivoire a respecté deux (2) critères en 2004. Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation et au solde extérieur courant hors dons.

2.3.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les actions inscrites dans la loi de finances se situent dans la continuité de celles engagées dans le programme minimum de convergence 2004. Les perspectives macroéconomiques pour l'année 2005 indiquent un taux de croissance du PIB de 1,0 %. Elles se fondent sur la normalisation effective de la vie socio-politique qui suppose entre autres :

- la mise en application du programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion ;
- la réunification du pays ;
- le redéploiement de l'Administration ;
- l'organisation des élections présidentielles prévues pour octobre 2005.

Le redressement de la situation économique et financière requiert une meilleure implication de la communauté financière internationale. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un appui plus ferme au processus de normalisation et à la mise en place d'un programme post-conflit dans l'urgence.

Parallèlement, des dispositions devraient être prises pour préparer un nouveau programme triennal soutenu par les ressources de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). L'avènement de ce programme pourrait consolider la reprise de l'activité économique amorcée en 2004, réduire les tensions de trésorerie et permettre à l'Etat d'assurer progressivement le respect de ses engagements vis-à-vis des créanciers internes et externes envers lesquels une accumulation d'arriérés de paiement est notée. La réduction des arriérés devrait faciliter les négociations en vue de la conclusion d'un programme financier.

Au total, il apparaît que les Autorités ivoiriennes devraient déployer plus d'effort en 2005 qui est, par ailleurs, l'échéance de convergence retenue au plan communautaire. Les principales mesures devraient concerner :

- la mise en œuvre avec l'appui de la communauté internationale des actions concrètes visant la normalisation effective de la situation socio-politique ;
- le rétablissement des relations de coopération harmonieuses avec les institutions financières internationales afin de déboucher sur la conclusion d'un nouveau programme économique et financier triennal qui pourrait favoriser la mise en œuvre effective du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec pour corollaire un traitement de fond de la dette extérieure ;
- la poursuite de l'assainissement des finances publiques à travers notamment, une amélioration substantielle des recettes fiscales afin de soutenir efficacement les engagements et de rétablir la solvabilité de l'Etat ;
- la poursuite de l'assainissement des filières café-cacao et le rapatriement effectif du produit des recettes d'exportation par le système bancaire ;

- l'approfondissement de la réflexion pour la mise en place d'un programme d'apurement des arriérés de paiement qui pourraient entraver la conclusion d'un programme.

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE BISSAU

L'année 2004, a été marquée d'une part, par le retour progressif à une vie constitutionnelle normale, avec la mise en place d'un Parlement et d'autre part, par l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'urgence de gestion économique. Cette situation a favorisé la reprise des relations financières avec les partenaires au développement notamment, la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB, s'est établi à 2,2 % contre -0,6 % en 2003 et le taux d'inflation à 0,9 % contre -3,5 % en 2003.

La situation des finances publiques s'est caractérisée par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global rapporté au PIB nominal est passé de 15,4 % en 2003 à 5,7 % en 2004.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde du compte courant hors dons est déficitaire de 14,8 milliards équivalent à 10,4 % du PIB nominal en 2004, contre 8,7 % du PIB nominal en 2003 du fait principalement de l'aggravation du déficit commercial et du déficit de la balance des services.

Au niveau des comptes monétaires, la situation a été caractérisée, à fin décembre 2004, par une amélioration des avoirs extérieurs nets et une baisse du crédit intérieur. Il en est résulté une progression de la masse monétaire de 19,1 % par rapport à fin décembre 2003.

En ce qui concerne l'état de la convergence, à l'exception du taux d'inflation, aucun critère n'a été respecté en 2004,

2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2004, le taux de croissance du PIB a été de 2,2 % contre -0,6 % en 2003 pour un objectif de 2,6 % retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006. Cette reprise de l'activité économique s'explique essentiellement par les performances enregistrées dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Au niveau du secteur primaire, l'activité a progressé de 0,2 % en 2004 contre 1,6 % en 2003. Ce ralentissement est liée à la baisse de 16,3 % de la production céréalière, consécutive à l'invasion acridienne dans la partie nord du pays.

Le secteur secondaire a connu une reprise de son activité en raison de la normalisation de la vie politique. Toutefois, les industries ont continué d'être handicapées par les difficultés d'approvisionnement en énergie électrique. Ainsi, le taux de croissance du secteur secondaire s'est établi à 1,2 % contre une baisse de 1,8 % en 2003.

Enfin, le secteur tertiaire, bénéficiant du regain d'activité de la branche « transports et télécommunications », en raison de la hausse du trafic lié à la commercialisation de la noix de cajou, et du développement du réseau de la téléphonie mobile, a enregistré un taux de croissance de 7,5 % contre une baisse de 4,3 % en 2003.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire, et tertiaire à la croissance ont été respectivement de -0,1 point, 0,1 point et 2,2 points.

Sous l'angle de la demande, la croissance économique a été principalement tirée par la FBCF avec un taux de croissance de 18,0 % sous l'impulsion de sa composante privée qui a progressé de 35,5 %. La consommation finale totale y a également contribué avec un taux de croissance de 14,7 % en liaison avec le règlement des arriérés de paiements intérieurs et le relèvement des salaires dans le fonction publique.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs se sont établies respectivement à 13,0 points, 3,5 points et -14,3 points en 2004.

En 2004, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par un relèvement du niveau général des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,9 % contre -3,5 % en 2003. Cette évolution se justifie par la baisse de la production de céréales et l'augmentation de la demande intérieure consécutive au règlement des arriérés de paiements intérieurs.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est effectuée conformément au Plan d'urgence de gestion économique dans le cadre duquel les ressources mobilisées ont été utilisées sous le contrôle d'un Comité National de Trésorerie. Dans ces conditions, les importants efforts de recouvrement de recettes et de contrôle du circuit de la dépense ont amélioré la situation des finances publiques

En 2004, les recettes budgétaires totales ont augmenté de 54,3 % pour atteindre 25,9 milliards, soit un taux de réalisation de 124,0 % par rapport à l'objectif arrêté dans le programme pluriannuel de convergence 2004-2006. Cette performance est, en partie, imputable aux recettes non fiscales qui sont passées de 4,1 milliards en 2003 à 14,7 milliards en 2004, en liaison avec une meilleure mobilisation des ressources tirées des accords de pêche. Par contre les recettes fiscales, en raison de la baisse des importations de riz et de pétrole, ont baissé de 11,4 % en s'établissant à 11,3 milliards.

Quant aux dons, ils ont augmenté de 58,8 % en passant de 11,9 milliards en 2003 à 18,9 milliards en 2004. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion Economique d'Urgence, la Guinée-Bissau a mobilisé d'importantes ressources, sous forme de dons.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles ont augmenté de 6,5 % pour représenter près de 37,1 % du PIB nominal, soit presque au même niveau qu'en 2003. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse de 58,5 % des dépenses courantes, découlant principalement de l'augmentation de la masse salariale, intervenue en juillet 2004, conformément à l'accord conclu entre les organisations syndicales et le Gouvernement en avril 2002. Les dépenses liées à l'organisation des élections législatives de mars 2004 ont également contribué à l'augmentation des dépenses courantes. Par contre, les dépenses en capital ont baissé de 17,4 % pour représenter 10,8 % du PIB nominal contre 13,6 % en 2003.

Au total, l'exécution des opérations budgétaires, en liaison avec la hausse des recettes courantes, s'est traduite par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global hors dons s'est réduit pour s'établir à 18,3 % du PIB en 2004 contre 24,1 % en 2003. Il en est de même du déficit global rapporté au PIB nominal qui a baissé de 9,7 points de pourcentage en s'établissant à 5,7 % en 2004.

S'agissant de la dette publique totale, la situation a été caractérisée par des apurements progressifs des arriérés de salaires de l'année 2003 et des règlements de la dette vis-à-vis de la BCEAO, de la Banque mondiale et du FMI. En 2004, l'encours de la dette a été de 472,4 milliards, représentant 331,3 % du PIB contre 404,4 % en 2003. La finalisation du DSRP initialement prévue en 2002 et la reprise du programme avec le FMI n'étant pas encore intervenues, les allègements attendus de l'initiative PPTE n'ont pu se concrétiser.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit courant hors dons s'est aggravé pour représenter 10,4 % du PIB en 2004 contre 8,7 % en 2003. L'évolution défavorable de ce compte est consécutive à une détérioration de la balance commerciale, sous l'effet d'une augmentation des importations plus forte que celle des exportations. Le déficit de la balance des services s'est également aggravé en atteignant 18,1 milliards contre 17,6 milliards en 2003, du fait du renchérissement du fret et des assurances sur les importations de marchandises. Quant au déficit des revenus nets, il s'est inscrit en baisse de 1,2 milliard par rapport à l'année 2003, malgré la progression de 0,8 milliard du paiement des intérêts sur la dette extérieure en 2004. Quant au solde des transferts courants, il est passé de 26,0 milliards en 2003 à 31,2 milliards en 2004, soit une amélioration de 21,1 %.

S'agissant de la situation monétaire, elle est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets de 58,3 milliards, en s'établissant à 458,7 milliards. Le crédit intérieur a enregistré une baisse 5,8 milliards, en s'établissant à 12,0 milliards en 2004. La position nette débitrice du Gouvernement s'est améliorée de 5,4 milliards, pour se situer à 9,7 milliards à fin décembre 2004, en liaison avec la baisse de 2,2 milliards des engagements de l'Etat et la hausse de 3,2 milliards des dépôts publics. Quant aux crédits à l'économie, ils se sont établis à 2,3 milliards à fin décembre 2004, soit une baisse de 0,4 milliard. Au total, la masse monétaire a crû de 19,1 % en s'établissant à 117,8 milliards à fin décembre 2004.

2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

2.4.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE

La situation des critères de convergence en 2004 se présente comme suit:

Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'est fortement détérioré en s'établissant à -9,4 % en 2004 contre -5,1 % en 2003, pour un objectif de -6,1 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2004-2006. Cette contre-performance est principalement imputable à la hausse des dépenses courantes, notamment de la masse salariale.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'est établi à 0,9 % contre -3,5 % en 2003, principalement en rapport avec la baisse de la production de céréales et l'augmentation de la demande intérieure consécutive au règlement des arriérés de paiements intérieurs et à la reprise du Programme de Démobilisation et de Réinsertion des anciens combattants qui a permis de relever les revenus des ménages.
- **L'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est établi à 331,3 % du PIB contre 404,4 % en 2003 pour un objectif de 273,1 % arrêté dans le programme pluriannuel de convergence 2004-2006. La baisse du dollar, en ce qui

concerne la dette extérieure ainsi que les efforts d'apurements de la dette intérieure ont contribué à l'amélioration du taux d'endettement en 2004

- **non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs sur la gestion de la période courante**
 - La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs sur la gestion de la période courante a été respectée en 2004 ;
 - La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs sur la gestion de la période n'a pas été respectée en 2004. Une accumulation d'arriérés de 13,0 milliards a été enregistrée.

Critères de second rang

- **Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** s'est fortement détérioré en se situant à 139,0 % en 2004 contre 85,8 % en 2003 pour un objectif de 103,7 % retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006. Ce dérapage se justifie par la hausse de la masse salariale, intervenue en juillet 2004, consécutive à la mise en œuvre de l'accord conclu entre les organisations syndicales et le Gouvernement en avril 2002
- **Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est amélioré en passant de 0,8 % en 2003 à 15,2 % en 2004 pour un objectif de 16,3 % fixé dans le programme pluriannuel de convergence.
- **Le taux de pression fiscale** s'est établi à 7,9 % en 2004 contre 9,3 % en 2003 pour un objectif de 6,9 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2004-2006.
- **Le ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'est situé à 10,4 % en 2004 contre 8,7 % en 2003, pour un objectif de 10,0% arrêté dans le programme pluriannuel de convergence.

2.4.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2005-2007

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a, lors de sa session du 26 mars 2005, tenue à Niamey, invité les Autorités bissau-guinéennes, à transmettre leur programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance, et de solidarité au titre de la période 2005-2007 au plus tard le 21 mars 2005. En application de cette Décision, le Ministre de l'Economie et des Finances a transmis, dans les délais, à la Commission le programme pluriannuel de la Guinée-Bissau au titre de la période 2005-2007.

Le programme reprend les grandes lignes du Programme d'Urgence de Gestion Economique pour l'année 2004, en insistant particulièrement sur les volets relatifs à la maîtrise de l'inflation, à l'assainissement et au redressement des finances publiques. Il a été élaboré sur la base du programme du Gouvernement 2004-2008 ainsi que de la loi des finances 2005, adoptée par le Parlement en février 2005. Il s'inscrit dans un contexte de consolidation de la stabilité politique, avec l'organisation des élections présidentielles, prévues en juin 2005.

PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME

Le programme pluriannuel de convergence 2005-2007 prévoit, pour les trois années à venir, les objectifs macroéconomiques ci-après :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel de 3,6 % en moyenne par an contre un objectif de 3,3 % initialement retenu dans le programme 2004-2006 ;
- contenir le taux d'inflation annuel moyen dans la limite de 2,0 % ;
- réduire le déficit budgétaire de base rapporté au PIB nominal en le faisant passer de 9,8 % en 2005 à 5,5 % en 2007 ;
- et enfin réduire le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal en le faisant passer de 20,5 % en 2005 à 13,0 % en 2007 ;

Dans le domaine de la production, l'activité économique serait tirée par l'ensemble des secteurs économiques. Les productions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire augmenteraient, respectivement, de 3,2 %, 4,8 % et 6,4 % en moyenne sur la période du programme.

Pour atteindre ces objectifs de croissance, le Gouvernement entend :

- consolider la situation socio-politique par l'organisation des élections présidentielles en juin 2005 ;
- améliorer le climat des affaires par l'allégement des procédures d'obtention des licences d'import-export et la simplification du Code des Investissements ;
- relancer le programme de privatisation en parvenant à un accord avec les partenaires étrangers dans le capital de Guinée-Télécom ;
- renforcer le système financier par l'ouverture de deux nouveaux guichets de banque .

Au plan des finances publiques, les objectifs poursuivis dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007 visent une forte amélioration des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses courantes.

Pour atteindre les objectifs, en matière de recettes, le Gouvernement envisage de reconduire les mesures contenues dans le programme 2004-2006. Il s'agit, entre autres, de la mise en place d'une politique dynamique de modernisation de la fiscalité avec l'introduction de la TVA.

En outre, le Gouvernement compte améliorer le niveau des recettes fiscales par :

- l'adaptation de la valeur mercuriale de la noix de cajou au prix pratiqué sur le marché international ;
- le renforcement du contrôle des importations de riz et de pétrole ;
- l'application des impôts professionnels sur les revenus des professions libérales ;

- la création de la Direction des Grandes Entreprises au sein de la Direction Générale des Impôts.

Ainsi, les recettes fiscales augmenteraient d'environ 17,0 % en passant de 14,3 milliards en 2005 à 16,7 milliards en 2007 alors que les recettes non fiscales se stabiliseraient autour de 13,0 milliards en 2007.

Pour atteindre les objectifs, en matière de dépenses, le Gouvernement envisage de renforcer le contrôle de la masse salariale par le recensement des fonctionnaires, la réforme de la grille salariale et enfin la réduction des indemnités versées aux agents de l'Etat en mission à l'étranger. Par ailleurs, les crédits ouverts pour le paiement des salaires ne progresseraient pas sur la période du programme, en raison des économies substantielles attendues à partir de 2005, au terme de l'audit du fichier de la fonction publique en cours. Ainsi, les dépenses courantes baisseraient de 8,6 % sur la période du programme.

Quant aux dépenses d'investissement, elles augmenteraient de 5,9 %, en passant de 28,7 milliards en 2005 à 30,4 milliards en 2007, grâce au rétablissement des relations financières avec les bailleurs de fonds.

Enfin, s'agissant de la dette publique, l'encours baisserait de 4,4 % sur la période du programme, en passant de 411,6 milliards en 2005 à 393,6 milliards en 2007. Ainsi, le taux d'endettement baisserait en passant de 272,5 % en 2005 à 232,3 % en 2007.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du déficit budgétaire de base rapporté au PIB nominal qui passerait de 9,8 % en 2005 à 5,5 % en 2007.

EVALUATION TECHNIQUE DU PROGRAMME

• Présentation du programme

Le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2005-2007 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. Il comporte, en annexe, une matrice de mesures assortie d'un chronogramme de mise en œuvre ainsi que des annexes statistiques relatives aux différents comptes économiques.

• Cohérence du programme

Le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance, et de solidarité 2005-2007 est, dans ses orientations, cohérent avec le programme monétaire et la loi des finances adoptée par le Parlement en février 2005.

• Amélioration continue des critères de convergence

Le profil des indicateurs de convergence, notamment ceux de premier rang est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme pluriannuel de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité 2005-2007.

En ce qui concerne les critères de second rang, l'ensemble des critères est marqué par une amélioration continue, à l'exception du ratio investissements financés sur ressources propres rapportés aux recettes fiscales.

- **Conformité à l'année de convergence**

Il ressort des projections contenues dans le programme 2005-2007 que l'objectif de convergence en 2005 ne serait pas atteint. En effet, à l'exception du taux d'inflation, aucun critère de premier rang, ni de second rang ne serait respecté à l'horizon de convergence.

- **Pertinence des hypothèses**

Les hypothèses qui sous-tendent les projections du programme pluriannuel de convergence 2005-2007, portent sur une augmentation des exportations de noix de cajou, de la production de céréales, de la production d'électricité et du chiffre d'affaires des sociétés, notamment de télécommunication.

La réalisation d'un objectif de taux de croissance moyen de 3,6 % sur la période 2005-2007 semble réalisable au regard des hypothèses indiquées dans le programme.

En effet, le retour à des conditions climatiques normales ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de politiques favorables de commercialisation et d'exportation permettraient l'augmentation de la production de noix de cajou et de céréales. A cet égard, il a été adopté en avril 2005, une réglementation supprimant le paiement de la licence de commercialisation de la noix de cajou et réduisant la licence d'exportation de 750 000 à 500 000 F.CFA. Cette mesure devrait constituer un attrait pour les nationaux dans le secteur anacardier et par conséquent améliorer le niveau de la production.

Par ailleurs, la conclusion d'un programme post-conflit ainsi que l'organisation d'une table ronde de partenaires au développement, prévues dans le courant du second semestre 2005, devraient permettre à la Guinée-Bissau, de mobiliser d'importants financements extérieurs pour la réhabilitation des secteurs de l'énergie et de l'eau qui jusque là ont fortement entravé l'activité industrielle.

En outre, l'engagement pris par le Gouvernement de résorber les arriérés de paiement intérieurs avec l'appui des partenaires au développement permettrait d'injecter des ressources dans l'économie et de doper la consommation des ménages.

Enfin, l'ouverture des guichets de la Banque Régionale de Solidarité, prévue en juin 2005 ainsi que celle de deux autres banques, permettrait une relance du secteur financier en vue du financement de l'économie.

L'hypothèse d'un rétablissement de la situation socio-politique semble se vérifier au regard du processus démocratique actuellement en cours, avec l'organisation prochaine des élections présidentielles, prévue en juin 2005.

Toutefois, prenant en considération les délais nécessaires pour la transmission des effets des politiques sur l'activité économique, les objectifs de croissance ont été fixés avec réalisme, notamment pour les années 2005 et 2006. Pour cette période, les taux de croissance arrêtés sont restés proches du taux de 2,2 % de l'année 2004 révisé par le FMI.

En matière d'inflation, la politique monétaire prudente et l'amélioration des facteurs d'offre font que l'évolution des prix pourrait être maîtrisée sur la période du programme.

Dans le domaine des finances publiques, les objectifs de recettes, notamment l'unification des taux d'imposition et l'accroissement de la contribution fiscale du secteur de la pêche pourraient être réalisés conformément aux dispositions de la loi des finances 2005. Il est en effet, ressorti du rapport du Comité National de Politique Economique que les recettes budgétaires ont augmenté de 70,4% en s'établissant à 4,6 milliards au cours du premier trimestre 2005 contre 2,7 milliards au cours de la même période 2004. Ce qui augure de bonnes perspectives en matière de recettes pour 2005. Enfin, il résulterait des opérations financières de l'Etat un gap de financement de 26,3 milliards, qui serait couvert par des ressources extérieures d'un montant de 26,7 milliards et pour lesquels des financements ont déjà été identifiés.

2.4.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le programme pluriannuel 2005-2007 comporte des orientations de politique économique et financière pertinentes, notamment en matière de réformes structurelles, de bonne gouvernance et de transparence dans les opérations budgétaires. Ce programme a pris en compte des contraintes au niveau des secteurs de "l'énergie" et de "l'eau".

Par ailleurs, le caractère structurel et l'acuité des problèmes économiques et financiers de la Guinée-Bissau ont amené le Gouvernement à prendre conscience que toute stratégie de politique économique doit s'inscrire dans le moyen terme, avec l'assistance technique et financière des partenaires au développement. Dans ces conditions, il faudrait permettre aux diverses mesures et réformes prévues dans le programme d'avoir un impact susceptible de renverser les tendances lourdes de l'économie et de créer un environnement propice à la convergence. Ainsi, la convergence effective de l'économie pourrait être envisagée après 2007.

Cependant, les projections arrêtées dans le cadre du programme 2005-2007, indiquent une amélioration continue des indicateurs de convergence, ce qui dénote des efforts réguliers déployés par le pays. Par conséquent, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'adopter le programme pluriannuel 2005-2007 de la Guinée-Bissau.

En vue de favoriser l'accélération du rythme de convergence, les autorités devront être invitées à prendre les dispositions suivantes :

- poursuivre les efforts de restauration de la crédibilité de l'Etat par le rétablissement progressif de la stabilité socio-politique ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques en mettant l'accent sur la maîtrise des dépenses courantes notamment, la masse salariale ;
- mettre en œuvre des réformes structurelles pour réhabiliter le secteur de l'énergie ;
- créer les conditions pour le succès de la table ronde, condition préalable à la mise en place du programme post-conflit.

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2004, le taux de croissance du PIB s'est établi à 2,2 % contre 7,6 % en 2003, en rapport avec la baisse des productions agricole et aurifère. Cette forte décélération de la croissance s'est réalisée dans un contexte marqué par un recul de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à -3,1 % contre -1,3 % en 2003.

La situation des finances publiques a été caractérisée par une détérioration des soldes budgétaires. Le déficit global s'est établi à 2,7 % du PIB contre 0,6 % en 2003, du fait notamment de la diminution des dons budgétaires.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons s'est contracté pour s'établir à 7 % du PIB contre 9,3 % en 2003, sous l'effet d'une bonne tenue de la balance commerciale.

Quant à la situation monétaire, elle a été marquée par un accroissement des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Il en est résulté une augmentation de la masse monétaire de 11,9 %.

S'agissant de l'état de convergence, il indique une tendance au respect de tous les critères de convergence à l'exception de ceux relatifs au déficit extérieur courant et à la pression fiscale.

2.5.1. PRODUCTION

En 2004, le taux de croissance réel du PIB s'est établi à 2,2 % contre 7,7 % en 2003. Ce ralentissement de la croissance se justifie principalement par la baisse des activités du secteur primaire de 4,2 % en liaison avec le recul de la production agricole. En effet, après une progression exceptionnelle de 32,8 % en 2003, l'agriculture a enregistré une baisse de 10,7 % en 2004 en raison des difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles dans certaines zones, d'une pluviométrie insuffisante et mal répartie et de l'invasion de criquets pèlerins.

Au niveau du secteur secondaire, le taux de croissance est ressorti à 2,7 % contre -8,6 % en 2003, en dépit des contre-performances de la branche extractive imputables au recul de la production d'or de 54 tonnes en 2003 à 44,6 tonnes en 2004. La production de l'industrie manufacturière a enregistré une hausse de 19 % liée essentiellement au regain d'activités des usines d'égrenage de coton en conséquence des résultats favorables de la campagne 2003-2004. De même, la production de la branche énergie a augmenté de 11,6 % en rapport avec l'exécution du programme d'extension de l'électrification au profit des zones rurales. L'industrie des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a aussi progressé de 8 % du fait des réalisations d'infrastructures routières et de la poursuite des travaux de construction de la cité administrative.

Quant au secteur tertiaire, il a crû de 7,4 % en liaison avec le dynamisme de la branche « transports et télécommunications » notamment, le développement de la téléphonie mobile avec l'extension du réseau GSM des deux sociétés de télécommunications (SOTELMA et IKATEL).

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été, respectivement, de -1,5 point, 0,6 point et 3,1 points.

Sous l'angle de la demande, la croissance économique a été principalement tirée par les exportations qui ont enregistré une hausse de 14,5 % en rapport avec les ventes de coton fibre suite aux bonnes récoltes de la campagne agricole 2003-2004. La consommation finale totale a aussi augmenté de 5,5 % en liaison avec la poursuite des recrutements dans la Fonction Publique et la hausse des revenus des paysans, suite au relèvement des prix au producteur de coton de 180 francs à 210 francs CFA/kg. De même, la FBCF a progressé de 7,9 % sous l'impulsion de sa composante publique qui a augmenté de 12,5 %. Par contre, les importations ont enregistré une régression de 1,6 %.

Les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs se sont établies respectivement à 4,4 points, -6,7 points et 4,5 points en 2004.

En terme nominal, le taux d'investissement est ressorti à 19,5 % contre 26,1 % en 2003 en rapport avec la baisse du taux d'épargne intérieure de 18,7 % en 2003 à 13,9 % en 2004.

En 2005, l'activité économique devrait enregistrer de meilleures performances. Les projections indiquent un taux de croissance du PIB de 7,1 % sous l'hypothèse d'un retour à la normale des conditions climatiques et de l'ouverture de nouvelles mines aurifères. Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 8,2 % en liaison avec une reprise de la production agricole qui afficherait une hausse de 11,5 %. Au niveau du secteur secondaire, la croissance projetée à 6,8 % serait principalement impulsée par les performances de l'industrie extractive induites par une production d'or qui atteindrait 51,6 tonnes en 2005. En outre, les branches énergie et BTP progresseraient respectivement de 11,2 % et de 10,3 % du fait de la poursuite des réalisations d'infrastructures routières, des travaux de construction et d'électrification. Par contre, la production de l'industrie manufacturière se replierait de 3,9 %. Cette évolution se justifierait principalement par la baisse des activités des usines d'égrenages, suite à la mauvaise campagne agricole 2004/2005. Quant au secteur tertiaire, il afficherait une croissance de 5 % en rapport avec le dynamisme des autres secteurs.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient respectivement de 2,8 points, 1,5 point et 2,8 points.

Du côté de la demande, la croissance économique serait principalement portée par la consommation finale totale et les investissements. L'évolution favorable de la consommation finale totale serait particulièrement imputable à l'accroissement de la consommation publique de 7,1 % lié à la poursuite des recrutements dans les secteurs sociaux et au renforcement des services publics. De même, la progression de la FBCF attendue à 8,8 % résulterait principalement de sa composante publique en rapport avec la poursuite de l'exécution des programmes du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Cette dynamique de la demande interne entraînerait une croissance des importations de 6,7 % liée également à la nécessité de compenser l'offre de produits agricoles et d'assurer un niveau d'approvisionnement correct de l'économie. Par contre, les exportations régresseraient de 0,3 % en raison du repli des ventes de coton fibre.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs seraient respectivement de 2,5 points, 6,2 points et -1,6 point.

En terme nominal, le taux d'investissement augmenterait de 2,2 points de pourcentage pour se situer à 21,7 % en 2005, en liaison avec une évolution favorable du taux d'épargne intérieure qui passerait de 13,9 % en 2004 à 18,2 % en 2005.

2.5.2. PRIX ET INFLATION

La baisse du niveau général des prix s'est poursuivie en 2004. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à -3,1 % contre -1,3 % en 2003. Cette évolution se justifie essentiellement par la chute des prix des céréales et des légumes frais, liée à la bonne campagne agricole 2003-2004 ainsi qu'aux baisses du prix du sucre et des tarifs d'eau et d'électricité. Les contributions à l'inflation des produits de consommation de types «Produits alimentaires, boissons et tabacs» et «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» ont été respectivement de -3,5 et de -0,2 points.

Toutefois, cette tendance à la baisse des prix a commencé à s'inverser depuis janvier 2005, en raison de la mauvaise campagne agricole 2004-2005 et de la hausse du prix de l'énergie. En glissement annuel sur les quatre premiers mois de l'année 2005, le taux d'inflation a été de 4,4 % contre -5,5 % à la même période en 2004. Le taux d'inflation annuel moyen pourrait se situer autour de 3,4 % en fin 2005.

2.5.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques en 2004 s'est caractérisée par une détérioration des soldes budgétaires du fait de l'accroissement des dépenses plus rapide que celui des recettes.

Les recettes totales ont progressé de 7,8 % pour représenter 17,8 % du PIB contre 17,2 % en 2003. Cette évolution est imputable à l'accroissement des recettes fiscales qui ont augmenté de 12,7 %, suite aux efforts de recouvrement des recettes intérieures notamment, le renforcement du contrôle effectué par les régions financières. Par contre, les recettes non fiscales ont diminué de 46,9 % en rapport avec les moins values constatées dans le recouvrement des recettes des transactions immobilières et des dividendes des sociétés minières.

Les dons ont régressé de 8,1 %, en liaison avec la diminution des dons budgétaires imputable au retard constaté dans la signature du programme FRPC. Ces dons budgétaires sont passés de 51,7 milliards en 2003 à 33,3 milliards, tandis que les dons projets ont plutôt augmenté de 15,3 % en s'établissant à 74,3 milliards en 2004.

Cette situation globale des recettes et dons a conduit l'Etat malien à émettre de nouveaux bons du Trésor pour renforcer sa capacité financière et assurer la prise en charge des dépenses.

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 14% pour représenter 24,5 % du PIB nominal. Cette évolution s'explique principalement par le comportement des dépenses d'investissement qui ont crû de 20,1 % pour se fixer à 9,5 % du PIB contre 8,2 % en 2003, en liaison avec le renforcement des dépenses des secteurs sociaux conformément aux objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

S'agissant des dépenses courantes, elles ont augmenté de 10,6 % pour se situer à 13,7 % du PIB en rapport avec le renforcement des dotations de fonctionnement des services publics et l'augmentation de la masse salariale. La hausse de la masse salariale de 14,6 % se justifie par la prise en charge des avancements statutaires, l'harmonisation de la grille salariale des fonctionnaires et la poursuite des recrutements. Par contre, les dépenses de transferts et subventions ont régressé de 11,1 % dans la même période.

Quant aux dépenses financées sur ressources PPTTE, elles ont augmenté en passant de 28,8 milliards en 2003 à 31 milliards en 2004.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une détérioration des soldes budgétaires. Le déficit global hors dons a augmenté pour s'établir à 6,7 % du PIB contre 5,2 % en 2003. De même, le déficit budgétaire global rapporté au PIB s'est aggravé en passant de 0,6 % du PIB à 2,7 % en 2004 en liaison avec la baisse des dons budgétaires.

Pour l'année 2005, les recettes totales augmenteraient de 10,6 % pour s'établir à 18,3 % du PIB. Cette performance se justifierait essentiellement par l'accroissement des recettes budgétaires de 12,3 %. Les recettes fiscales croîtraient de 10,4 % en rapport avec les mesures administratives et les efforts exceptionnels des régies financières notamment, le renforcement des contrôles fiscaux et la poursuite de l'informatisation. Quant aux recettes non fiscales, elles passeraient de 18,7 milliards en 2003 à 28,5 milliards en 2004 sous l'impulsion des dividendes des sociétés minières, des ressources attendues des privatisations et des recettes domaniales suite à l'annulation de la mesure relative à la suspension des cessions de terrains.

Par ailleurs, les prévisions indiquent que les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 19 % pour représenter 27,2 % du PIB nominal. Les prêts nets enregistreraient une forte hausse en s'établissant à 33,5 milliards contre -9 milliards en 2004, en liaison avec la couverture du déficit de la CMDT par l'Etat pour un montant de 38,4 milliards. Les dépenses courantes croîtraient de 11,0 % pour se situer à 14,2 % du PIB. Cette augmentation se justifierait essentiellement par le renforcement des dotations en fonctionnement des services publics et l'augmentation de la masse salariale de 15,2 % en raison notamment, de la poursuite des recrutements dans les secteurs sociaux et la prise en charge des avancements statutaires des fonctionnaires. Les dépenses de transferts et subventions progresseraient également du fait de la création d'établissements publics hospitaliers dans les régions et de l'appui à l'éducation de base, conformément aux préoccupations du CSLP. De même, l'accroissement de 16,7 % des dépenses d'investissements serait imputable au renforcement des dépenses des secteurs sociaux.

En définitive, l'évolution de la situation des finances publiques se caractériserait par une aggravation des déficits budgétaires. Le déficit global hors dons s'établirait à 8,8 % du PIB et le déficit global représenterait 3,5 % du PIB.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours évalué à 1697.2 milliards en fin 2004, représente 66,5 % du PIB contre 71,4 % en 2003. Elle est composée à 96,3 % de la dette extérieure. Le service de la dette publique totale est ressorti à 54,2 milliards et représente 13,2 % des recettes budgétaires.

Le Mali a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTTE renforcée en février 2003. L'allégement total obtenu dans ce cadre porte sur 539 millions de dollars US en valeur actualisée nette.

2.5.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde des paiements extérieurs est estimé à 58,3 milliards en 2004 contre 101,7 milliards en 2003, soit une baisse de 42,7 %. Cette évolution résulte de la diminution de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières compensée en partie par la réduction du déficit courant. En effet, le déficit des transactions courantes hors transferts

officiels a diminué en se situant à 7,0 % du PIB contre 9,3 % en 2003 du fait essentiellement de la bonne tenue de la balance commerciale. La réduction du déficit de la balance commerciale de 35,1 milliards en 2003 à 16,0 milliards en 2004, se justifie par la progression de 3,0 milliards des exportations conjuguée à la baisse de 16,1 milliards des importations. Le repli des importations de 574,4 milliards en 2003 à 558,3 milliards, est lié à la diminution des achats de produits alimentaires qui a contribué à atténuer l'incidence de la hausse de la facture pétrolière induite par la flambée des cours du pétrole. Les recettes totales d'exportation se sont accrues en ressortant à 542,3 milliards en 2004 contre 539,3 milliards en 2003. Cette faible progression constatée en dépit du niveau record des ventes extérieures de coton-fibre résulte de la baisse drastique de la production et des exportations d'or, induite notamment par une plus faible teneur en or des mines en exploitation. Le déficit de la balance des services s'est réduit de 28,5 milliards, pour ressortir à 121,4 milliards en 2004. Cette évolution favorable, qui confirme la tendance amorcée depuis 2001, s'explique en partie par l'essor du tourisme ainsi que l'évolution à la baisse du fret et de l'assurance sur marchandises en rapport avec le repli des importations. En s'établissant à 88,7 milliards en 2004, le déficit de la balance des revenus s'est réduit de 7,7 milliards, en relation avec la baisse des paiements de dividendes consécutive en particulier au déclin de la production des mines d'or. L'excédent des transferts courants a diminué, en passant de 120,6 milliards en 2003 à 94,3 milliards en 2004, du fait de la baisse des transferts courants publics et privés.

L'excédent du solde du compte de capital et d'opérations financières a enregistré, en 2004, un repli de 58,7 milliards, imputable aux opérations financières dont le solde positif est passé de 159,4 milliards en 2003 à 93,2 milliards en 2004 du fait de la contraction de 21,0 milliards des autres investissements nets, liée à la diminution des entrées de ressources extérieures publiques. Par contre, l'excédent du compte de capital s'est inscrit en hausse de 7,5 milliards pour se fixer à 103,7 milliards en rapport essentiellement avec les dons projets, estimés à 70,0 milliards contre 60,7 milliards en 2003.

En 2005, l'excédent de la balance des paiements s'établirait à 40,0 milliards contre 58,3 milliards en 2004, soit une baisse de 31,4 %. Cette évolution résulterait d'une aggravation du déficit du compte courant et de la diminution de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Le déficit des transactions courantes hors transferts officiels représenterait 7,3 % du PIB contre 7 % en 2004 du fait de l'accroissement du déficit de la balance commerciale et des services. Les exportations s'accroîtraient de 49,6 milliards pour s'établir à 604,6 milliards en raison notamment de la progression des exportations d'or. Quant aux importations, elles augmenteraient de 84,2 milliards pour se situer à 642,5 milliards en 2005. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières enregistrerait un repli de 7,8 milliards.

2.5.5. SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 458,7 milliards à fin décembre 2004, en hausse de 58,3 milliards. Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale se sont accrus de 48,6 milliards, pour ressortir à 410,5 milliards, et ceux des banques ont enregistré une hausse de 9,7 milliards pour s'établir à 48,2 milliards. Pour sa part, le crédit intérieur s'est établi à 455,8 milliards, en hausse de 48,0 milliards. La position nette créditrice du Gouvernement s'est détériorée de 15,3 milliards, pour se situer à -59,7 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution résulte essentiellement du repli de 32,5 milliards des dépôts publics et de la baisse de 17,2 milliards des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. L'encours des crédits à l'économie s'est accru de 32,8 milliards pour atteindre 515,5 milliards, à la suite d'un accroissement de 2,6 milliards de

crédits de campagne et de 30,2 milliards des crédits ordinaires. Les crédits ordinaires à moyen et long terme ont augmenté de 46,0 milliards tandis que ceux à court terme se sont repliés de 15,8 milliards. La hausse des crédits ordinaires s'explique en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, ainsi qu'à des entreprises exerçant dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), mais également des concours au titre des intrants au profit de la CMDT.

La masse monétaire s'est inscrite à 853,9 milliards, en hausse de 11,9 % par rapport à fin décembre 2003. Les dépôts en banque et la circulation fiduciaire se sont accrus respectivement de 46,6 milliards et de 43,9 milliards.

En 2005, les avoirs extérieurs enregistreraient une hausse de 40 milliards, le crédit intérieur progresserait de 12 milliards et, conséquemment la masse monétaire s'accroîtrait de 6,7 %.

2.5.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est détérioré en passant de 1 % en 2003 à 0,1 % en 2004, pour un objectif de 0,8 % retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006. Cette situation s'explique par le ralentissement du rythme de progression des recettes budgétaires et l'accroissement plus rapide des dépenses de base imputable au renforcement des dépenses des secteurs sociaux. En 2005, ce critère s'améliorerait légèrement pour se situer à 0,3 %, comme prévu dans le cadre du programme pluriannuel 2005-2007.

Le taux d'inflation annuel moyen est passé de -1,3 % en 2003 à -3,1 % en 2004 pour une norme communautaire de 3,0 % maximum. En 2005, il pourrait se situer autour de 3,4 %, soit au-delà de la norme indiquée.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal a été ramené de 71,4 % en 2003 à 66,5 % en 2004, pour un objectif de 62,4 % du programme pluriannuel 2004-2006, en liaison avec la poursuite du traitement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Il pourrait se situer à 68 % en 2005, pour un objectif de 65,7 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.

Les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs

- **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2004.
- **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2004.

En 2005, le Mali ne prévoit pas d'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'est légèrement détérioré en s'établissant à 30,9 % contre 30,4 % en 2003. De ce fait, l'objectif de 27,4 % du programme pluriannuel 2004-2006 n'a pas été atteint. Suivant les projections relatives à l'année 2005, ce ratio se détériorerait davantage pour s'établir à 32,3 % conformément aux prévisions du programme pluriannuel.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'est légèrement amélioré en passant de 22,4 % en 2003 à 22,7 % en 2004 pour un objectif de 21,3 % du programme pluriannuel 2004-2006. En 2005, ce ratio pourrait se situer à 22,5 % comme prévu dans le programme pluriannuel 2005-2007.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal s'est établi à 7 % en 2004 contre 9,3 % en 2003. En 2005, ce résultat se situerait à 7,3 % pour un objectif de 5,3 % du programme pluriannuel 2005-2007.

Le taux de pression fiscale est passé de 14,2 % en 2003 à 15,4 % en 2004 pour un objectif de 14,7 % du programme pluriannuel 2004-2006. En 2005, ce critère s'améliorerait légèrement pour se situer à 15,8 % pour un objectif de 15,4 % du programme pluriannuel 2005-2007.

L'état de convergence en 2004 révèle que le Mali a respecté l'ensemble des critères de premier rang. Pour ce qui concerne les critères de second rang, les critères relatifs à la masse salariale et aux dépenses d'investissements publics financées sur ressources internes ont été également respectés. Toutefois, les projections relatives à l'année 2005 indiquent que le critère de premier rang relatif au taux d'inflation ainsi que les critères de second rang portant sur le solde extérieur courant et la pression fiscale ne seraient pas respectés.

2.5.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation des résultats enregistrés par l'économie malienne au courant de l'année 2004, indique que la situation macroéconomique s'est ressentie d'une combinaison de chocs exogènes notamment, la baisse du prix du coton, le renchérissement du prix du pétrole, l'invasion de criquets pèlerins et une pluviométrie insuffisante et mal répartie.

Ce contexte défavorable impose que des dispositions soient prises pour accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles, afin d'accroître la flexibilité et l'efficacité de l'économie. Dans ce sens, il conviendrait d'entreprendre les actions suivantes :

- respecter le chronogramme relatif à la mise en œuvre du programme de réformes du secteur cotonnier ;
- finaliser le programme de privatisation portant sur les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des banques ;
- promouvoir une plus grande diversification de l'économie notamment, une meilleure exploitation du potentiel existant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et des services ;

- prendre les dispositions nécessaires pour assurer un approvisionnement correct du marché en produits céréaliers et déclencher éventuellement le mécanisme relatif au stock de sécurité alimentaire ;
- poursuivre les efforts visant à améliorer les recettes notamment, par le renforcement des contrôles et des vérifications des régies financières et par l'informatisation des services ;
- contenir les dépenses à un niveau compatible avec les recettes budgétaires ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une politique prudente d'endettement.

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'activité économique a connu une décélération en 2004 avec un taux de croissance de 0,9 % contre 3 % en 2003 en raison des contre-performances du secteur primaire. Cette situation est en rapport avec l'invasion acridienne, l'arrêt précoce et la mauvaise répartition des pluies, qui ont eu des répercussions néfastes sur l'agriculture. Toutefois, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation, en rapport avec les bonnes productions agricoles de la campagne 2003-2004. Ainsi, le taux d'inflation annuel moyen a été de 0,2 %.

La situation des finances publiques a été marquée par une détérioration des principaux soldes budgétaires en liaison avec la progression rapide des dépenses. Le solde global s'est établi à -5,2 % du PIB contre -3,2 % en 2003.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'est réduit en passant de 11,4 % du PIB en 2003 à 10,6 % en 2004.

Sur le plan monétaire, la situation des avoirs extérieurs nets s'est détériorée de 12,8 milliards alors que la masse monétaire a progressé de 19,1 %.

En ce qui concerne l'état de convergence, à l'instar de l'année 2003, deux critères ont été respectés. Il s'agit du taux d'inflation annuel moyen et du ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales.

2.6.1. PRODUCTION

En 2004, les dernières estimations indiquent un taux de croissance de 0,9 % contre 4,1 % initialement prévu. Cette révision s'explique par une baisse plus importante que prévue de la production agricole d'environ 12 %, liée principalement à la sécheresse et à l'attaque acridienne au dernier trimestre de l'année. Il en a résulté un déficit céréalier global estimé à 223 000 tonnes. Le secteur primaire, tiré par la production agricole, a enregistré une baisse de 4,7 % contre une hausse de 4,1 % en 2003.

Le secteur secondaire a connu une croissance de 4,3 % contre 3,0 % un an plus tôt. L'activité dans le sous secteur des mines a été impulsée par la production d'uranium. Les performances de la branche du BTP ont été soutenues principalement par les travaux du programme de réduction de la pauvreté et ceux relatifs aux jeux de la francophonie prévus en décembre 2005, à Niamey. Consécutivement, les activités de fabrication, de construction et de production d'eau et d'électricité ont respectivement progressé de 5,2 %, 9 % et 6,0 %.

La croissance du secteur tertiaire a été de 4,4 % contre 2,5 % en 2003. Cette performance s'explique essentiellement par le dynamisme des activités de la branche commerce et de la branche transports et télécommunications qui se sont accrues respectivement de 5,3 % et 6,4 %.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB sont respectivement de -2,0 points, 0,6 point et 2,3 points.

Du côté de la demande, le recul de la croissance du PIB s'explique en partie par la baisse des investissements privés. En effet, les investissements ont baissé de 13,6 % en rapport avec le repli de 27,3 % de sa composante privée. Quant à la consommation finale, elle a progressé de 2,9 % contre 2,1 % en 2003.

Les échanges extérieurs se sont soldés par une hausse de 2,9 % des importations et 2,5 % des exportations.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance ont été respectivement de 2,6 points, -1,6 point et -0,1 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est détérioré pour se fixer à 3,7 % contre 5,0 % en 2003. Ce recul s'explique par le faible niveau des revenus ruraux dû à la mauvaise campagne 2004/2005. De même, le taux d'investissement est passé de 16,4 % en 2003 à 14,5 % en 2004.

En 2005, les prévisions de croissance indiquent un taux de 4,0 %. Elles sont basées sur des hypothèses optimistes sur la campagne agricole 2005-2006, et, en ce qui concerne le secteur secondaire, sur la relance attendue des investissements opérés par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, de la préparation des jeux de la francophonie et de l'exploitation des mines notamment l'or de Libiri et Samira par les privés. Le secteur tertiaire est supposé conforter son dynamisme habituel.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,6 point, 0,7 point et 1,7 point.

2.6.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen en 2004 s'est établi à 0,2 % contre -1,6 % en 2003. Les fortes augmentations de prix observées au niveau des postes « transports » (5,2 %) ont été atténuées par la baisse des prix au niveau du poste « produits alimentaires, boissons, tabacs » (-1,7 %). En effet, l'abondance de l'offre des céréales sur les marchés consécutive à la bonne campagne agricole 2003-2004 justifie cette tendance baissière.

En glissement annuel au cours des quatre premiers mois de l'année 2005, le taux d'inflation a été de 6,7 % contre -2,7 % sur la même période en 2004.

En 2005, le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 4,4 %. La mauvaise campagne agricole 2004-2005 et le relèvement du taux de la TVA de 17,0 % à 19,0 % à partir de janvier 2005 justifient cette prévision.

2.6.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

Les opérations financières de l'Etat se sont déroulées dans un environnement national et régional défavorable marqué par la persistance de la crise en Côte d'Ivoire, les fermetures unilatérales et répétées par le Nigeria de sa frontière avec le Niger et les contraintes imposées par la sécheresse.

En dépit de ce contexte, les efforts de recouvrement des régies financières ont permis d'atteindre et de dépasser les objectifs fixés. Ainsi, les recettes budgétaires totales, tirées par les recettes fiscales, se sont accrues de 10,3 % pour représenter 12 % du PIB contre 11,3 % en 2003.

Les recettes fiscales ont progressé de 10,2 % pour atteindre 11,6 % du PIB contre 11,0 % en 2003. Cet accroissement a été enregistré tant au niveau de la fiscalité de porte qu'à celui de la fiscalité intérieure. Il s'explique par les effets des mesures administratives prises par le Ministère de l'Economie et des Finances consistant essentiellement en un redéploiement du personnel des régies financières et l'assignation d'objectifs de recettes aux responsables desdites régies. L'accent a été mis sur la maîtrise des exonérations, la lutte contre la fraude, l'élargissement de la base taxable et les actions visant les redressements fiscaux et le paiement des arriérés d'impôts.

Les recettes non fiscales ont connu un accroissement de 13,0 % pour se chiffrer à 5,2 milliards.

Quant aux dons, ils se sont stabilisés à 64,5 milliards et ont représenté 4,5 % du PIB contre 4,7 % en 2003.

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 14,0 % pour atteindre 21,7 % du PIB contre 19,8 % en 2003, suite à l'accroissement des dépenses courantes et des dépenses en capital.

Les dépenses courantes ont progressé de 7,0 % pour représenter 11,8 % du PIB en 2004 contre 11,6 % en 2003. Cette évolution est due principalement à un dérapage des dépenses de biens et services qui ont connu un dépassement de 16,5 % par rapport aux prévisions de 43 milliards, en raison des élections et des dépenses de sécurité alimentaire.

S'agissant des dépenses en capital, elles ont représenté 10,0 % du PIB en 2004 contre 8,3 % un an plus tôt. Elles se sont élevées à 144 milliards et ont financé les projets entrant dans le cadre de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat en 2004 s'est soldée par une aggravation du déficit global et du déficit global hors dons qui se sont situés respectivement à 5,2 % et 9,7 % du PIB contre 3,9 % et 8,5 % en 2003. Les arriérés de paiements intérieurs ont été réduits de 19,3 milliards. Il en est résulté un solde global base caisse de 95,9 milliards.

En 2005, les recettes budgétaires totales progresseraient de 16,8 % pour s'établir à 12,8 % du PIB contre 12,0 % en 2004. Cette performance serait tirée par les recettes fiscales qui atteindraient 12,2 % du PIB. Elle se justifie par les recettes attendues du relèvement de la TVA de 17 % à 19 % et de son extension à de nouveaux produits. Le pacte conclu avec la société civile suite à la première loi de finances rectificative n'entrave pas les objectifs de recettes mais les améliore. En effet, la restructuration des recettes intervenue dans ce cadre permet de compenser largement le manque à gagner de recettes de TVA par un accroissement des produits de l'impôt sur les BIC et de ceux de la taxe foncière due par les personnes physiques.

Les dons augmenteraient de 111,5 % pour représenter 8,7 % du PIB contre 4,5 % en 2004. Cette hausse exceptionnelle des dons serait liée à l'organisation des jeux de la francophonie prévus en décembre 2005.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 25,5 % pour atteindre 24,9 % du PIB contre 21,7 % en 2004. En dépit des efforts qui seraient faits pour mieux contrôler les dépenses courantes, celles-ci augmenteraient de 10,9 % pour représenter environ 12,0 % du PIB. Quant aux dépenses en capital, elles croîtraient substantiellement de 40,7 % pour avoisiner 12,9 % du PIB.

En 2005, les opérations financières de l'Etat se caractériseraient par une détérioration du solde global hors dons qui passerait de -9,7 % du PIB en 2004 à -12,1 % en 2005. Par contre, le solde global et le solde budgétaire de base s'amélioreraient en passant respectivement de -5,2 % et -2,2 % en 2004 à -3,5 % et -1,7 %.

S'agissant de la dette publique totale, son encours à fin décembre 2004 est estimé à 1 089,9 milliards, soit 75,5 % du PIB contre 86,7% en 2003. Le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en avril 2004. Il bénéficie du traitement de sa dette extérieure aux conditions de Cologne et d'un allègement complémentaire ou « topping up » pour un montant global de 1,2 milliard de dollars US en valeur nominale. En valeur actualisée, ce montant est estimé à 663,1 millions de dollars US. La signature des accords bilatéraux d'annulation et de rééchelonnement entamée après le point d'achèvement se poursuivra jusqu'en 2005. Le service de la dette publique au titre de l'année 2004, est estimé à 38,7 milliards, représentant 22,4 % des recettes budgétaires.

En 2005, le pays poursuivra la signature des accords d'allègement de la dette et mènera une politique d'endettement prudente permettant de préserver la soutenabilité de la dette. Dans ce cadre, il privilégiera le recours aux dons et aux prêts concessionnels ayant un élément don d'au moins 60 %.

2.6.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le déficit global de la balance des paiements extérieurs s'est réduit, passant de 33,4 milliards en 2003 à 19,6 milliards en 2004, sous l'effet d'une bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières, le déficit de la balance des transactions courantes demeurant quasi stable à 128,9 milliards contre 127,1 milliards en 2003.

Le ratio déficit extérieur courant, hors dons rapporté au PIB est passé de 11,4 % en 2003 à 10,6 % en 2004. Cette évolution favorable est due à la réduction du déficit de la balance des revenus de plus de la moitié, soit 6,5 milliards en 2004 contre 15,2 milliards en 2003, en raison de l'impact de la mise en œuvre de l'initiative PPTTE et du renforcement de l'excédent des transferts courants. Cet excédent passe, en effet, de 42,6 milliards en 2003 à 44,8 milliards en 2004 en liaison avec les envois de fonds des travailleurs. Quant au déficit de la balance commerciale, il s'est aggravé de 6,8 milliards pour s'établir à 86,2 milliards en 2004, en relation avec une baisse des exportations de 3,3 milliards et d'une hausse des importations de 3,5 milliards résultant de l'augmentation des prix des hydrocarbures et de l'accroissement des achats de céréales. La détérioration du solde des services est imputable essentiellement au poste fret et assurances sur marchandises dont le débit a subi l'influence de la hausse des importations de biens sur la période.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières affiche un excédent de 108,0 milliards en 2004, soit une hausse de 7,6 milliards. Cette dynamique résulte de l'augmentation de l'excédent du compte de capital qui s'est établi à 58,1 milliards en 2004 contre 54,1 milliards un an auparavant et de la progression de 3,6 milliards de l'excédent du compte d'opérations financières. Ce dernier est passé de 46,3 milliards en 2003 à 49,9 milliards, sous l'effet d'une réduction de 3,0 milliards des amortissements de la dette publique consécutive aux allègements de dette obtenus dans le cadre de l'initiative PPTÉ. Les investissements directs se renforcent de 2,0 milliards, tandis que ceux de portefeuille demeurent quasi stables par rapport à l'année 2003.

En 2005, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 15,0 milliards de F CFA, contre un déficit de 19,6 milliards en 2004. Cette situation s'expliquerait par les améliorations sensibles enregistrées au niveau du solde du compte de capital et d'opérations financières et du solde des transactions courantes qui croîtraient respectivement de 14,1 milliards et de 21,0 milliards.

2.6.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires est ressortie débitrice de 27,4 milliards à fin décembre 2004, contre 14,6 milliards à fin décembre 2003, soit une aggravation de la position débitrice de 12,8 milliards. Cette évolution est imputable à la baisse de 24,0 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de la hausse de 11,2 milliards de ceux des banques.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en augmentation de 39,2 milliards pour s'établir à 185,5 milliards à fin décembre 2004, soit une hausse de 26,8 %.

La position nette débitrice du Gouvernement s'est détériorée de 20,7 milliards pour se fixer à 84,0 milliards. Cette évolution résulte de la baisse de 22,1 milliards des dépôts publics et de 1,4 milliard des dettes de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

Les crédits à l'économie sont ressortis à 101,5 milliards, en hausse de 18,5 milliards ou 22,3 %, du fait d'une augmentation des crédits ordinaires de 18,2 milliards et d'une légère progression des crédits de campagne de 0,3 milliard. Les crédits ordinaires de court terme se sont accrus de 7,0 milliards et ceux à moyen et long terme de 11,2 milliards. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due essentiellement aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières.

La masse monétaire a augmenté de 22,6 milliards, soit 19,1 %, en s'établissant à 140,8 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution de la liquidité globale s'est traduite par la diminution de la circulation fiduciaire de 4,0 milliards et l'accroissement des dépôts en banque de 26,6 milliards.

En 2005, la situation monétaire se caractériserait par un renforcement des avoirs extérieurs nets de 15,0 milliards de F CFA, une progression du crédit intérieur de 3,8 milliards et de la masse monétaire de 6,4%.

2.6.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (hors PPTTE) s'est établi à -2,2 % comme en 2003 pour un objectif de -1,1 % prévu au programme pluriannuel de convergence 2004-2006. La détérioration de ce ratio est surtout le fait de l'augmentation des dépenses d'achat de biens et services, des transferts et subventions et des dépenses d'investissement sur ressources intérieures.

En 2005, le respect de ce critère n'est pas assuré. Ce ratio serait de -1,7 % en 2005 pour un objectif d'équilibre au programme pluriannuel 2005-2007.

Le taux d'inflation annuel moyen a été de 0,2 % en 2004 pour un objectif de 3,0 % prévu au programme pluriannuel de convergence 2004-2006. Cette performance s'explique par l'abondance de la production agricole de 2003 qui a favorisé la stabilité des prix au cours de l'année.

En 2005, la flambée des prix des produits alimentaires et des prix des hydrocarbures présage d'un taux élevé. Il serait de 4,4 % contre la norme de 3 % au programme pluriannuel 2005-2007.

Le ratio encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'est établi à 75,5 % contre 86,7 % en 2003 pour un objectif de 75,0 % au programme pluriannuel 2004-2006. En 2005, la fin des signatures des accords bilatéraux de remise et d'annulation de dette permettrait de réduire substantiellement l'encours. Ce ratio s'établirait à 66,4 % et serait donc conforme à l'objectif contenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.

Les arriérés de paiements

- **La non accumulation des arriérés de paiements extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2004.
- **La non accumulation des arriérés de paiements intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère n'a pas été respecté en 2004 ; le Niger a accumulé des arriérés de 3,2 milliards vis-à-vis de la BCEAO.
En 2005, le Niger ne prévoit pas accumuler d'arriérés.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'est amélioré en se situant à 35,2 % en 2004 contre 37,5 % en 2003 pour un objectif de 34,0 % retenu au programme pluriannuel 2004-2006.

En 2005, ce ratio serait respecté et s'établirait à 32,8 % pour un objectif de 30,8 % au programme pluriannuel 2005-2007.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'est élevé à 35,0 % contre 26,6 % en 2003 pour un objectif de 17,8 % contenu dans le programme pluriannuel 2004-2006.

En 2005, ce ratio s'améliorerait davantage compte tenu du montant substantiel attendu de l'allègement PPTTE à consacrer aux investissements. Il serait de 42 % pour un objectif de 16,4 % au programme pluriannuel 2005-2007.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal s'est légèrement amélioré en s'affichant à 10,6 %. Ce ratio est conforme à l'objectif du programme pluriannuel 2004-2006, mais il demeure largement au delà de la norme communautaire de 5 %.

En 2005, ce ratio serait de 10,2 % pour un objectif de 8,0% au programme pluriannuel 2005-2007.

Le taux de pression fiscale est passé de 11,0 % en 2003 à 11,6 % pour un objectif de 11,0 % retenu dans le programme pluriannuel 2004-2006. En 2005, ce ratio est projeté à 12,2 % pour un objectif de 12,3 % au programme 2005-2007.

L'état de convergence montre, pour l'année 2004, que le Niger a respecté un seul critère de premier rang à savoir le taux d'inflation annuel moyen. De même, le critère de second rang relatif au ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales a été respecté. En 2005, les projections indiquent le non respect du critère clé, d'où la nécessité pour les autorités de prendre les dispositions nécessaires pour mieux ajuster les dépenses en fonction des ressources disponibles dans le sens du respect des normes pour converger.

2.6.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'activité économique a connu une forte décélération en 2004. Au plan des finances publiques, la situation a été caractérisée par une détérioration des principaux soldes budgétaires, avec une accumulation d'arriérés intérieurs.

Ces évolutions ont compromis l'objectif d'amélioration de certains critères de convergence dont le solde budgétaire de base. A six mois de l'horizon de convergence, l'objectif visant à obtenir un solde budgétaire de base nul en 2005, pourrait également être compromis surtout si l'on ne prend pas en compte les contraintes récentes, à savoir :

- les attentes de la société civile qui a organisé des manifestations publiques au cours du premier trimestre pour réclamer de meilleures conditions de vie ;
- l'obligation pour l'Etat d'accroître ses transferts et subventions pour aider les populations affectées par la famine.

Dans ces conditions, pour accélérer le rythme de progression vers la convergence, des efforts supplémentaires devront être déployés pour :

- améliorer la base taxable, dans le cadre du recouvrement des recettes fiscales,
- maîtriser les dépenses courantes, notamment les dépenses d'achat de biens et services ainsi que les transferts et subventions, afin de respecter la norme associée au critère clé ;
- assurer le suivi de la gestion de la dette publique intérieure et extérieure, afin d'en préserver la soutenabilité ;

- assurer l'apurement des arriérés et le remboursement régulier des échéances liées aux concours monétaires directs de la BCEAO ;
- obtenir de la communauté internationale un appui conséquent pour gérer les conséquences de la sécheresse en 2005, en particulier dans le domaine de la constitution du stock de sécurité et dynamiser le système d'approvisionnement en produits alimentaires pour mieux contenir l'inflation ;
- accélérer les réformes structurelles en particulier la privatisation du Crédit du Niger, de la Caisse des Prêts aux Collectivités Territoriales, de la Nigelec, de la Sonidep et de l'ONPE ;
- promouvoir le tourisme et l'artisanat ;
- développer une politique agricole basée sur la maîtrise de l'eau ;
- développer et organiser les filières tournées vers l'extérieur en vue de contribuer à renforcer les bases de la croissance économique.

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

La croissance économique est estimée à 6,0 % en 2004, en retrait par rapport à celle de 6,5 % enregistrée en 2003. Cette décélération serait liée au ralentissement du secteur primaire consécutif au péril acridien qui a affecté la partie nord du pays. Cette croissance s'est déroulée dans un contexte de détente des prix. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 0,5 % contre une inflation nulle en 2003.

La situation des finances publiques a été marquée par une aggravation du déficit global qui est passé de 1,4 % du PIB en 2003 à 2,5 % en 2004, suite à une forte progression des dépenses non compensée par celle des recettes.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'est stabilisé à 8,6 % du PIB en 2004. Cette évolution résulte de l'aggravation du déficit commercial atténuée, en partie, par le renforcement de l'excédent des transferts courants.

A fin décembre 2004, la situation monétaire a été caractérisée par une amélioration des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Il en est résulté une progression de 12,8 % de la masse monétaire par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence, la situation s'est consolidée en 2004 avec le respect de sept (7) critères comme en 2003.

2.7.1. PRODUCTION

Après la reprise observée en 2003, le rythme de l'activité économique s'est consolidé en 2004, avec un taux de croissance de 6,0 % contre 6,5 % en 2003. Cette évolution est essentiellement liée au ralentissement du secteur primaire, en raison des attaques acridiennes et d'une pluviométrie moins bonne. Par contre, les secteurs secondaire et tertiaire ont enregistré des performances appréciables.

Le secteur primaire a enregistré une croissance de 2,3 % en 2004 contre 19,8 % en 2003, en rapport avec la baisse de 21,0 % de la production céréalière consécutive à l'invasion acridienne dans la partie nord du pays. La zone sud a été, par contre, moins affectée. Ainsi, la culture d'arachide a augmenté de 37,0 % par rapport à la campagne précédente.

S'agissant du secteur secondaire, il a progressé de 6,5 % contre 6,7 % en 2003, grâce notamment à la bonne tenue des activités au niveau de l'énergie et des bâtiments et travaux publics. En effet, la branche de l'énergie a enregistré un niveau d'activité satisfaisant avec une croissance de 3,4 % en 2004, grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et de distribution. Quant au sous-secteur des bâtiments et travaux publics, sa croissance est restée très soutenue en raison des investissements publics réalisés dans le cadre du démarrage du programme de mobilité urbaine.

Le secteur tertiaire, porté par le dynamisme des transports et des télécommunications, affiche une progression de 6,8 % en 2004.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été, respectivement, de 0,4 point, 1,4 point et 4,2 points.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée par l'investissement qui a progressé de 7,2 %, du fait aussi bien de l'investissement public que privé. La consommation totale, soutenue en grande partie par la consommation publique, a augmenté de 5,4 %. Quant aux échanges extérieurs, la croissance des exportations a été de 4,4 % et celle des importations de 2,0 %. Globalement, les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 4,7 points, 0,5 point et 0,8 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est amélioré en passant de 8,1 % en 2003 à 10,0 % et le taux d'investissement s'est établi à 20,0 % contre 29,5 % en 2003.

En 2005, le Gouvernement s'est fixé dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée de porter le taux de croissance à 6,4 %, tout en consolidant le cadre macro-économique et en assurant la soutenabilité des finances publiques et de la dette.

Dans le cadre de cet objectif, le secteur primaire progresserait de 7,3 %, à la faveur d'une politique de modernisation du secteur et de poursuite des programmes spéciaux maïs, manioc et sésame, permettant ainsi d'assurer le redressement de la production céréalière.

Concernant le secteur secondaire, le taux de croissance est attendu à 6,2 % en 2005 et devrait résulter des investissements publics qui seront orientés vers le relèvement des contraintes à la productivité des entreprises à travers, notamment, l'amélioration de la mobilité des biens et des personnes et la réduction des coûts de transports.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance est attendue à 6,3 % en 2005, du fait notamment des Transports et des Télécommunications. En effet, le transport devrait connaître un nouvel élan avec l'acquisition de plusieurs centaines de bus. Cet essor risquerait cependant d'être freiné par la construction des échangeurs dans les grandes artères de Dakar ainsi que par les travaux de réhabilitation des anciennes voies.

Sous l'angle de la demande, la croissance serait principalement tirée par les investissements qui augmenteraient de 23,3 %, en liaison avec la vigueur de la construction de logement par les ménages et les travaux de construction d'importantes infrastructures publiques, notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU). La consommation totale, soutenue à la fois par la consommation publique et privée, augmenterait de 5,4 %. Au total, les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs seraient, respectivement, de 4,4 points, 1,8 point et 0,2 point.

2.7.2. PRIX ET INFLATION

En 2004, le taux d'inflation annuel moyen a été de 0,5 % contre une inflation nulle en 2003. Cette évolution des prix est imputable aux fonctions « transports », « Enseignement » et « Restaurants et hôtels ».

En glissement annuel durant les quatre premiers mois de l'année 2005, le taux d'inflation a été de 0,7 % contre 0,5 % au cours de la même période de l'année 2004. Toutefois, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à - 0,5 % en 2005.

2.7.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En 2004, la situation des finances publiques a été marquée par une progression des recettes budgétaires de 7,9 % qui ont représenté 19,3 % du PIB comme en 2003. Cette évolution est essentiellement imputable aux recettes fiscales qui ont augmenté de 9,1 %, en liaison avec la poursuite des efforts pour un élargissement de l'assiette fiscale et une plus grande efficacité des régies financières. Quant aux recettes non fiscales, elles ont baissé de 11,1 % pour se situer à 1,0 % du PIB contre 1,2 % en 2003. S'agissant des dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 88 milliards en 2004, soit une augmentation de 13,5 % par rapport à 2003, du fait des ressources reçues au titre de l'Initiative PPTTE.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles ont augmenté de 11,3 % pour représenter 23,7 % du PIB contre 23,0 % en 2003. Cette augmentation s'explique par le renforcement des dépenses en capital et, dans une moindre mesure, par les dépenses courantes. Celles-ci ont augmenté de 4,6 % pour se situer à 13,8 % du PIB contre 14,2 % en 2003. Cette hausse est essentiellement le fait de la masse salariale qui a progressé de 6,8 % en 2004, en raison de la poursuite du programme de recrutement dans la fonction publique et du relèvement des salaires intervenu au cours du dernier trimestre 2004. S'agissant des dépenses en capital, elles enregistrent une forte progression de 32,7 %, portée principalement par la hausse de 35,6 % des dépenses en capital sur financement intérieur. Ce renforcement traduit l'intérêt porté par le Gouvernement pour le financement des secteurs sociaux de base identifiés dans le DSRP. Quant à la composante externe de l'investissement, elle a augmenté de 29,5 %, en raison notamment de la forte mobilisation des ressources additionnelles indispensables à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une détérioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global s'est aggravé en passant de 1,4 % du PIB en 2003 à 2,5 % en 2004. De même, le déficit global hors dons s'est établi à 4,7 % du PIB contre 3,5 % en 2003. S'agissant du déficit budgétaire global base caisse, il s'est établi à 100,7 milliards. Sa couverture a été assurée par des ressources extérieures à hauteur de 143,0 milliards, la situation du financement intérieur se traduisant par un désendettement de l'Etat de 42,3 milliards.

Les prévisions pour l'année 2005 reflètent la poursuite de l'assainissement du cadre budgétaire grâce à un accroissement continu des recettes, en vue de faire face à l'augmentation prévisible des dépenses en liaison avec la mise en œuvre du DSRP et du programme d'infrastructures routières. De ce fait, elles tiennent compte des dispositions de la loi des finances 2005 visant à consacrer 50,0 % du budget de fonctionnement aux deux secteurs jugés prioritaires à savoir l'éducation et la santé.

Ainsi, les recettes budgétaires progresseraient de 8,3 % pour représenter 19,3 % du PIB, du fait d'un meilleur recouvrement des recettes fiscales imputable à une bonne évolution de l'impôt sur les sociétés et des taxes sur biens et services. Concernant les dépenses totales, elles seraient en hausse de 9,3 % pour représenter 23,9 % du PIB. Cette évolution résulterait de la hausse simultanée des dépenses courantes et de celles en capital, respectivement, de 8,4 % et 2,3 % par rapport à la gestion 2004. L'augmentation des dépenses courantes serait imputable à la masse salariale qui croîtrait de 13,6 %, du fait de la revalorisation du système de rémunération des agents de l'administration et de l'incidence financière des nouveaux recrutements. La progression des dépenses en capital proviendrait essentiellement de la hausse de 26,1 % des dépenses en capital sur financement interne, la composante extérieure ayant baissé.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait à nouveau par une détérioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global passerait 2,5 % du PIB en 2004 à 2,9 % en 2005 et le déficit global hors dons s'établirait à 4,8 % du PIB en 2005. Le déficit base caisse estimé à 127,4 milliards serait financé par des ressources extérieures à hauteur de 139,3 milliards, avec un désendettement de l'Etat de 11,9 milliards au plan interne.

S'agissant de l'évolution de la dette publique totale, son encours a représenté 50,3 % du PIB en 2004 contre 63,9 % en 2003. En 2005, avec l'aboutissement des négociations bilatérales, après les accords du Club de Paris de juin 2004, la dette publique devrait connaître un allègement consistant de son poids sur l'économie. En effet, beaucoup de pays créanciers ont procédé à des annulations de dette en plus de celles relatives à l'initiative PPTTE. C'est le cas de la France, des Etats-Unis, du Japon et de l'Italie, entre autres. Ainsi, le ratio de la dette, en valeur actualisée nette, par rapport aux recettes d'exportations serait de 117,8 % en 2005, soit en deçà de la norme de soutenabilité de 150 %. Quant au ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires, il passe de 18,8 % en 2003 à 20,0 % en 2004. Selon les prévisions, le taux d'endettement est attendu à 48,0 % en 2005.

2.7.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières atténuée par une dégradation du compte courant a conduit à un solde global excédentaire de 95,4 milliards en 2004 contre 55,9 milliards en 2003.

Les paiements courants sont ressortis déficitaires de 279,9 milliards en 2004 contre 253,7 milliards en 2003, en raison des contre-performances du commerce extérieur. Hors dons, ils se stabiliseraient à 8,6 % du PIB. Le déficit commercial est, en effet, estimé à 533,3 milliards en 2004 contre 469,9 milliards l'année précédente, soit une dégradation de 63,4 milliards ou 13,5 % reflétant une hausse des importations plus accentuée que celle des exportations.

En effet, l'augmentation des exportations de 730,6 milliards en 2003 à 774,8 milliards en 2004, consécutive notamment à la bonne orientation des ventes des produits chimiques, horticoles et pétroliers, n'a pu compenser la progression des importations. Ces dernières enregistreraient une hausse de 107,6 milliards, pour se fixer à 1 308,1 milliards en liaison essentiellement avec l'accroissement des importations de produits pétroliers (10,9 %), de produits alimentaires (7,0 %), de biens intermédiaires (11,1 %) et de biens d'équipement (25,2 %).

Le déficit des services s'est élevé à 15,2 milliards, contre 13,0 milliards en 2003. Le solde déficitaire des revenus, en passant de 79,1 milliards en 2003 à 85,3 milliards en 2004, a affiché une dégradation de 6,2 milliards en relation avec les sorties au titre des revenus des investissements, nonobstant la réduction des intérêts sur la dette publique extérieure liée aux allègements obtenus dans le cadre de l'initiative PPTTE. L'excédent des transferts courants est prévu à 353,9 milliards en 2004 contre 308,3 milliards en 2003, soit une hausse de 45,6 milliards, attribuable à l'accroissement des transferts courants privés de 46,1 milliards, les transferts publics demeurant quasi stables en se fixant à 66,8 milliards.

D'un niveau de 301,0 milliards en 2003, le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières est ressorti à 375,3 milliards en 2004, sous l'impact de la hausse

des transferts en capital, notamment les remises de dette dans le cadre de l'initiative PPTTE dont le montant s'est élevé à 43,4 milliards en 2004 contre 20,7 milliards en 2003. Quant à l'excédent du compte d'opérations financières, il a enregistré une amélioration de 41,5 milliards. Celle-ci est imputable aux capitaux publics estimés en hausse de 72,1 milliards, du fait notamment d'un accroissement des tirages sur prêts budgétaires et prêts projets dans le cadre du programme d'appui au secteur privé soutenu par la Banque Mondiale et la BAD.

En 2005, la balance des paiements afficherait un solde global excédentaire de 55,0 milliards, en retrait de 40,5 milliards par rapport à l'année précédente. Le solde des transactions courantes ressortirait déficitaire de 278,9 milliards. Hors transferts officiels, il représenterait 7,9 % du PIB contre 8,6 % en 2004.

2.7.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est établie à 489,6 milliards à fin décembre 2004, soit une amélioration de 103,1 milliards par rapport à fin décembre 2003 du fait exclusivement de l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en hausse de 32,0 milliards ou 3,8 % en se situant à 880,8 milliards à fin décembre 2004.

La position nette débitrice du Gouvernement s'est améliorée de 40,2 milliards, en s'établissant à 24,0 milliards à fin décembre 2004. Les engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire ont baissé de 29,5 milliards et les dépôts publics se sont accrus de 10,7 milliards.

Les crédits au secteur privé ont progressé de 72,2 milliards (9,2 %) pour s'établir à 856,8 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires et aux crédits de campagne, qui ont respectivement enregistré une hausse de 61,8 milliards et de 10,4 milliards. Les crédits ordinaires de court terme ont augmenté de 25,1 milliards et ceux à moyen et long terme de 36,8 milliards. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite principalement à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs agro-alimentaire, pétrolier, des industries chimiques et des services.

La masse monétaire a augmenté de 142,8 milliards pour s'inscrire à 1.259,1 milliards à fin décembre 2004. Les dépôts ont augmenté de 158,3 milliards ou 16,5 %, tandis que la circulation fiduciaire a diminué de 15,5 milliards ou 8,9 %.

En 2005, la situation monétaire se caractériserait par un renforcement de 15,0 milliards des avoirs extérieurs nets, une progression de 3,8 milliards du crédit intérieur et de 6,4 % de la masse monétaire.

2.7.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (hors PPTTE) a été stabilisé à 1,5 % en 2004 pour un objectif de 1,2 % prévu au programme**

pluriannuel de convergence 2004-2006. Cet objectif a été atteint suite à un niveau de recouvrement satisfaisant des recettes et à une exécution prudente des dépenses, notamment les dépenses courantes. En 2005, l'excédent du solde budgétaire de base serait de 0,5 % du PIB pour un objectif de 0,6 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Ce recul serait lié à la forte augmentation de dépenses prévues dans le cadre de la satisfaction de la demande sociale et de la mise en œuvre du programme d'amélioration de la mobilité urbaine.

- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'est établi à 0,5 % contre une inflation nulle en 2003. Cette évolution des prix a été favorisée par les fonctions « transports », « Enseignement » et « Restaurants et hôtels ». En 2005, le taux d'inflation annuel moyen passerait à - 0,5 %, soit largement en deçà de la norme communautaire de 3 %.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** a représenté 50,3 % du PIB en 2004 contre 63,9 % en 2003 pour un objectif de 51,1 %. En 2005, ce ratio devrait encore baisser avec la prise en compte des annulations de dettes consenties par certains créanciers bilatéraux en plus de celles déjà accordées dans le cadre de l'initiative PPT. Il serait de 48,0 %, conformément à l'objectif visé dans le programme pluriannuel 2005-2007.
- **Les arriérés de paiement :**
 - la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante : ce critère a été respecté en 2004 ;
 - la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante : ce critère a été respecté en 2004.

En 2005, aucun arriéré de paiement intérieur et extérieur ne serait accumulé.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'est établi à 29,5 % contre 30,1 % un an plus tôt pour un objectif de 30,4 %. Malgré l'augmentation des salaires dans la fonction publique intervenue à fin octobre 2004 et la poursuite du programme de recrutement spécial de 5000 agents par an, ce ratio reste en dessous de la norme communautaire de 35 % maximum. S'il est en retrait par rapport à son niveau de 2003, c'est du fait, notamment, du retard pris dans l'exécution du programme de recrutement spécial. En 2005, ce ratio serait de 30,8 %, en conformité avec l'objectif du programme pluriannuel 2005-2007. Il demeurerait en deçà de la norme communautaire, malgré la prise en compte en année pleine de la revalorisation des salaires de la fonction publique et de la poursuite du recrutement spécial de 5 000 agents.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** a atteint 30 % en 2004 contre 24,1 % en 2003, dépassant ainsi l'objectif de 29,3 % du programme pluriannuel. Cette hausse est essentiellement due à la poursuite des programmes d'investissements en faveur des secteurs sociaux et des infrastructures de base. En 2005, ce ratio serait porté à 34,8 % comme prévu dans le programme pluriannuel 2005-2007, traduisant ainsi la

volonté du Gouvernement de répondre aux préoccupations de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la mobilité urbaine.

- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été stabilisé à 8,6 % en 2004, conformément à l'objectif du programme pluriannuel 2004-2006. Cette situation résulte de l'aggravation du déficit commercial atténué par l'évolution favorable des transferts courants. En 2005, ce ratio se situerait à 7,9 % conformément à l'objectif du programme pluriannuel 2005-2007. Cette évolution serait due à la contraction du déficit des balances commerciales, des services et des revenus.
- **Le taux de pression fiscale** est passé de 18,2 % en 2003 à 18,4 % en 2004, se conformant ainsi à l'objectif fixé. Cette amélioration s'explique par la poursuite de l'effort du recouvrement fiscal à travers notamment, l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des régies financières. En 2005, ce ratio devrait se stabiliser à 18,4 %, conformément à l'objectif retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007.

En 2004, le Sénégal a respecté sept (7) critères de convergence comme en 2003. Au regard des prévisions pour l'année 2005, tous les critères de convergence seraient conformes aux objectifs du programme pluriannuel 2005-2007, excepté le solde budgétaire de base rapporté au PIB. Si pour ce dernier son niveau est ressorti en retrait de l'objectif de 0,6 % retenu dans le programme, c'est en raison notamment de la forte augmentation des dépenses de base, attribuable à un accroissement des dépenses en capital sur financement interne. A fin 2005, horizon de convergence, il est attendu le respect de tous les critères, à l'exception de celui relatif au déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

2.7.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2004, les résultats obtenus ont été encourageants, grâce à la bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire. En 2005, avec le redressement attendu du secteur primaire, suite à la mise en œuvre des actions préventives contre toute infiltration acridienne, le taux de croissance économique serait porté à 6,4 %, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité des finances publiques et de la dette.

Cependant, les efforts de réformes devraient être poursuivis pour consolider, non seulement, ces bonnes performances, mais aussi pour faire face aux impératifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la mobilité urbaine. En effet, malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP, l'ampleur de la pauvreté reste encore élevée, car elle touche plus de la moitié de la population.

En outre, la concentration des activités industrielles et commerciales dans la ville de Dakar, qui se trouve aujourd'hui congestionnée, constitue une contrainte à la croissance économique. En conséquence, la réalisation des investissements davantage orientés vers l'amélioration de la mobilité de biens et des personnes, permettrait de lever à court et moyen termes cette contrainte structurelle.

A cet égard, les Autorités devraient continuer à mettre l'accent sur :

- la poursuite de l'amélioration régulière du recouvrement des recettes, en vue de faire face à la forte progression des dépenses imputables principalement à la mise en œuvre des actions entrant dans le cadre du renforcement des secteurs sociaux, de l'amélioration de la mobilité urbaine, de la revalorisation des salaires des agents de l'Etat et de l'incidence de nouveaux recrutements ;
- la poursuite des négociations s'inscrivant dans le cadre de l'application des accords d'allègement de dette issus du Club de Paris, en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette ;
- la poursuite de la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en vue de réduire substantiellement la pauvreté ;
- le maintien des actions préventives permettant de préserver de manière durable le secteur agricole de toute infiltration acridienne, en coordination avec les institutions spécialisées et les autres Etats de l'Union ;
- la poursuite de la politique de diversification de la production par la promotion des produits non traditionnels orientés vers l'exportation (produits horticoles, cuirs et peaux et autres produits de l'artisanat) et le développement des services liés aux technologies de l'information.

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 0,6 % en 2004 contre 4,2 % en 2003, sous l'impulsion des secteurs primaire et secondaire. Cette décélération s'est réalisée dans un contexte de maîtrise de l'inflation avec un taux annuel moyen de 0,4 % contre -1,0 % en 2003.

La situation des finances publiques a été caractérisée par une réduction de l'excédent budgétaire global rapporté au PIB nominal qui est passé de 2,4 % en 2003 à 2,2 % en 2004.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons rapporté au PIB nominal s'est contracté pour représenter 6,1 % en 2004 contre 10,0 % en 2003, reflétant la réduction du déficit de la balance des services et le renforcement de l'excédent des transferts courants.

Au niveau des agrégats monétaires, les avoirs extérieurs nets se sont inscrits en hausse alors que le crédit intérieur a évolué en baisse. Au total, la masse monétaire a progressé de 16,6 %.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence, le Togo a respecté trois critères en 2004. Il s'agit du solde budgétaire de base, du taux d'inflation annuel moyen et de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

2.8.1. PRODUCTION

En 2004, l'activité économique, marquée principalement par l'atonie du secteur tertiaire, a progressé de 0,6 % contre 4,2 % en 2003.

La croissance du secteur primaire est ressortie à 1,6 % contre 1,9 % en 2003. Cette évolution résulte, d'une part, de la croissance de la production agricole de 0,7 % contre 1,1 % en 2003, et, d'autre part, de la stagnation à 6,5 % de la croissance de l'élevage. Comme en 2003, la production de la branche « forêt et pêche » est restée égale à 1,4 % de croissance. Quant à la production de coton graine, elle a progressé de 3,6 % pour se situer à 170 000 tonnes.

Le secteur secondaire a été le principal moteur de la croissance en 2004, avec un taux de 3,9 % contre 8,6 % en 2003. Ce évolution a été essentiellement portée par les performances dans les branches « BTP » et « électricité, eau et gaz » qui sont en hausse, respectivement de 7,1 % et de 14,5 %. Les activités dans les industries extractives et manufacturières se sont inscrites en baisse, respectivement, de 1,7 % et de 0,2 %. Dans l'industrie extractive, le repli des performances par rapport à leur rythme de 26,0 % l'année précédente est expliqué par la baisse de 24,2 % de la production de phosphate. Cette contre-performance de la production de phosphate est liée aux difficultés d'ordre technique et financier que cette branche d'activité a rencontrées depuis sa mise sous administration provisoire en 2003.

Quant au secteur tertiaire, son taux de croissance a été de -1,8 % en 2004 contre 4,1 % en 2003. Cette contre-performance est principalement imputable à la baisse respective de 1,2 % du « commerce » et de 10,2 % des services non marchands, notamment les services publics, en raison des départs à la retraite du personnel civil non compensés par de nouveaux recrutements.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été respectivement de 0,6 point, 0,8 point et -0,8 point.

Du côté de la demande, la croissance de l'activité économique en 2004 a été principalement impulsée par l'investissement et les exportations qui ont enregistré un taux de croissance respectif de 31,4 % et de 26,0 %. La croissance de l'investissement a été conjointement portée par les composantes privée et publique qui ont augmenté respectivement de 32,9 % et de 21,6 %. La progression de la consommation totale de 4,3 % a été impulsée par sa composante privée qui a augmenté de 5,1 %, en raison des transferts privés.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance ont été respectivement de 6,1 points, de 4,3 points et de -9,8 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est amélioré pour se situer à 9,9 % contre 8,7 % en 2003. Le taux d'investissement s'est situé à 18,3 % contre 14,0 % en 2003.

En 2005, la croissance économique attendue à 2,7 % serait portée principalement par les secteurs primaire et secondaire. Le secteur primaire progresserait de 3,4 % du fait de la production agricole et de l'élevage qui augmenteraient, respectivement, de 3,1 % et de 6,6 %. Quand au secteur secondaire, il augmenterait de 6,2 %, en liaison avec l'accroissement de 8,0 % des industries extractives et de 12,4 % de la branche « électricité, eau et gaz ». La production de phosphate serait en baisse de 18,8 %. Quant au secteur tertiaire, il s'établirait à 0,4 %, tiré par la branche « banques et assurances » qui seraient en hausse de 7,2 % et par la branche « autres services marchands », en augmentation de 6,1 %.

Les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient, respectivement, de 1,3 point, 1,3 point et 0,1 point.

Du côté de la demande, la croissance de l'activité économique en 2005 serait principalement impulsée par la consommation, les exportations et les importations qui progresserait respectivement de 5,2 %, de 5,1 % et de 6,4 %. La croissance de la consommation totale serait essentiellement portée par sa composante publique qui augmenterait de 9,7 %. L'investissement serait en retrait de 0,2 %, en relation avec sa composante privée qui serait en baisse de 12,8 % du fait de la morosité de l'activité économique.

Les contributions de la consommation et des échanges extérieurs au taux de croissance seraient respectivement de 7,6 points et de -4,9 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à 9,4 %. Le taux d'investissement serait légèrement en baisse pour se situer à 17,8 %.

2.8.2. PRIX ET INFLATION

S'agissant des prix, le taux d'inflation annuel moyen a été de 0,4 % en 2004 contre -1,0 % en 2003. Cette maîtrise de l'inflation est en relation avec la baisse des prix des produits alimentaires, essentiellement, imputable aux résultats excédentaires des deux dernières campagnes agricoles. En glissement annuel sur les trois premiers mois de 2005, l'inflation

a été de 6,6 % contre -0,9 % pour la même période de l'année précédente, en liaison avec la montée des prix des produits alimentaires et des transports. Si cette tendance se maintenait, le taux d'inflation annuel moyen en 2005 serait de 5,1 %.

2.8.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques a été marquée en 2004 par une légère amélioration des principaux soldes budgétaires, en raison de la bonne tenue relative des recettes budgétaires. L'excédent budgétaire global rapporté au PIB nominal s'est situé à 2,2 % en 2004 contre 2,4 % en 2003.

Les recettes budgétaires ont légèrement progressé de 3,9 % pour représenter 15,9 % du PIB nominal contre 16,2 % en 2003. Cette évolution est essentiellement imputable aux recettes fiscales qui sont en hausse de 8,3 % pour représenter 14,9 % du PIB contre 14,6 % en 2003. La hausse des recettes fiscales a été portée, d'une part, par la progression des impôts sur les revenus et les bénéfiques, et, d'autre part, par celle des taxes sur les biens et services, et des impôts sur le commerce extérieur.

En effet, les impôts sur les revenus et les bénéfiques ont augmenté de 6,6 %. Les taxes sur les biens et services ont poursuivi leur hausse de 2003 pour s'établir à 4,9 % en 2004. Quant aux impôts sur le commerce international, ils ont progressé de 17,9 % contre 4,7 % en 2003, en liaison avec l'intensification des efforts de recouvrement, notamment, par un suivi rigoureux des exonérations. Ainsi, sur les cinq dernières années, le recouvrement des recettes budgétaires a atteint en 2004 un niveau record.

S'agissant des dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 7,8 milliards, soit 0,7 % du PIB contre 0,5 % en 2003. L'insuffisance de l'aide budgétaire est justifiée par la situation particulière du pays qui n'entretient pas de relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods depuis une décennie.

Les dépenses totales ont faiblement progressé de 6,6 % en 2004 pour représenter 14,5 % du PIB. Cette évolution est expliquée par la faible augmentation des dépenses courantes. Celles-ci sont en hausse de 3,3 %, en relation avec la maîtrise de la masse salariale qui s'est légèrement repliée de 0,2 %, et la baisse des transferts et subventions de 11,8 %. En ce qui concerne les dépenses en capital, elles progressent de 68,2 % en 2004, suite à l'augmentation simultanée de leurs deux composantes.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite en 2004 par une amélioration constante des principaux soldes budgétaires. L'excédent du solde budgétaire global s'est légèrement réduit pour représenter 2,2 % du PIB nominal contre 2,4 % en 2003. Le solde budgétaire global hors dons a suivi la même évolution avec un excédent qui a représenté 1,4 % du PIB nominal en 2004 contre 1,8 % en 2003.

En 2004, les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées par une importante accumulation de nouveaux arriérés de paiement. Les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sont ressortis, respectivement, à 26,1 milliards et à 45,9 milliards. S'agissant du déficit budgétaire global base caisse, il s'est établi à 40,7 milliards. Son financement a été couvert par des ressources extérieures à hauteur de 4,7 milliards et par l'apport de ressources internes à hauteur de 45,4 milliards qui traduit un désengagement de l'Etat.

En 2005, les prévisions budgétaires indiquent une dégradation de la situation des finances publiques. Les recettes budgétaires totales baisseraient de 8,1 % par rapport à l'exercice

précédent pour représenter 13,7 % du PIB, en liaison avec le relâchement dans la poursuite des efforts de recouvrement des recettes fiscales qui seraient en retrait de 10,8 %. Par contre, les recettes non fiscales seraient en hausse de 3,5 %.

S'agissant des dépenses totales, elles augmenteraient de 18,1 % pour représenter 16,0 % du PIB nominal, en rapport avec la hausse concomitante des dépenses courantes de 3,6 % et des dépenses en capital de 49,3 %. En effet, la progression des dépenses courantes serait imputable à la hausse de 31,0 % des transferts et subventions et à celle de 16,0 % des « autres dépenses courantes » hors intérêts de la dette. Quant aux dépenses en capital, leur augmentation serait imputable à l'accroissement de 24,3 % des investissements réalisés sur ressources internes.

Enfin, les principaux soldes budgétaires se détérioreraient en 2005. Le déficit budgétaire global hors dons et le déficit budgétaire global ressortiraient respectivement à 2,3 % et à 1,2 % du PIB. Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal est attendu à 0,6 %. Les prévisions indiquent un gap de 46,1 milliards, représentant 4,3 %.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours rapporté au PIB nominal s'est établi à 96,5 % contre 108,1 % en 2003. Le service de la dette publique totale rapporté aux recettes budgétaires s'est situé à 27,1 % contre 28,8 % en 2003. Le Togo est éligible à l'initiative PPTTE, mais l'absence de programme économique et financier soutenu par les Institutions de Bretton Woods et d'un DSRP retarde le processus permettant d'atteindre le point de décision. En 2005, l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal s'établirait à 94,2 %.

2.8.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements a dégagé un solde excédentaire de 67,9 milliards contre un déficit de 11,8 milliards en 2003. Cette amélioration du profil des comptes extérieurs résulte d'un renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières lié aux accumulations d'arriérés de paiement extérieurs et de la réduction du déficit des transactions courantes. Hors dons, le déficit courant s'est situé à 6,1% contre 9,8 % du PIB en 2003.

La balance courante s'est améliorée de 34,8 milliards pour ressortir déficitaire de 59,3 milliards en 2004, reflétant la réduction des déficits de la balance des services et le renforcement de l'excédent des transferts courants. Ces évolutions favorables sont atténuées par l'accroissement des déficits de la balance commerciale et des revenus. En effet, le déficit commercial s'est aggravé de 14,8 milliards en 2004 pour se fixer à 105,9 milliards, sous l'effet d'une hausse de 2,8 milliards des importations et de la réduction de 12,0 milliards des exportations. La faible performance des exportations est attribuable à la baisse de la production et des cours mondiaux de certains produits traditionnels, notamment, le phosphate, le coton et le café. Le déficit des revenus s'est aggravé pour sa part de 1,1 milliard pour ressortir à 14,7 milliards en 2004, du fait notamment des charges d'intérêts sur la dette publique extérieure.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est consolidé de 39,9 milliards, en s'établissant à 127,2 milliards contre 87,3 milliards en 2003, en liaison principalement avec la hausse des prêts accordés au secteur privé, les capitaux publics devant enregistrer une forte baisse du fait de l'absence de programme financier avec les partenaires au développement. Les investissements directs et les investissements de portefeuille ont été quasi stables en ressortant respectivement à 25,2 et 10,5 milliards en

2004 contre 23,3 et 9,7 milliards en 2003. En 2005, le déficit courant hors dons ressortirait à 12,5 % du PIB.

2.8.5. SITUATION MONÉTAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est établie à 128,4 milliards à fin décembre 2004, soit une hausse de 67,9 milliards par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à l'accroissement de 42,3 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 25,6 milliards de ceux des banques.

L'encours du crédit intérieur s'est élevé à 181,6 milliards à fin décembre 2004, en baisse de 2,2 milliards, soit 1,2 % par rapport à fin décembre 2003.

La position nette débitrice du Gouvernement s'est améliorée de 9,6 milliards pour s'établir à 7,2 milliards. Cette évolution résulte de l'accroissement de 15,0 milliards des dépôts publics, atténuée par la baisse de 5,4 milliards des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

L'encours des crédits à l'économie s'est renforcé de 7,4 milliards (4,4 %), en ressortant à 174,4 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution résulte d'une hausse de 3,4 milliards des crédits de campagne et de 4,0 milliards des concours ordinaires. Les crédits ordinaires de court terme se sont repliés de 0,7 milliard et ceux à moyen et long terme ont augmenté de 4,7 milliards.

La masse monétaire s'est accrue de 41,3 milliards, soit 16,6 % pour s'établir à 289,8 milliards. Cet accroissement de la liquidité intérieure a été porté aussi bien par les dépôts, qui ont augmenté de 22,5 milliards, que la circulation fiduciaire qui s'est accrue de 18,8 milliards, au cours de la période sous revue.

Pour l'année 2005, la situation monétaire se caractériserait par une amélioration de 15,0 milliards des avoirs extérieurs nets et une progression de 5,1 milliards du crédit intérieur. Sur cette base, la masse monétaire devrait s'accroître de 4,3 %.

2.8.6. ÉTAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** est ressorti à 2,6 % comme en 2003. Ce résultat est imputable à la bonne tenue des recettes fiscales qui ont augmenté de 8,2 % et à la baisse des dépenses de base de 3,4 %. En 2005, ce ratio est attendu à 0,6 % pour le même objectif retenu dans le programme 2005-2007, en raison des difficultés de recouvrement des recettes fiscales.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 0,4 % contre -1,0 % en 2003 pour un objectif de 2,7 %. Cette maîtrise de l'inflation s'explique essentiellement par les deux bonnes campagnes agricoles consécutives. En 2005, si la tendance des prix observée au cours du premier trimestre se confirmait, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 5,1 %, pour un objectif de 3,0 % maximum retenu dans le programme 2005-2007.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** est ressorti à 96,5 % en 2004 contre 108,1 % en 2003, pour un objectif de 99,1 %. En 2005, ce ratio s'établirait à 94,2 % pour un objectif de 96,2 % du programme 2005-2007.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante :** ce critère n'a pas été respecté en 2004. Une accumulation d'arriérés de 26,1 milliards a été enregistrée. En 2005, ce critère serait respecté, conformément à l'objectif du programme 2005-2007.
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante :** ce critère n'a pas été respecté en 2004. Une accumulation d'arriérés de 45,9 milliards a été enregistrée. En 2005, ce critère serait respecté, conformément à l'objectif du programme 2005-2007.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'est amélioré en passant de 34,8 % en 2003 à 32,0 % en 2004, pour un objectif de 38,7 % dans le programme 2004-2006. L'amélioration de ce critère est imputable à la progression satisfaisante des recettes fiscales en 2004. En 2005, ce ratio attendu à 34,9 %, serait conforme à l'objectif retenu dans le programme 2005-2007.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 7,4 % en 2004 contre 7,6 % en 2003, pour un objectif de 9,5 % retenu dans le programme 2004-2006. Ce seuil est largement en retrait de la norme communautaire de 20% minimum. A fin décembre 2005, ce critère se situerait à 10,5 %, conformément à l'objectif du programme 2005-2007.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'est nettement amélioré en passant de 9,8 % en 2003 à 6,1 % en 2004 pour un objectif de 8,0 %. Les prévisions de l'année 2005 situent le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal à 12,5 % pour un objectif de 17,7 % retenu dans le programme 2005-2007.
- **Le taux de pression fiscale** s'est amélioré pour se situer à 14,9 % en 2004 contre 14,6 % en 2003, pour un objectif de 12,0 % dans le programme 2004-2006 et pour une norme communautaire de 17 % minimum. Cette performance est essentiellement portée par la bonne tenue des recettes fiscales. En 2005, ce taux baisserait pour s'établir à 12,5 %, en raison du faible niveau de recouvrement fiscal prévu. Néanmoins, ce taux serait en deçà de l'objectif de 12,7 % retenu dans le programme 2005-2007.

En 2004, le Togo a respecté trois critères de convergence dont deux de premier rang et un de second rang. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, du taux d'inflation annuel moyen et de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

Les prévisions de 2005 indiquent que deux critères de convergence seraient respectés, en l'occurrence le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal et la masse salariale rapportée aux recettes fiscales. Si les tendances à l'amélioration du profil des critères constatées en 2004 se confirment à fin décembre 2005, le profil des critères prévu pour

l'année en cours enregistrerait une nette progression, notamment, en ce qui concerne le taux d'inflation et le taux de pression fiscale.

2.8.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'hypothèse d'une concrétisation de la reprise de la coopération en 2005 qui soutend la réalisation du programme 2005-2007 de la République Togolaise, est aujourd'hui remise en cause par les derniers développements de la crise socio-politique de fin avril et début mai 2005. Le Togo ne pourra pas respecter les critères de convergence de premier rang, comme prévu dans le programme 2005-2007.

Les facteurs explicatifs du non respect des critères de convergence sont liés, d'une part, au blocage politique, et, d'autre part, aux risques d'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, et à l'existence d'un gap de financement représentant 4,3 % du PIB nominal. La non reprise de la coopération avec la communauté internationale, en particulier, avec l'Union européenne, aggrave également la situation de manque de soutien financier extérieur qui dure depuis une décennie.

Au regard de ces nouveaux chocs qui handicapent la bonne poursuite du programme pluriannuel, la Commission constate que les principaux objectifs de ce programme pour l'année 2005 ne seraient pas atteints. Elle recommande aux Autorités togolaises de prendre des mesures idoines, en vue de :

- garantir un environnement de paix et de sécurité ;
- préparer un collectif budgétaire en vue de résorber le gap de financement représentant 4,3 % du PIB ;
- renforcer les actions de recouvrement des recettes fiscales, à l'instar des deux dernières, en vue de mieux soutenir les engagements financiers de l'Etat et de restaurer sa solvabilité ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses budgétaires qui augmenteraient de 18,1 % en vue de les contenir à un niveau compatible à celui des recettes budgétaires ;
- résoudre les problèmes d'ordre technique et financier de la filière phosphate, pour soutenir plus durablement le secteur secondaire, un des principaux moteurs de la croissance en 2005.

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

L'activité économique de l'Union a enregistré une croissance de 3,0 % en 2004 contre 3,2 % en 2003, en dépit de la légère reprise en Côte d'Ivoire. Dans la plupart des autres Etats membres, une décélération de l'activité a été enregistrée. Cette croissance a été obtenue dans un contexte marqué par la poursuite de la maîtrise de l'évolution des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 0,5 % contre 1,3 % en 2003.

L'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par une dégradation des principaux soldes budgétaires, expliquée par une forte progression des dépenses totales comparée à l'évolution des recettes. Le déficit du solde global a représenté 2,4 % du PIB en 2004 contre 2,1 % en 2003.

Au niveau des comptes extérieurs, hors transferts officiels, le déficit courant a représenté 4,8 % du PIB contre 5,5 % en 2003.

A fin décembre 2004, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires ainsi qu'une hausse du crédit intérieur. Il en est résulté une progression de la masse monétaire de 5,8 %.

Reflétant le redressement de l'activité économique en 2004, l'état de convergence indique une amélioration du profil des critères.

3.1. PRODUCTION

L'activité économique a enregistré une croissance de 3,0 % en 2004 contre 3,2 % en 2003. La hausse des cours du pétrole et la baisse des prix des matières premières exportées, notamment le cacao et le coton, ont négativement affecté l'activité économique. La croissance enregistrée résulte des effets conjugués de la décélération de l'activité économique dans la plupart des Etats membres et de la légère reprise en Côte d'Ivoire, après quatre années consécutives de récession. Dans les Etats sahéliens de l'Union, la production vivrière a été affectée par les mauvaises conditions climatiques et l'invasion acridienne.

Par pays, le taux de croissance économique se présente comme suit : Bénin (2,7 %), Burkina (4,6 %), Côte d'Ivoire (1,6 %), Guinée-Bissau (2,2 %), Mali (2,2 %), Niger (0,9 %), Sénégal (6,0 %), Togo (0,6 %).

Pour l'année 2005, les perspectives indiquent un taux de croissance de 3,7 % sous l'hypothèse d'une part, d'un climat sous régional plus apaisé grâce notamment à la normalisation du climat socio-politique en Côte d'Ivoire et, d'autre part, de conditions climatiques plus favorables pour la campagne agricole 2005/2006. Les effets de l'amélioration de ces conditions de l'activité économique seront toutefois atténués par la persistance de la hausse des cours du pétrole et la baisse des cours des principales matières premières de l'Union.

Par pays, le taux de croissance économique se présenterait comme suit : Bénin (4,1 %), Burkina Faso (3,5 %), Côte d'Ivoire (1,0 %), Guinée-Bissau (2,3 %), Mali (7,1 %), Niger (4,1 %), Sénégal (6,4 %), Togo (2,7 %).

3.2. PRIX ET INFLATION

En 2004, la croissance s'est réalisée dans un contexte marqué par une baisse de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 0,5 % contre 1,3 % en 2003. Cette décélération de l'inflation a été induite par la baisse des prix des produits alimentaires, en liaison avec l'approvisionnement suffisant et régulier des marchés à la suite des bons résultats de la campagne agricole 2003-2004 dans la plupart des Etats membres.

Par pays, le taux d'inflation annuel moyen se présente comme suit : Bénin (0,9 %), Burkina (-0,4 %), Côte d'Ivoire (1,4 %), Guinée-Bissau (0,9 %), Mali (-3,1 %), Niger (0,2 %), Sénégal (0,5 %), Togo (0,4 %).

En glissement annuel, le taux d'inflation est ressorti à 3,8 % au cours du premier trimestre 2005 contre -0,3 % au premier trimestre 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse enregistrée au niveau des fonctions "produits alimentaires et boissons alcoolisées" et "transport" en accroissement de 3,3 % et 9,7 %, respectivement. La hausse enregistrée au niveau de ces fonctions est en rapport d'une part, avec la baisse de la production céréalière enregistrée dans certains Etats membres et, d'autre part, la hausse des cours du pétrole. Si cette tendance se poursuivait, seuls trois Etats membres, le Bénin, la Guinée Bissau et le Sénégal pourraient respecter la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum en 2005. Le taux annuel moyen de l'Union ressortirait à 2,6 %.

Par pays, le taux d'inflation annuel moyen serait : Bénin (2,3 %), Burkina (3,7 %), Côte d'Ivoire (3,2 %), Guinée-Bissau (1,8 %), Mali (3,4 %), Niger (4,4 %), Sénégal (-0,5 %), Togo (5,1 %).

3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques a été caractérisée par une dégradation des principaux soldes budgétaires expliquée par une faible progression des recettes. Les recettes budgétaires ont progressé de 7,8 % pour représenter 16,9 % du PIB contre 16,4 % en 2003. Elles ont été tirées par les recettes fiscales qui ont progressé de 7,6 % pour porter le taux de pression fiscale à 15,1 % contre 14,6 % en 2003. Cette croissance est due à la hausse des recettes fiscales au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal, sous l'effet des mesures d'amélioration des recouvrements mises en œuvre au niveau des régions, notamment, l'examen plus rigoureux des exonérations et l'intensification de la lutte contre la fraude.

Par pays, le taux de pression fiscale se présente comme suit : Bénin (14,6 %), Burkina (12,0 %), Côte d'Ivoire (15,2 %), Guinée-Bissau (7,9 %), Mali (15,4 %), Niger (11,6 %), Sénégal (18,4 %) et Togo (14,9 %).

Les recettes non fiscales ont augmenté de 5,1 % pour représenter 1,6 % du PIB comme en 2003. Elles ont profité de la progression enregistrée d'une part en Côte d'Ivoire, grâce aux redevances téléphoniques, au revenus liés au pétrole, et d'autre part, en Guinée Bissau grâce aux licences de pêche. Quant aux dons, ils ont été en hausse de 6,2 % pour représenter 2,4 % du PIB. Ils ont notamment progressé d'une part, au Bénin, au Mali et au Sénégal, en relation avec la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, et, d'autre part, en Guinée Bissau, en liaison avec la mise en œuvre du Plan de Gestion Economique d'Urgence.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils ont augmenté de 8,3 % pour représenter 21,6 % du PIB contre 20,8 % en 2003, sous l'impulsion des dépenses en capital, en accroissement de 22,4 %, en rapport avec les travaux de construction d'infrastructures au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal notamment. La progression des dépenses courantes a été portée par l'augmentation de la masse salariale de 5,4 %, liée à la revalorisation du point indiciaire et du recrutement d'agents dans la Fonction publique dans certains Etats membres, notamment, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

Au total, le déficit global hors dons s'est aggravé pour représenter 4,8 % du PIB contre 4,5 % en 2003. Quant au déficit global, il est passé de 2,1 % du PIB en 2003 à 2,4 % en 2004.

La situation des finances publiques a été, par ailleurs, marquée par des tensions de trésorerie qui se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiement dans certains Etats membres. Le montant des arriérés de paiement accumulés en 2004 a été de 609,7 milliards dont 507,5 milliards au titre des arriérés de paiement extérieurs.

En 2005, une évolution contrastée des déficits budgétaires serait enregistrée. Les recettes budgétaires progresseraient de 5,5 % pour représenter 16,8 % du PIB, en liaison avec l'élargissement de l'assiette fiscale par le contrôle plus rigoureux des exonérations et la poursuite de la lutte contre la fraude. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,9 %.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 6,6 % pour s'établir à 21,7 % du PIB. Cette hausse des dépenses publiques serait portée par les dépenses en capital, en accroissement de 7,1 %, en raison d'une part, de la reprise attendue des investissements en Côte d'Ivoire et, d'autre part, de la poursuite de la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment au Mali et au Sénégal. Quant aux dépenses courantes, elles augmenteraient de 4,7 %, sous l'effet de la hausse de la masse salariale de 7,6 %.

Au total, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient, respectivement, 5,0 % et 2,2 % du PIB.

En ce qui concerne la dette publique, sa situation reste toujours préoccupante en 2004 avec un encours de 15 334,9 milliards, soit 69,1 % du PIB contre 73,6 % en 2003. Le service de la dette a représenté 10,4 % des recettes fiscales des Etats de l'Union. En 2005, l'encours de la dette publique serait de 15 420,7 milliards et représenterait 65,6 % du PIB. Tous les Etats membres de l'Union, excepté la Côte d'Ivoire et le Togo, ont atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal ont atteint le point d'achèvement.

Les récentes décisions du Conseil des Ministres du G8, relatives au projet d'annulation de la dette multilatérale des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE, devraient contribuer à une amélioration significative de ce ratio.

3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

En 2004, les comptes extérieurs des Etats membres de l'UEMOA se sont soldés globalement par un excédent de 279,5 milliards contre 72,3 milliards en 2003. Cette

performance a résulté d'un accroissement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières et d'une réduction du déficit des transactions courantes.

Le solde déficitaire des transactions courantes est ressorti à 788,0 milliards en 2004 contre 870,6 milliards en 2003. Hors transferts officiels, le déficit courant est ressorti à 4,8 % du PIB contre 5,5 % en 2003. Le repli du déficit du compte courant est lié essentiellement à la balance des services, des revenus et des transferts courants, l'excédent commercial s'étant contracté de 19,2 % pour se situer à 352,6 milliards en rapport avec une hausse des importations plus soutenue que celle des exportations.

En effet, nonobstant une pluviosité irrégulière et des attaques acridiennes enregistrées dans certains Etats, l'année 2004 a été caractérisée, par une bonne production agricole, notamment celle du cacao et du coton dont les tonnages exportés se sont accrus de 5,5 % et 21,5 %, respectivement. L'incidence favorable de la progression en volume des exportations de produits agricoles a été cependant atténuée par la baisse des cours des principaux produits d'exportation, singulièrement ceux du cacao, qui ont accusé un repli de 19,9 %. En conséquence, les recettes d'exportation de l'Union n'ont enregistré qu'une hausse de 6,1 %, tandis que les importations ont augmenté de 8,1 %.

La progression des importations est imputable à l'impact de la conjoncture internationale marquée par le renchérissement de plus de 35,0 % des cours du pétrole qui a alourdi la facture des importations d'hydrocarbures de 23,3 % dans un contexte d'activité économique soutenue dans certains Etats. L'accroissement de 18,9 % des achats de biens de consommation, en rapport avec la vigueur de la demande intérieure, a également contribué à la hausse des importations.

Les autres postes du compte des transactions courantes, en particulier les revenus et les transferts courants se sont améliorés. Le déficit des revenus s'est contracté pour s'établir à 599,1 milliards contre 629,7 milliards en 2003, tandis que l'excédent des transferts courants est passé de 446,6 milliards à 546,8 milliards, sous l'effet notamment de l'importance croissante des flux de transferts courants privés. Le déficit des services est passé de 1 124,1 milliards en 2003 à 1 088,3 milliards en 2004.

Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières a progressé de 93,0 milliards par rapport à 2003, reflétant l'amélioration des deux principales composantes de ce compte.

En effet, l'excédent du compte de capital s'est accru de 50,7 milliards du fait des allègements de dette au titre de l'initiative PPTE dont ont bénéficié les Etats membres de l'Union.

Les opérations financières ont été également en hausse, passant d'un solde positif de 525,9 milliards en 2003 à 568,2 milliards en 2004. Cette évolution a résulté de l'accroissement des autres investissements, atténué par la baisse enregistrée au niveau des investissements directs et des investissements de portefeuille. Traduisant les difficultés de certains Etats membres de l'Union à maintenir de bonnes relations avec les partenaires au développement, le financement exceptionnel sous forme de rééchelonnements de dettes s'est inscrit en baisse de 144,5 milliards, tandis que les accumulations d'arriérés de paiement extérieurs ont progressé de 67,8 milliards. Par ailleurs, les capitaux privés à court terme, ont connu, à l'instar de l'année 2003, des sorties nettes liées principalement à l'évolution des crédits commerciaux dans les secteurs pétrolier et cotonnier.

Les projections de la variation des avoirs extérieurs nets de l'Union pour l'année 2005 tablent sur une évolution favorable de la balance des paiements, notamment une bonne tenue des exportations et une mobilisation accrue de ressources extérieures.

Les exportations devraient bénéficier de la mise en œuvre, au plan interne, de mesures visant l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles, en vue de tirer profit des opportunités d'accès au marché européen sans droit de douane, offertes aux pays les moins avancés et des avantages accordés par les Etats-Unis à des pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA). Ainsi, la tendance à la baisse des cours internationaux des principaux produits de l'Union pourrait être compensée par la hausse des quantités commercialisées. Sur cette base, les exportations sont projetées pour l'ensemble de l'Union à 6 424,4 milliards en 2005, en hausse de 5,8 % par rapport à l'année 2004.

Pour leur part, les importations devraient afficher un accroissement d'une plus grande ampleur (7,1 %), en raison notamment de la hausse attendue de la facture pétrolière et des produits alimentaires, du fait de l'invasion acridienne au titre de la campagne agricole 2004/2005. La balance commerciale devrait néanmoins dégager un excédent de 299,5 milliards. Cette évolution, conjuguée à l'amélioration des revenus, résultant de la réduction de 48,3 milliards des paiements des intérêts dus sur la dette publique, contribuerait à limiter la dégradation du déficit courant extérieur à 4,8 % du PIB.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières est projeté à 1 078,7 milliards en 2005 contre 1 054,7 milliards en 2004, du fait de l'augmentation de 93,9 milliards du compte de capital, dont l'incidence serait atténuée par le repli de 69,9 milliards des opérations financières. Le déficit courant étant prévu à 773,8 milliards, l'excédent global de la balance des paiements de l'Union ressortirait à 305,0 milliards.

3.5. SITUATION MONETAIRE

A fin décembre 2004, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires ainsi qu'une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 3 183,0 milliards, en hausse de 122,0 milliards par rapport à fin décembre 2003.

La consolidation de la position extérieure est imputable à l'Institut d'émission dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 3 027,6 milliards, en hausse de 133,1 milliards. Cette évolution s'explique par la baisse des engagements extérieurs. Les réserves officielles de change ont baissé de 5,0 milliards pour se situer à 3 730,3 milliards à fin décembre 2004. Le taux de couverture de l'émission monétaire est ressorti à 117,2 % à fin décembre 2004. Les avoirs extérieurs nets des banques ont diminué de 11,1 milliards, en s'établissant à 155,4 milliards, l'accroissement des engagements extérieurs ayant été en partie compensée par l'augmentation des avoirs extérieurs bruts.

Par rapport à fin décembre 2003, l'encours du crédit intérieur a enregistré une hausse de 234,8 milliards pour se chiffrer à 4 223,1 milliards à fin décembre 2004. Cette évolution est exclusivement imputable aux crédits à l'économie, les crédits nets aux Etats ayant baissé.

En effet, la position nette débitrice des gouvernements s'est établie à 704,5 milliards à fin décembre 2004 contre 740,4 milliards en 2003. Cette évolution résulte de la baisse de 72,8 milliards des engagements des Trésors publics vis-à-vis du système bancaire dont l'impact a été atténué par la baisse de 37,0 milliards de leurs créances.

L'encours des crédits à l'économie est passé de 3 247,9 milliards en décembre 2003 à 3 518,5 milliards en décembre 2004. Cette hausse est attribuable aux crédits ordinaires qui se sont accrus de 284,8 milliards, les crédits de campagne s'étant repliés de 14,2 milliards.

La liquidité globale s'est accrue de 326,3 milliards, pour s'établir à 5 978,9 milliards, soit un accroissement de 5,8 %. L'augmentation de la masse monétaire a été portée par les dépôts qui se sont consolidés de 375,4 milliards pour atteindre 4 180,3 milliards, la circulation fiduciaire évaluée à 1 798,8 milliards ayant baissé de 49,1 milliards.

En 2005, la situation se caractériserait par une progression des avoirs extérieurs nets de 367,0 milliards et une diminution du crédit intérieur de 6,5 milliards. La masse monétaire enregistrerait en conséquence une hausse de 6,3 %.

3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Ratio solde budgétaire de base sur le PIB nominal supérieur ou égal à 0 :**

Quatre Etats membres, à savoir le Bénin, le Mali, le Sénégal et le Togo ont respecté ce critère avec des excédents de 0,5 %, 0,1 %, 1,5 % et 2,6 %, respectivement. Pour les autres Etats, le déficit est compris entre 1,1 % pour la Côte d'Ivoire et 9,4 % pour la Guinée Bissau.

Seuls les Etats ayant respecté le critère en 2004 le respecteraient en 2005. Le non respect du critère s'explique essentiellement, pour la Côte d'Ivoire, par le poids du service de la dette, pour les autres Etats, par la faiblesse de la pression fiscale.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum par an :**

Tous les Etats membres ont respecté ce critère en 2004 en raison des résultats satisfaisants de la campagne agricole 2003/2004. Pour 2005, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo pourraient ne pas respecter ce critère, en rapport avec la hausse des prix des céréales.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 % :**

Quatre Etats membres à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal ont respecté ce critère en 2004. Les récentes décisions du Conseil des Ministres du G8, relatives au projet d'annulation de la dette multilatérale des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE, devraient contribuer à une amélioration significative de ce ratio. Les Autorités de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau et du Togo devront poursuivre leurs efforts afin de bénéficier de cette initiative.

Les arriérés de paiement

- **non accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante :**

La Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo ont accumulé des arriérés de 72,9 milliards, 3,2 milliards et 26,1 milliards, respectivement.

- **non accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante :**

La Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo ont accumulé des arriérés de 448,6 milliards, 13,0 milliards et 45,9 milliards, respectivement.

En l'absence d'une reprise de relation harmonieuse avec la communauté financière internationale, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo ne pourraient pas respecter ce critère en 2005.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35 %.**

Trois Etats membres, le Mali, le Sénégal et le Togo ont respecté ce critère. Pour la Guinée Bissau, ce ratio a été de 139,0 %. Pour les autres Etats, le ratio est compris entre 35,2 % pour le Niger et 44,0 % pour la Côte d'Ivoire.

En 2005, le Mali, le Sénégal et le Togo respecteraient ce critère. Le flux des recrutements à la fonction publique et la satisfaction des revendications salariales ainsi que la revalorisation des salaires expliquent le non respect de ce critère par la plupart des Etats membres.

- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, supérieur ou égal à 20 %.**

Cinq Etats membres ont respecté ce critère. Il s'agit du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal. Pour la Côte d'Ivoire et le Togo, ce ratio s'est situé à 9,8 % et 7,4 %, respectivement. Aucune amélioration notable n'est attendue pour 2005, en l'absence de l'amélioration de la situation socio-politique dans ces Etats et d'une reprise de relation harmonieuse avec la communauté internationale.

- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal, inférieur ou égal à 5 %.**

Seule la Côte d'Ivoire a respecté ce critère avec un excédent représentant 1,8 % du PIB. Les autres Etats membres ont dégagé un déficit compris entre 6,1 % pour le Togo et 12,0 % pour le Burkina Faso. La faible diversification des économies explique essentiellement cette situation.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 17 %.**

Seul le Sénégal a respecté ce critère. Pour les autres Etats, ce ratio est compris entre 7,9 % pour la Guinée Bissau et 15,4 % pour le Mali. Cette situation s'explique

essentiellement par, une forte évasion fiscale en relation avec la fraude et la corruption, l'importance du secteur informel qui échappe dans une large mesure à la fiscalité. En 2005, le taux de pression fiscale de l'Union se situerait à 14,9 %.

3.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation économique et financière des Etats membres de l'Union fait ressortir :

- une croissance économique faible au regard des objectifs de développement du millénaire ;
- une situation des finances publiques toujours précaire, marquée par une faiblesse de la pression fiscale, une accumulation d'arriérés de paiement et une détérioration des soldes budgétaires dans certains Etats membres ;
- une évolution préoccupante des prix des produits alimentaires en 2005, en rapport avec la baisse de la production céréalière ;
- un ralentissement du rythme de convergence, en rapport avec les crises socio politiques dans certains Etats membres, la hausse des cours des produits pétroliers, la baisse des cours des matières premières exportées par l'Union et la crise acridienne.

A six mois de l'horizon de convergence, il importe que les autorités des Etats membres prennent les dispositions idoines en vue d'assurer la consolidation du cadre macroéconomique et la convergence. En substance, il s'agira de :

- poursuivre les efforts en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales qui constituent la principale contrainte pour le respect de la norme associée au solde budgétaire de base ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes, notamment les dépenses courantes improductives ;
- poursuivre les politiques sectorielles et les réformes structurelles dans le secteur de l'eau, de l'électricité et de la télécommunication en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et la diversification de la production ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une politique prudente d'endettement dans un contexte marqué par la baisse des cours du coton et l'appréciation de l'euro, qui pourrait remettre en cause la soutenabilité de la dette des Etats membres producteurs de coton qui ont atteint le point d'achèvement ;
- poursuivre les efforts pour obtenir et/ou maintenir des relations harmonieuses avec les institutions financières internationales ;
- mettre en place un observatoire pour la surveillance du péril acridien ;
- favoriser un approvisionnement régulier des régions affectées par la famine afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et la flambée des prix ;

- poursuivre les réformes entreprises dans les filières des produits de rente, notamment le coton, le café et le cacao pour renforcer leur compétitivité et accroître la professionnalisation des acteurs de ces filières ;
- poursuivre les actions visant à promouvoir une plus grande diversification de l'économie notamment, une meilleure exploitation du potentiel existant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et des services ;
- renforcer l'élan de solidarité dans la résolution des crises sociopolitiques dans les Etats membres dont la persistance pourrait engendrer de graves conséquences pour l'Union.

CRITERES DE CONVERGENCE		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2004 ³ PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2002 ET 2003								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2004	2003	2002
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme >=0)	0,5	-1,6	-1,1	-9,4	0,1	-2,2	1,5	2,6	4	4	4
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3 %)	0,9	-0,4	1,4	0,9	-3,1	0,2	0,5	0,4	8	5	1
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70%)	41,1	47,1	84,1	331,3	66,5	75,5	50,3	96,5	4	2	2
4	Non-accumulation d'arriérés de paiement (en milliards)	0	0	521,5	13,0	0	3,2	0	72,0	4	5	4
4.1	Arriérés de paiement intérieurs	0	0	72,9	0	0	3,2	0	26,1	5	5	5
4.2	Arriérés de paiement extérieurs	0	0	448,6	13,0	0	0	0	45,9	5	5	4
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme <= 35 %)	38,0	37,3	44,0	139,0	30,9	35,2	29,5	32,0	3	3	3
6	Invest. financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme >=20 %)	21,5	46,2	9,8	15,2	22,7	35,0	30,0	7,4	5	4	3
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme >= -5 %)	-6,3	-12,0	1,8	-10,4	-7,0	-11,0	-8,6	-6,1	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme >=17 %)	14,6	12,0	15,2	7,9	15,4	11,6	18,4	14,9	1	1	1
Nombre de critères Respectés par pays	2004	5	4	2	1	6	2	7	3			
	2003	5	4	1	0	6	3	7	3			
	2002	5	4	1	0	3	2	6	1			

³ Dans les zones ombragées les normes des critères sont respectées.

4. ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LES ETATS MEMBRES DE L'UNION AU TITRE DE L'ANNEE 2006

La situation économique des pays de l'Union au cours de ces dernières années s'est ressentie de la conjugaison de plusieurs chocs exogènes, notamment le repli persistant des cours mondiaux des principaux produits de base exportés, le renchérissement du prix du pétrole, les conditions climatiques défavorables et les attaques acridiennes. A ces facteurs s'ajoute une situation socio-politique peu propice à la croissance de l'activité économique.

Dans un tel contexte, les politiques économiques menées par les Etats ainsi que les réformes communautaires entreprises au niveau de l'Union n'ont pas permis l'élargissement et la diversification de la base de production des économies nationales.

De ce fait les résultats macroéconomiques sont restés insuffisants, reflétant ainsi l'inexistence d'une économie réelle dynamique et compétitive, susceptible de promouvoir à moyen et long terme une viabilité financière.

Partant de ces constats et prenant en compte les exigences qu'impose la réalisation des ODM dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il apparaît urgent pour les Etats membres de l'Union de s'engager davantage et de manière plus diligente et efficace à la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles. Ces Etats devraient également poursuivre et renforcer la politique d'assainissement des finances publiques afin d'asseoir les bases d'un cadre macroéconomique favorable à une croissance forte et soutenue. C'est dans un tel environnement qu'il conviendrait de promouvoir un secteur privé dynamique et compétitif.

Ces diverses préoccupations justifient les propositions d'orientation de politique économique pour l'année 2006 qui s'articuleront autour des trois principaux axes suivants :

- Renforcement de l'assainissement des finances publiques,
- Compétitivité extérieure et diversification des économies de l'UEMOA,
- Promotion de la croissance économique tirée par le secteur privé.

4.1. RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité s'est fixé pour but d'engager les Etats membres de l'Union dans un processus d'ajustement budgétaire permettant à terme d'asseoir les bases d'une véritable viabilité financière et d'entamer une phase de stabilité durable. Cet objectif semble aujourd'hui fortement compromis au vu de la précarité des performances affichées par les différents pays au cours de ces dernières années.

A quelques mois de l'échéance de convergence, les principaux indicateurs budgétaires des Etats membres révèlent que l'assainissement des finances publiques demeure encore une préoccupation majeure. Le faible niveau des recettes et les exigences en matière de dépenses imposent que des dispositions soient prises pour conforter la dynamique d'ajustement budgétaire.

De ce point de vue, le relèvement du niveau de recouvrement des recettes intérieures constitue la condition principale pour réussir la transition fiscale dans la perspective de la mise en œuvre des accords de coopération économique avec l'Union européenne.

Il s'agira plus précisément au niveau de chaque pays, de continuer à exploiter au mieux le potentiel de recettes existant. L'importance du secteur informel, la non fiscalisation du secteur agricole ainsi que les moyens limités des services des régies financières constituent autant de facteurs qui laissent croire à l'existence d'un potentiel de recettes non encore exploité.

Des dispositions devraient donc être prises afin d'assurer un élargissement de l'assiette fiscale notamment, par la simplification des règles d'imposition, le renforcement des capacités d'intervention des services fiscaux et la lutte contre la corruption.

La démarche à adopter consisterait à mettre en place un système d'imposition plus compréhensible et d'en maîtriser les coûts de gestion administrative. Pour ce faire, une plus grande attention devrait être accordée aux tâches d'études et de conception au niveau des services fiscaux. Cette situation permettrait aux administrations fiscales de disposer de façon régulière, d'analyses et de recommandations de réformes, susceptibles d'aider à la définition des priorités. En effet, la complexité des règles fiscales et la lourdeur des procédures bureaucratiques constituent entre autres, les facteurs qui justifient l'incivisme fiscal et la corruption. Il apparaît par conséquent nécessaire d'œuvrer en permanence pour asseoir un dispositif fiscal plus accessible par les contribuables.

Le renforcement de l'efficacité des régies financières dans cette optique, implique une plus grande professionnalisation des agents financiers notamment, la promotion d'une bonne politique de formation et de motivation du personnel, l'amélioration des conditions matérielles des services et le développement d'une politique de communication interne et d'échanges d'informations entre les différentes régies financières des Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, les structures chargées du contrôle et des vérifications devraient être renforcées. Les contrôles ponctuels et répétés affirment la présence de l'Administration et contribuent à promouvoir le civisme fiscal. Au plan interne, l'adoption et la mise en place de codes de conduite ainsi que l'informatisation pourraient aider à lutter contre la corruption et à promouvoir une gestion orientée vers l'éthique (GOE).

Enfin, les dispositions appropriées devraient être prises pour entretenir des relations avec les Institutions de Bretton Woods afin de disposer de ressources extérieures complémentaires et de bénéficier d'un traitement de fond de la dette publique extérieure.

En matière de dépenses, la gestion des finances publiques axée sur la bonne maîtrise des dépenses courantes et le renforcement des dépenses d'investissement, demeure l'objectif principal assigné aux Etats membres. Dans cette optique, les dispositions devraient être prises pour assurer une meilleure allocation des ressources, conformément aux priorités retenues dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Il est par conséquent recommandé aux Etats de s'approprier les nouveaux instruments de programmation budgétaire qui, par ailleurs, ont enregistré quelques avancées, en

matière de « la gestion budgétaire axée sur les résultats ». A ce titre, il conviendrait de prendre les mesures adéquates pour renforcer les capacités des Administrations, en vue d'assurer la coordination des actions des bailleurs de fonds, de créer un cadre de transparence et de respect des règles de bonnes pratiques et de rendre compte de la gestion budgétaire.

En somme, ces nouvelles innovations visant principalement un renforcement de l'aide budgétaire et la restructuration des dépenses en faveur des secteurs sociaux exigent la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la mise en place d'un dispositif de régulation des dépenses en fonction des ressources mobilisées ;
- la suppression de toute procédure exceptionnelle ou hors budget ;
- la régularité des revues des dépenses publiques ;
- la modernisation du cadre des finances publiques en vue de parvenir à un système plus performant de gestion budgétaire ;
- l'extension des budgets programmes aux autres secteurs prioritaires des infrastructures de base, de l'environnement, de la sécurité, de la justice, etc.

4.2. COMPETITIVITE EXTERIEURE ET DIVERSIFICATION DES ECONOMIES DE L'UEMOA

Les économies de l'Union sont vulnérables aux différents chocs exogènes en provenance d'une économie mondiale fortement concurrentielle. Ni l'agriculture diversifiée, ni l'industrie n'offre une voie facile pour accéder à la compétitivité en raison de la pléthore d'obstacles liés au capital humain inadéquat et imposés par la géographie. Les problèmes de balance des paiements auxquels sont confrontés les économies de l'Union ne sont qu'un aspect limitatif de la compétitivité de la zone UEMOA qui constitue un défi multidimensionnel. Les obstacles existants sont énormes et la marge de manœuvre s'en trouve extrêmement réduite.

4.2.1. Causes des déficits structurels des balances commerciales au sein de l'UEMOA

A l'exception de la Côte d'Ivoire, les pays de la zone UEMOA ont des balances commerciales déficitaires. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

- Au niveau des importations

Les pays de l'UEMOA importent la quasi-totalité de ce qu'ils consomment : des denrées alimentaires, des biens d'équipement, des produits pétroliers et des services. Cette extraversion est la conséquence de plusieurs facteurs.

Le premier facteur est la faiblesse des agro-industries orientées vers la transformation de produits destinés aux marchés domestiques. Le plus souvent, ces industries sont spécialisées dans des produits destinés à l'exportation. Il s'agit, par exemple, des fibres textiles et du tabac au Burkina Faso, de l'industrie cotonnière et de la confiserie au Mali. Cette situation implique donc une dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les achats de

denrées alimentaires. Certains pays font néanmoins figure d'exception. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui a un important secteur de transformation des matières premières, tels que le cacao, le coton, l'huile de palme et le bois. Le Sénégal a également d'importantes industries de transformation dans les secteurs des phosphates, de la chimie et de l'agroalimentaire.

Le second facteur qui explique le niveau élevé des importations de denrées alimentaires est le dumping à l'exportation pratiqué par les pays industrialisés. Cette politique commerciale concurrence fortement les éventuelles productions domestiques au point de les décourager. En effet, les producteurs de ces pays développés exportent leurs excédents sur les marchés de la sous-région à des prix très compétitifs, grâce aux subventions versées par les États.

Le troisième facteur est la dépendance aux biens d'équipement et aux services, expliquée par le gap technologique des pays de l'UEMOA avec celles des économies émergentes et développées. Par gap technologique, il faut comprendre l'ensemble constitué par le savoir-faire en matière industrielle, au niveau des services, des nouvelles technologies, etc. Les États membres de l'Union sont de gros importateurs de biens d'équipement et de services. L'absence de structures industrielles dans la plupart des pays, dont les économies restent à prédominance agricole, rend difficile toute appropriation du paquet technologique des biens importés, ne serait-ce que par effet d'imitation.

- Au niveau des exportations

Les États membres de l'Union rencontrent plusieurs types de problèmes qui expliquent les faibles performances de leurs exportations.

La première contrainte vient de la variabilité des recettes d'exportation. Il est en effet difficile d'envisager un excédent durable de la balance commerciale lorsque les recettes d'exportation dépendent de facteurs que les pays ne maîtrisent pas. Il s'agit par exemple des termes de l'échange et des aléas climatiques.

La deuxième difficulté que rencontrent les pays de la zone est liée à leur faible insertion dans le commerce international. Par ailleurs, les produits exportés sont à faible valeur ajoutée et ils doivent en outre faire face à la rude concurrence des pays d'Asie et d'Amérique fabriquant des produits similaires de qualité et respectant les nouvelles normes internationales sur le développement industriel et le commerce. Ces produits sont en général le coton, le café, le cacao, le textile / habillement.

A ces difficultés s'ajoutent la faiblesse des bases humaines et matérielles de développement, en particulier, celle des infrastructures : routes, voies ferrées, ports, aéroports, et la lourdeur des procédures administratives. De fait, les facteurs liés à la situation géographique, à savoir, la disponibilité du capital, les conditions initiales au plan des infrastructures et des politiques, ne sont pas suffisants pour garantir la productivité et, partant, la compétitivité des entreprises nationales et régionales, face à la concurrence extérieure et à la mobilité des ressources productives. En effet, l'enclavement, les coûts de transaction très élevés, la faible compétence/ productivité, les coûts d'assurance élevés, réduisent les chances des industries locales de transformation d'accéder à la compétitivité internationale.

4.2.2. Propositions de mesures

Pour mieux faire face aux problèmes de balance des paiements dans l'Union, les États membres devraient mettre un accent particulier sur les mesures ci-après.

- Pour la résorption des déficits commerciaux chroniques :
 - Mener des négociations commerciales plus vigoureuses, au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour, d'une part, obtenir la réparation des préjudices causés par les subventions des cotonculteurs américains et européens, et, d'autre part, pour faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés des pays industrialisés. Ces négociations ont pour but de faire baisser les barrières et contingentements tarifaires ;
 - Mettre en œuvre une stratégie de croissance accélérée, en vue de diversifier la base productive des économies. Certains pays de la zone ont entrepris des réformes dans ce sens. A cet effet, il convient de s'appuyer sur les activités à forte valeur ajoutée : tourisme, agro-industrie, télé-services ;
 - Promouvoir un véritable espace économique régional par une intégration plus poussée des économies nationales, en vue de lever les nombreuses contraintes aux échanges commerciaux entre les pays, qui obèrent la compétitivité des entreprises africaines et les tiennent à l'écart des opportunités offertes par le commerce mondial ;
- Pour la levée des contraintes d'offre :
 - Rechercher de manière permanente l'amélioration continue de la qualité et des normes, fondement de la compétitivité. Le programme qualité de l'UEMOA peut être renforcé à cet effet ;
 - Vulgariser l'utilisation plus large des technologies de l'information et de la communication dans les opérations de commerce international, en vue de permettre aux pays de l'UEMOA de brûler les étapes de développement technologique et de secréter de nouveaux gisements de compétitivité ;
 - Accélérer les réformes structurelles et mettre en œuvre de manière efficace des politiques sectorielles conduisant d'une part, à une diversification des économies, et d'autre part, au développement des infrastructures, en vue de désenclaver des régions entières, de réduire les coûts de transaction et d'assurance très élevés. A cet effet, l'exécution des programmes d'investissement régionaux visant le développement des infrastructures devrait être accélérée ;
 - Poursuivre les efforts d'assainissement et de renforcement du cadre macroéconomique de qualité, en vue de mieux soutenir les politiques commerciales ouvertes qui ne sont pas à elles seules suffisantes pour assurer une meilleure participation des pays de l'UEMOA au commerce international.

4.3 PROMOUVOIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE TIREE PAR LE SECTEUR PRIVE

Les expériences en matière de développement basées sur le secteur public ont largement montré leur limite dans les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre un niveau de croissance forte et durable. En effet, dans la plupart de ces pays, le secteur public a été largement développé, mais les résultats obtenus sont en général en deçà des attentes. Face à ce constat, et aux difficultés économiques de plus en plus aiguës, la plupart de ces pays ont eu recours à l'assistance des institutions de Bretton Woods. Il s'est alors développé de plus en plus des programmes de promotion du secteur privé qui doit jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance économique.

Pour favoriser une croissance durable, les stratégies de développement doivent être axées sur la promotion et le développement du secteur privé. Le secteur privé, à travers les PME, constitue le principal vecteur de la croissance et de la création d'emplois. Au niveau de l'Union, le secteur privé présente des faiblesses structurelles, notamment dans les domaines des ressources humaines et des capacités de financement.

Le rôle que doit jouer le secteur privé dans la réalisation d'une croissance durable a été reconnu dans les programmes avec le FMI au début des années 90 à travers la mise en place des politiques de développement axées sur les stratégies visant le développement, la relance ou la réhabilitation du secteur privé. Ainsi, dans tous les pays de l'UEMOA, il a été développé une stratégie visant le développement du secteur privé. Au plan communautaire, le Traité place le développement de l'entreprise au cœur de ses objectifs stratégiques. C'est ainsi que le protocole additionnel n° II à son chapitre VII, Article 21, dispose que : "la Politique Industrielle Commune des pays de l'UEMOA vise l'émergence d'entreprises performantes, y compris communautaires, aptes à satisfaire à des conditions compétitives la demande intérieure, à affronter la concurrence internationale et à favoriser le progrès social".

Malgré l'engagement politique et les actions entreprises en vue de promouvoir le secteur privé, notamment par l'organisation des tables rondes nationales, il est constaté une faible mise en œuvre des politiques élaborées.

Pour faire du secteur privé la locomotive du développement socio-économique dans les Etats membres de l'UEMOA, les réformes communautaires doivent s'orienter prioritairement vers l'instauration d'un environnement des affaires stable et sécurisant. Cela appelle des mesures sur le plan juridique, judiciaire, fiscal et financier. Par ailleurs, il importe de se positionner judicieusement dans le contexte international, afin d'en tirer les meilleurs avantages et d'éviter la marginalisation.

Pour atteindre ces objectifs, un meilleur climat des investissements est fondamental dans la stimulation de la croissance et le recul de la pauvreté. Parallèlement, les politiques macro-économiques de qualité des Etats membres de l'Union doivent être renforcées en mettant l'accent sur la bonne gestion budgétaire, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance.

La qualité du cadre juridique et du système judiciaire joue un rôle majeur dans le climat de l'investissement et donc du développement du secteur privé. La protection des droits de propriété est un facteur crucial pour déterminer la rentabilité réelle des investissements, alors que le cadre juridique et réglementaire affecte tous les aspects

du fonctionnement de l'entreprise. L'insécurité juridique et judiciaire est l'une des principales contraintes dont se plaignent les investisseurs.

Le renforcement de la stabilité macroéconomique doit être poursuivi et intensifié en vue d'assurer la convergence des politiques et des performances macroéconomiques, en garantissant principalement la viabilité des finances publiques et la soutenabilité de la dette.

L'une des contraintes majeures des Etats réside dans la faiblesse de ses capacités à formuler et à mettre en œuvre des stratégies en faveur d'un développement durable, réducteur de la pauvreté, ce qui a constitué un goulet d'étranglement dans l'application des réformes, en particulier dans les domaines liés à la politique économique et sociale. Ainsi, les efforts pour le renforcement des capacités jouent un rôle crucial et doivent être au cœur des processus du Document de Stratégie Régionale pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), d'où la nécessité d'accorder une priorité absolue à la levée de cette contrainte lors de l'élaboration ou de la révision des DSRP.

Dans la recherche d'une compétitivité accrue, les Etats doivent engager ou poursuivre les réformes qui contribuent à réduire de façon significative les coûts des facteurs de production, notamment, l'eau, l'électricité, le transport et les télécommunications. Seules les réformes allant dans ce sens permettent l'attrait des investissements directs étrangers qui viendront compléter l'épargne intérieure insuffisante pour assurer le niveau d'investissement nécessaire pour une croissance forte et durable.

Dans ce cadre, il s'agira de poursuivre l'approfondissement des réformes et initiatives afin de parvenir à une meilleure intégration des marchés des différents facteurs comme des services d'infrastructures.

Dans le domaine de la gouvernance, l'un des facteurs qui pèse le plus sur le climat des investissements dans l'Union, ce sont sûrement la mauvaise gouvernance et la corruption, qui constituent des éléments qui réduisent la compétitivité et faussent la concurrence. Les Etats doivent faire de l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption une priorité de premier plan. La corruption est étroitement liée à la gouvernance et affecte négativement la qualité de celle-ci et la confiance que les citoyens et le secteur privé placent dans les institutions publiques. Une réflexion régionale pour une meilleure gouvernance peut être envisagée afin de dégager les principes qui sécuriseront davantage le secteur privé.